
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°. 02./AONO/MINREX/CIPM/2025 DU 21 JUIN 2025, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX

IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

EXERCICE : 2025

JUIN 2025



TABLE DES SIGLES

ARMP : Agence de Régulation des Marchés Publics

Autorité Contractante : Ministre des Relations Extérieures

BPU : Bordereau des Prix Unitaires

CBPU : Cadre du Bordereau des Prix Unitaires

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CDQE : Cadre du Cadre détail quantitatif et estimatif

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DQE : Cadre détail quantitatif et estimatif

DT : Descriptif Technique

Fournisseur : Cocontractant du Maître d'Ouvrage, personne physique ou morale chargée de l'exécution de la fourniture

Maître d'Ouvrage : Ministre des Relations Extérieures

MINFI : Ministère des Finances

MINMAP : Ministère des Marchés Publics

MINREX : Ministère des Relations Extérieures

RPAO : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres



TABLE DES MATIERES

- PIÈCE N°1.** AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)
- PIÈCE N°2.** RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)
- PIÈCE N°3.** RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)
- PIÈCE N°4.** CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)
- PIÈCE N°5.** CAHIER DES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES (CST)
- PIÈCE N°6.** CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DES PRIX FORFAITAIRES
- PIÈCE N°7.** CADRE DU DÉTAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF
- PIÈCE N°8.** CADRE DU SOUS-DÉTAIL DES PRIX UNITAIRES
- PIÈCE N°9.** MODÈLE DE MARCHÉ
- PIÈCE N°10.** MODÈLE OU FORMULAIRES DES PIÈCES À UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE
- PIÈCE N°11.** CHARTE D'INTÉGRITÉ
- PIÈCE N°12.** ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
- PIÈCE N°13.** VISA DE MATURETÉ OU JUSTIFICATIFS DES ÉTUDES PRÉALABLES
- PIÈCE N°14.** LISTE DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS HABILITÉS À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS
- PIÈCE N°15.** PROCÉDURES DE SOUMISSION EN LIGNE



MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX

IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

EXERCICE : 2025

Pièce N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES



REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AAONO/MINREX/CIPM/2025
DU 24 JUIN 2025, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA
REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU
MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3**

FINANCEMENT :

BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX
EXERCICE : 2025

1 - OBJET

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur informatique dans les services centraux, le Ministre des Relations Extérieures, Maître d'Ouvrage, lance, en procédure d'urgence, un Appel d'Offres pour la réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures - Phase 3.

2 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente consultation comprennent : la fourniture l'installation, la mise en service et la maintenance pendant la période de garantie desdits équipements informatiques.

3 – DELAI DE LIVRAISON ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des prestations objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois, à livrer au MINREX. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la livraison.

4 - ALLOTISSEMENT

L'Appel d'Offres, objet du présent Avis, est constitué d'un lot unique.

5 – COÛT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Quatre Vingt-quinze Millions (95 000 000) de Francs CFA

6- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais, catégorisées ou non, exerçant autant que possible dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.

7 - FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère des Relations Extérieures de l'exercice 2025, sur la ligne d'imputation budgétaire : 59 06 090 02 340010 524116.

8 - MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour le présent Appel d'Offres est en ligne.

9 – CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives le Cautionnement de soumission (timbré, acquitté à la main, daté et signé, accompagné du Recépissé de la Direction des Générales des Relations Extérieures).



consignation délivré par la CDEC), délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à un million neuf cent mille (1.900.000) FCFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission (timbré, acquitté à la main, daté et signé, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC) délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC) produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC) présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables, à la Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance,

Service des Marchés, Porte 508, Tél. : 222 20 39 40) du Ministère des Relations Extérieures à

Yaoundé, et la version électronique sur le site web www.diplocam.cm et sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent Avis par voie de presse écrite, par voie d'affichage dans les locaux du Ministère des Relations Extérieures et/ou par voie électronique.

11 - ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés, Porte 508, Tél. : 222 20 39 40) du Ministère des Relations Extérieures à Yaoundé, dès publication du présent Avis par voie de presse écrite, par voie d'affichage dans les locaux du Ministère des Relations Extérieures et/ou par voie électronique, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de Quatre Vingt Cinq Mille (85 000) Francs CFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

Il est également possible d'obtenir le Dossier d'Appel d'Offres par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus-indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres

12 - REMISE DES OFFRES

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 23 JUIN 2025 à 13 heures précises.

Une clé USB/DVD/CD de sauvegarde de l'offre ainsi que l'original de la caution de soumission, sous pli scellé portant l'indication claire et lisible de « clé USB/DVD/CD de sauvegarde » et des références de l'Appel d'Offres

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU 24 JUIN 2025, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA RÉHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3. A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DEPOUILLEMENT », devront être déposés contre récépissé à la Direction des Affaires



Générales (Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés, Porte 508, Tél. : 222 20 39 40) du Ministère des Relations Extérieures à Yaoundé, au plus tard le ~~22 JUIN 2005~~ à 13 heures précises. Le non accomplissement de cette formalité dans le délai est une cause d'irrecevabilité des offres.

NB : TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13 - RECEVABILITE DES OFFRES

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- + les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- + les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- + les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- + les plis non-conformes au mode de soumission

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC) délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC) produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC) présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le ~~22 JUIN 2005~~ à 14 heures précises dans la salle de conférences du nouveau bâtiment du Ministère des Relations Extérieures, par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès du Ministère des Relations Extérieures, siégeant en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.



Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

15 – PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION

15 – 1 Critères éliminatoires

- A. Absence ou non-conformité de la caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC) à l'ouverture des offres ;
- B. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà du délai supplémentaire de 48 heures à accorder, le cas échéant ;
- C. Pièce(s) falsifiée(s), fausse(s) pièce(s) ou fausse(s) déclaration(s) ;
- D. Absence de déclaration sur l'honneur attestant le non-abandon d'un marché au cours des trois dernières années et l'absence du soumissionnaire sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP ;
- E. Absence ou non-conformité d'une spécification technique d'une composante de la fourniture proposée par le soumissionnaire (pour les unités de distribution, d'inverseur intelligent et des disques HDD) ;
- F. Non satisfaction d'au moins d'au moins Six (06) critères essentiels sur les huit (08) ;
- G. Omission d'un prix unitaire ou forfaitaire quantifié dans l'offre financière ;
- H. Absence de l'autorisation du fabricant pour les unités de distribution, d'inverseur intelligent et des disques HDD
- I. Non-respect des formats de fichiers requis pour la soumission des offres en ligne ;
- J. Absence de la clé USB/DVD/CD de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ou de l'original de la caution de soumission (timbré, acquitté à la main, daté et signé, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC) ;
- K. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- L. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales, datée et signée

15 - 2 Critères essentiels

L'offre technique de chaque Soumissionnaire sera évaluée suivant une notation binaire sur les huit (08) critères essentiels suivants :

- A. Présentation de l'offre ;
- B. Qualifications et expériences du personnel clé ;
- C. Références du soumissionnaire ;



- D. Compatibilité des services connexes proposés par le soumissionnaire avec la Fourniture définie par le Maître d’Ouvrage ;
- E. Délai de livraison proposé par le soumissionnaire ;
- F. Capacité de financement ou ligne de crédit ;
- G. Preuves d’acceptation des conditions du Marché ;
- H. Méthodologie, organisation et planning d’exécution de la livraison ou du service après-vente ;

16- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Maître d’Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l’offre est reconnue conforme pour l’essentiel au Dossier d’Appel d’Offres, techniquement qualifiée et évaluée la moins disante.

17 - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour le dépôt de ces dernières.

18 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés, Porte 508, Tél. : 222 20 39 40) du Ministère des Relations Extérieures ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

19 - ASSISTANTE TECHNIQUE

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d’un problème lié à l’utilisation de la plateforme COLEPS, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155/222 235 669 ou écrire à l’adresse email dsi@minmap.cm.

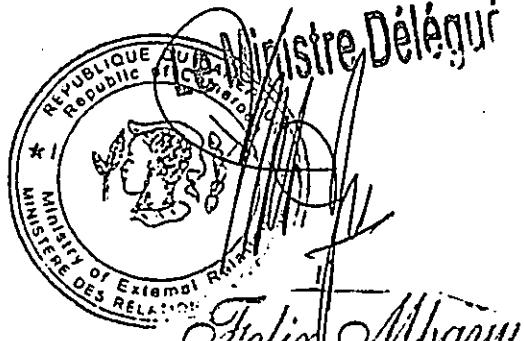
20 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute tentative de corruption ou tout fait de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP/la CONAC ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48/1517.

Copie :

- MINMAP (pour publication sur la plateforme COLEPS) ;
- ARMP (pour publication dans le Journal des Marchés Publics) ;
- Ministre des Relations Extérieures ;
- Commission Interne de Passation des Marchés/MINREX ;
- SOPECAM (pour publication dans Cameroon Tribune) ;
- Affichage/Archives.

Yaoundé, le 24 JUIN 2025



MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS
INTERNAL TENDERS BOARD

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
No.02/ONIT/MINREX/ITB/2025 OF 24 JUN 2025
UNDER PROCEDURE OF URGENCY,
FOR THE REHABILITATION OF THE IT (INFORMATION TECHNOLOGY)
NETWORK INFRASTRUCTURE
WITHIN THE MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS
PHASE III

FUNDING:

PUBLIC INVESTMENT BUDGET

FINANCIAL YEAR: 2025

BUDGET LINE: 59 06 090 02 340010 524116.

1-PURPOSE

The Minister of External Relations, Project Owner, hereby launches, under procedure of urgency, an Open National Invitation to Tender, for the rehabilitation of the IT (Information Technology) network infrastructure within the Ministry of External Relations-phase 3.

2-CONSISTENCY OF BENEFITS:

The supply consists of the acquisition, transport, handling, installation, and effective use within the guaranteed period.

3-EXECUTION DEADLINE:

The maximum delivery time is three (3) months, from the date of notification of the service order prescribing the start of delivery.

4-ALLOTMENT:

The present call for tenders is composed of a single lot.

5- PROVISIONAL COST:

The objective cost for the services in the present call for tenders, is at a competitive price of francs CFA 95 000 000 (ninety-five million);

6- PARTICIPATION AND ORIGIN

This Open National Invitation to Tender is opened on equal terms to companies or firms, and/or groups of companies or firms operating under the Cameroonian law in the domain of communication and information technology;

7- FUNDING

The supply, which is the purpose of this Invitation to Tender shall be financed with the Budget of the Ministry of External Relations, for the 2025 Financial Year, line: 59 06 090 02 340010 524116.

8- SUBMISSION METHOD

The method of submission selected for this Call for Tenders is online



Maintenance, Contracts Service, Door 508, Tel.: 222 20 39 40) of the Ministry of External Relations in Yaoundé, no later than 23 JUL 2025 at 2pm. prompt.

SIZE AND FORMAT OF THE FILES

For online submission, the maximum sizes of the documents to be uploaded on the platform and constituting the bidder's offer are as follows:

- 5 MO for the Administrative Offer;
- 15 MB for the Technical Offer;
- 5 MO for the Financial Offer.

The accepted formats are as follows:

- PDF format for textual documents;
- JPEG for images.

The candidate will ensure to use compression software in order to possibly reduce the size of files to be transmitted.

13- ADMISSIBILITY OF BIDS

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in different separate envelopes and delivered in a sealed envelope.

Will be inadmissible by the Project Owner:

- the envelopes bearing information on the identity of the bidders,
- envelopes received after the submission deadlines and times.
- folds without indication of the identity of the Call for Tenders;
- envelopes that do not comply with the submission method

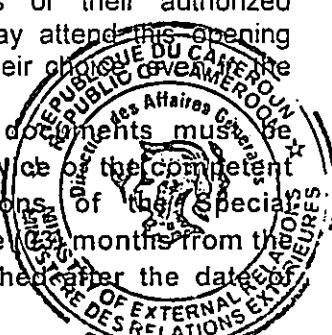
- Failure to respect the number of copies indicated in the RPAO or offering only copies;

Any incomplete offer in accordance with the requirements of the Tender Documents will be declared inadmissible. In particular, the absence of the bid bond (stamped, paid by hand, dated and signed, accompanied by the deposit receipt issued by the CDEC) issued by a first-class organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds in the field of public procurement or failure to comply with the models of the documents in the Tender Documents, will result in the outright rejection of the offer without any recourse. A bid bond (stamped, paid by hand, dated and signed, accompanied by the deposit receipt issued by the Deposits and Consignments Fund (CDEC) produced but having no connection with the consultation concerned is considered absent. The bid bond (stamped, paid by hand, dated and signed, accompanied by the deposit receipt issued by the Deposits and Consignments Fund (CDEC) presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

14- OPENING OF BIDS

The opening of the bids shall be done on 23 JUL 2025 at 2 p.m. prompt, in the Conference Hall of MINREX, new building, by the Internal tender's board (ITB) of the Ministry of External Relations, in the presence of bidders or their authorized representatives having full knowledge of the file. Only bidders may attend this opening session or be represented by a single duly authorized person of their choice. The case of a group of companies.

Under penalty of rejection, the required administrative file documents must be produced in originals or certified true copies by the issuing service of the competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Call for Tenders. They must be less than three (3) months from the original date of submission of tenders or have been established after the date of signature of the call for tenders.



9- BID BOND

Each Bidder must attach to his/her administrative documents a bid bond established by a bank or an insurance company approved and authorised by the Minister of Finance, in accordance with Exhibit 14, in the amount of one million nine hundred thousand (1 900 000) Francs CFA.

This bid bond will be valid for one hundred and twenty (120) days from the deadline for submission of tenders.

Under penalty of rejection, the required administrative documents must absolutely be presented in original or certified true copies by the issuing service, in accordance with the listing as provided for in the Specific Rules for this Quotation request. They must be dated less than 3 (three) months, from the deadline for submission of bids or after the date of this Notice.

Any bid not in conformity with the requirements of this Notice shall be rejected, particularly, in the absence of the bid bond issued by a bank or insurance company accepted and authorised by the Minister of Finance, the non-respect of the tender documents model, a false declaration, or any false document, shall lead to outright rejection of the bid without appeal.

No cheque, even certified, shall be accepted in lieu of the bid bond.

10- CONSULTATION OF THE TENDER FILE

The Tender Documents may be freely consulted during working hours at the Department of General Affairs (Sub-Department for Budget, Equipment and Maintenance, Procurement Service, Room 508, Tel: 222 20 39 40) of the Ministry of External Relations in Yaounde, or on the website www.diplocam.cm, upon publication of this Notice in the print media and on notice boards in the premises of the Ministry of External Relations and/or electronically or online on the COLEPS platform to the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

11- ACQUISITION OF TENDER FILE

The Tender Documents may be obtained from the Department of General Affairs (Sub-Department for Budget, Equipment and Maintenance, Procurement Service, Room 508, Tel: 222 20 39 40) of the Ministry of External Relations in Yaounde upon publication of this Notice in the print media and on notice boards in the premises of the Ministry of External Relations, against presentation of a receipt confirming payment into the Public Treasury of a non-refundable fee of 85 000 (eighty five thousand) CFA francs, representing the purchase fee of the tender documents.

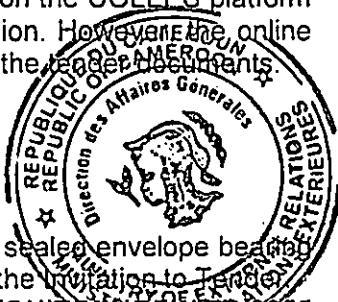
It is also possible to obtain the Tender Document by free download on the COLEPS platform available at the above-mentioned addresses for the electronic version. However, the online submission is conditional on the payment of the costs of purchasing the tender documents.

12- SUBMISSION OF BIDS

The tender must be uploaded on the COLEPS platform no later than 23 JUIN 2025 at 1p.m.

A backup copy of the offer recorded on a USB key or CD/DVD, in a sealed envelope bearing the clear and legible indication of "backup copy" and references of the Invitation to Tender "OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No.02/ONITAMINREB/2025 OF 24 JUN 2025. UNDER PROCEDURE OF URGENCY, FOR THE REHABILITATION OF THE IT (INFORMATION TECHNOLOGY) NETWORK INFRASTRUCTURE WITHIN THE MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS PHASE III "TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION"

must be deposited against receipt or sent by post by registered mail with acknowledgment of receipt to the General Affairs Department (Sub-department of Budget, Equipment and



In the event of absence or non-compliance of a document from the administrative file when opening the envelopes after a period of 48 hours granted by the Commission, the offer will be rejected.

15- MAIN EVALUATION CRITERIA

15-1 Eliminatory Criteria

- A. Absence or non-compliance of the bid bond (stamped, paid by hand, dated and signed, accompanied by the deposit receipt issued by the CDEC) at the opening of the bids;
- B. Absence or non-compliance of a document in the administrative file beyond the additional period of 48 hours to be granted, where applicable;
- C. Falsified document(s), false document(s) or false declaration(s);
- D. Absence of a sworn statement attesting to the non-abandonment of a contract over the last three years and the absence of the bidder on the list of defaulting companies established by the MINMAP;
- E. Absence or non-compliance of a technical specification of a component of the supply proposed by the bidder (for distribution units, intelligent inverter and HDD disks);
- F. Failure to meet at least six (06) essential criteria out of the eight (08);
- G. Omission of a quantified unit or fixed price in the financial offer;
- H. Absence of manufacturer authorization for distribution units, intelligent inverters and HDD disks;
- I. Failure to comply with the file formats required for online bid submission;
- J. Absence of the backup USB drive/DVD/CD in the event of a COLEPS platform malfunction or the original bid bond (stamped, hand-paid, dated, and signed, accompanied by the deposit receipt issued by the CDEC);
- K. Absence of the dated and signed integrity charter;
- L. Absence of the dated and signed declaration of commitment to compliance with environmental and social clauses.

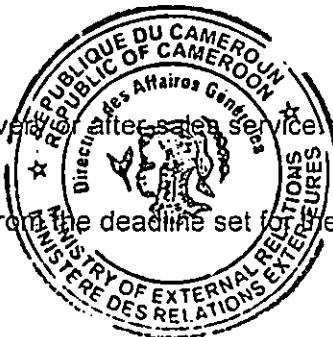
15-2 Essential Criteria

Each Bidder's technical offer will be evaluated using a binary rating based on the following eight (08) essential criteria:

- A. Presentation of the offer;
- B. Qualifications and experience of key personnel;
- C. Bidder's references;
- D. Compatibility of the related services proposed by the Bidder with the Supply defined by the Contracting Authority;
- E. Delivery time proposed by the Bidder;
- F. Financing capacity or line of credit;
- G. Evidence of acceptance of the conditions of the Contract;
- H. Methodology, organization and schedule for execution of delivery.

16- TENDER VALIDITY

Bidders shall remain committed by their bids for 90 (ninety) days from the deadline set for the submission of tenders.



17- AWARDING OF THE CONTRACT

The Contract shall be awarded to the Bidder whose bid shall have been deemed substantially compliant with the stipulations of the Tender File, with a technical qualification of the essential criteria, and whose financial offer shall have been evaluated as being the lowest.

18-ADDITIONAL INFORMATION

Further information may be obtained during working hours at the Department of General Administration (Sub-Department for Budget, Equipment and Maintenance, Procurement

Service, Room 508, Tel: 222 20 39 40) of the Ministry of External Relations or online on the COLEPS platform to the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

19-TECHNICAL ASSISTANT

To obtain technical assistance, in the event of a problem arising from the use of the platform, please call the numbers (+237) 222 238 155/222 235 669 or write to the email address dsi@minmap.cm.

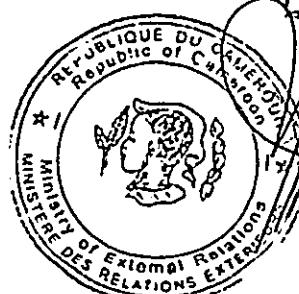
20-FIGHT AGAINST CORRUPTION AND BAD PRACTICES

In the event of any act of corruption or bad practices, please call MINMAP/CONAC or send an SMS to the following numbers: (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48/1517.

Copies:

- MINMAP (for online publication on COLEPS)
- SOPECAM (for publication in Cameroon Tribune)
- ARMP (for publication in the Public Procurement Gazette)
- Tender Board/MINREX
- Notice Boards/Archives

Yaounde, 24 JUIN 2025



Le Ministre Délégué

Felix Mbaiyu



Table des matières

A. Généralités

Article 1 : Objet de la consultation

Article 2 : Financement

Article 3 : Principes éthiques

Article 4 : Candidats admis à concourir

Article 5 : Fournitures et/ou services quantifiables

Article 6 : Documents établissant la qualification du Soumissionnaire

Article 7 : Visite du site des travaux

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 8 : Contenu du Dossier d'appel d'offres

Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

C. Préparation des offres

Article 11 : Frais de soumission

Article 12 : Langue de l'offre

Article 13 : Documents constituant l'offre

Article 14 : Montant de l'offre

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

Article 16 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire

Article 17 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures

Article 18 : Documents attestant de la conformité des fournitures

Article 19 : Validité des offres

Article 20 : Cautionnement de soumission

Article 21 : Forme, format et signature de l'offre

D. Dépôt des offres.

Article 22 : Cachetage et marquage des offres

Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres

Article 24 : Mode de soumission

Article 25 : Offres hors délai

Article 26 : Modification, substitution et retrait des offres



E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 27 : Ouverture des plis et recours

Article 28 : Caractère confidentiel de la procédure

Article 29 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

Article 30 : Détermination de la conformité des offres

MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU 24 JUIN 2025, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX

IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

EXERCICE : 2025

Pièce N° 2 : REGLEMENT GENERAL D'APPEL D'OFFRES



Article 31 : Critères d'évaluation et de qualification du soumissionnaire
Article 32 : Correction des erreurs
Article 33 : Conversion en une seule monnaie
Article 34 : Comparaison des offres
Article 35 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

F. Attribution du Marché

Article 36 : Attribution

Article 37 : Droit du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage de déclarer un appel d'offres infructueux Ou d'annuler une procédure

Article 38 : Notification de l'attribution du marché

Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

Article 40 : Signature du marché

Article 41 : Cautionnement définitif



REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

A- Généralités

Article 1: Objet de la consultation

1.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué tel que précisé dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), lance un Appel d'Offres pour l'acquisition des fournitures et/ou services quantifiables [disponibles sur le marché local] décrits dans le présent Dossier d'Appel d'Offres et brièvement définis dans le RPAO.

Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres figurent dans le RPAO.

1.2. Le Soumissionnaire retenu ou attributaire, doit livrer les fournitures et services quantifiables dans le délai prévisionnel indiqué dans le RPAO, et qui court sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" désigne un jour calendaire, à l'exception des jours ouvrables expressément spécifiés dans le code des marchés publics.

Article 2: Financement

La source de financement des fournitures et/ou services connexes objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

Article 3: Principes éthiques

3.1. Les agents relevant du service public, les soumissionnaires et les titulaires de marché, ainsi que toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la chaîne de passation, d'exécution, de contrôle et de régulation des marchés, sont soumis aux dispositions des lois et règlements interdisant les actes de corruption, les manœuvres frauduleuses, les pratiques collusives, coercitives ou obstructives, les conflits d'intérêts, les délits d'initiés et les complicités.

A cet égard, ils souscrivent la charte d'intégrité dont le modèle est joint en annexe du présent Dossier d'Appel d'Offres (pièce 10).

En vertu de ces principes, le Maître d'ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué a défini, aux fins de cette clause, les expressions de la manière suivante :

- i. Est convaincu d'acte de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ; ii. Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ; iii. Sont convaincus de « pratiques collusives » deux ou plusieurs soumissionnaires qui s'entendent dans le but de maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ; iv. Se livre à des « pratiques coercitives », quiconque porte atteinte aux personnes ou à leurs biens ou profère des menaces à leur encontre de manière directe ou indirecte, afin d'influencer leurs actions au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ; v-Se livre aux « pratiques obstructives », quiconque commet des actes visant à la destruction, la falsification, l'altération ou la dissimulation des preuves sur lesquelles se fonde une enquête ou toutes fausses déclarations faites aux enquêteurs ou bien toute menace, harcèlement ou intimidation à l'encontre d'une personne aux fins de l'empêcher de révéler des informations relatives à une enquête, ou bien de pourstivre celle-ci.

- vi. Le « conflit d'intérêt » désigne toute situation dans laquelle le titulaire d'un marché ou surveillant des procédures de passation et /ou de l'exécution du marché pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché conclu par le Maître d'ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, d'une affectation ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisant pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

vii -Les Présidents, membres, secrétaires et experts des commissions des marchés publics, sous -commission d'analyse et responsables chargés des marchés sont astreints à l'obligation de réserve et de discrétion.

Ils doivent s'abstenir de toute action de nature à compromettre leur objectivité et, dans tous les cas, ne disposer d'aucun intérêt financier, personnel ou autre lié au marché e examen.

viii- En cas de conflit d'intérêt, les Présidents , les Experts et les membres des Commission de Passation des Marchés et des Commission de Contrôle des Marchés et ceux des sous commissions d'analyse ,ainsi que les Observateurs indépendants doivent le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage, ou au Président de la Commission de passation des marchés publics sous peine des sanctions prévues par la réglementation en vigueur. Dans ce cas, il est alors pourvu à leur remplacement pour les marchés concernés.

ix. La complicité s'entend de :

- L'omission ou la négligence d'effectuer les contrôles ou de donner les avis techniques prescrits ;
- L'abstention volontaire de porter à la connaissance du Maître d'ouvrage ou de l'autorité compétente, les irrégularités constatées lors de la réalisation de ses missions.

b. rejette toute proposition d'attribution, s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption, de conflit d'intérêt, de complicité ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives, coercitives ou obstructives pour l'attribution de ce marché.

3.2. L'Autorité chargée des marchés publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (02) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire ou cocontractant de l'Administration pour trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de complicité, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans son offre, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

3.3. L'Autorité chargée des Marchés Publics, peut prendre à l'encontre des acteurs publics reconnus coupables de violation des dispositions du Code des Marchés Publics, une décision d'interdiction d'intervenir dans la passation et le suivi de l'exécution des Marchés Publics pendant une période n'excédant pas deux (2) ans.

Article 4: Candidats admis à concourir

4.1., En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les soumissionnaires, sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement, le cas échéant ;

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification de toutes les offres auxquelles il aura participé. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt dans les conditions ci-après :

i. est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ;

ii. est dans le cadre d'un même appel d'offres, représentant légal d'un autre soumissionnaire ; au présent appel d'offres ;

iii. participe à plus d'une offre dans le cadre d'un même appel d'offres notamment, soit à titre individuel ou en tant que membre d'un groupement d'entreprises, seulement que sous-traitant dans une offre tout en étant soumissionnaire à titre individuel ou membre d'un groupement d'entreprises. Un fournisseur peut figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs offres, mais en cette qualité de soustraitant seulement ;

iv. est affilié à un groupe ou entité que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délegué a recruté ou envisage de recruter pour participer au contrôle ;



- v. Le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué participe au capital du soumissionnaire de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics ;
 - c. Une personne morale de droit public si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) gérée selon les règles de la comptabilité privée et (iii) n'est pas sous la tutelle du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des marchés publics.
 - d. Les organisations de la société civile et les Etablissements publics à condition que les prix proposés soient concurrentiels, c'est-à-dire, qu'ils aient été déterminés(i) en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects concourant à la formation du prix de la prestation objet du contrat et(ii) qu'ils n'ont pas bénéficié, dans la détermination de ce prix, des avantages découlant des ressources qui leurs sont attribuées au titre de leurs missions de service public.
- 4.2. L'appel d'offres est ouvert selon les spécifications du RPAO à tous les soumissionnaires qui remplissent les conditions ci-après :
- a. ne pas être en état de liquidation judiciaire ou en faillite;
 - b. ne pas être frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international;
 - c. souscrire aux déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.
- 4.3 Pour soumissionner par voie électronique via COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d’Ouvrage, le candidat ou soumissionnaire doit être enregistré sur ladite plateforme et disposer d'un certificat électronique valide.
- 4.5 Pour soumissionner en ligne via COLEPS, le candidat ou soumissionnaire doit être enregistré sur ladite plateforme et disposer d'un certificat électronique valide.

Article 5: Fournitures et/ou services quantifiables

- 5.1. Le terme « fournitures » désigne tous les produits, matières premières, machines, équipements et tous autres matériaux; déjà importées aux fins de fabrication ou d'assemblage au Cameroun que le Fournisseur est tenu de livrer en exécution du Marché
- 5.2. Le terme « services quantifiable » désigne notamment les prestations de services concernant entre autres, le gardiennage, le nettoyage ou l'entretien des édifices publics ou des espaces verts, l'entretien ou la maintenance des matériels et équipements de bureau ou d'informatique, l'assurance, à l'exclusion de l'assurance maladie etc. ;

Article 6: Documents établissant la qualification du Soumissionnaire

- 6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :
- a. Produire un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire ;
 - b. Fournir les documents permettant d'établir la qualification du soumissionnaire selon la liste prévue dans le RPAO et comprenant notamment, toutes les informations qui leur sont demandées dans le RPAO toutes les informations demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant:

- i. La production de l'extrait des bilans certifiés faisant ressortir le chiffre d'affaires et les résultats ; ii. l'accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières; iii. Les marchés exécutés ; iv. La disponibilité du matériel indispensable.
 - v. Le certificat de catégorisation pour les prestataires de fourniture et services quantifiable, le cas échéant.
- 6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (cotraitance*) doivent satisfaire aux conditions suivantes:
- a. L'offre devra inclure pour chacun des fournisseurs, tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement;
 - b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement;
 - c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire tel que requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme.

- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué pour l'exécution du marché;
- e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dans un compte unique. En cas de groupement conjoint, les tâches de chaque membre doivent être précisées et chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dans son propre compte.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO.

6.4. Les soumissionnaires qui sollicitent le bénéfice d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 33 du RGAO.

Article 7 : Visite du site des travaux

7.1. Il est conseillé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des travaux. Cette visite lorsqu'elle est exigée dans le RPAO, doit être sanctionnée par une attestation de visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire, faisant ressortir une description du site ainsi que les observations sur les conditions d'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.

7.2. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est tenu d'autoriser le Soumissionnaire qui en fait la demande et ses employés ou agents, à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, de toute responsabilité pouvant en résulter.

Le soumissionnaire demeure responsable des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

7.3. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut organiser une visite du site des prestations au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 19 du RGAO.

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 8: Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures et /ou services quantifiable faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entreprises et précise les conditions du marché. Outre-le (s) additif (s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO. Il comprend les documents énumérés ci-après :

- + Pièce n° 0 : La lettre d'invitation à soumissionner (en cas d'Appels d'Offres Restreints) ;
- + Pièce n°1 : l'Avis d'Appel d'Offres rédigé en français et en anglais (AAO)
- + Pièce n°2: le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
- + Pièce n°3: le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
- + Pièce n° 4: le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- + Pièce n° 5: le Cahier des Spécifications techniques de la fourniture qui comprend la liste des fournitures et services connexes le cas échéant, ou les spécifications techniques le cas échéant.
- + Pièce n° 6: le Cadre du Bordereau des prix unitaires et forfaitaires
- + Pièce n° 7: le Cadre du détail estimatif
- + Pièce n° 8: le Cadre des sous-détails des prix unitaires et/ou de la décomposition des prix le cas échéant
- + Pièce n° 9: le Modèle de marché
- + Pièce n° 10 : Les Modèles ou formulaires types à utiliser par les Soumissionnaires, notamment :
 - a. Le Modèle de lettre de soumission;
 - b. Le Modèle de cautionnement de soumission ;



- c. Le Modèle de cautionnement définitif ;
 - d. Le cautionnement d'avance de démarrage ;
 - e. Le Modèle de cautionnement de bonne exécution en remplacement de la retenue de garantie ;
 - f. Le modèle d'autorisation du fabricant ;
 - g. Les Modèles de fiches de présentation du matériel, personnel et références ;
 - h. Le cadre du planning d'exécution ;
 - i. Le Modèle de fiches de prestations susceptibles d'être sous-traitées.;
- + Pièce n° 11 : le formulaire de la charte d'intégrité.
 - + Pièce n° 12 : le formulaire de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales.
 - + Pièce n° 13 : le Visa de maturité ou tout autre justificatif des études préalables à remplir par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, la disponibilité du financement ou l'inscription budgétaire.
 - + Pièce n° 14 : La liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités par le Ministre en charge des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics.
- 8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

Article 9: Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

9.1. a) Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué indiquée dans le RPAO ou via COLEPS. Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit ou par courrier électronique ou via COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué dans le DAO à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.

9.1.b). Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres dans un délai maximal de cinq (05) jours.

9.2. Tout soumissionnaire qui s'estime lésé peut introduire une requête auprès du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage Délégué.

En cas d'appel d'offres restreint, le recours doit :

a) à la phase de préqualification, porter sur des demandes de réexamen des conditions de sollicitation, de préqualification ou sur des demandes de réexamen des décisions ou actes pris par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué lors de la procédure de préqualification.

b) Les candidats disposent de cinq (05) jours ouvrables avant la date de dépôt des candidatures et cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats de la préqualification pour introduire leur recours auprès du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué, avec copie à l'Autorité chargée des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics. c) Ce recours n'est pas suspensif.

9.3. Lorsque l'appel d'offres ouvert est la procédure retenue, le recours doit être adressé, entre la publication de l'Avis d'appel d'offres et l'ouverture des plis :

a) au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué avec copie à l'Autorité chargée des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

b) il doit parvenir au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué au plus tard quatorze (14) jours ouvrables avant la date d'ouverture des offres ;

c) le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose de cinq (05) jours ouvrables pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'Autorité chargée des Marchés Publics et à l'Organisme Chargé de la Régulation des Marchés Publics ;

d) en cas de désaccord entre le requérant et le Maître d'ouvrage ou le Maître d'ouvrage Délégué, le recours est porté par le requérant au Comité chargé de l'examen des recours.

d) ce recours n'est pas suspensif.



Article 10: Modification du Dossier d'Appel d'Offres

10.1 Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délgué peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou consécutivement à une saisine d'un soumissionnaire modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à l'Article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres ou via COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage dans le DAO.

10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délgué devra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

C. Préparation des offres

Article 11 : Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délgué n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article 12 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangé entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délgué seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 13 : Documents constituant l'offre

13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes:

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend notamment :

- a. 1.Tous les documents attestant que le soumissionnaire:
 - a souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur;
 - s'est acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit;
 - n'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite;
 - n'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international.

a.2. Le cautionnement de soumission établi conformément aux dispositions de l'Article 20 du RGAO;

a.3.L'acte écrit donnant pouvoir au signataire de l'offre d'engager la personne morale soumissionnaire, le cas échéant conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO;

b. Volume2: Offre technique

Il comprend notamment :

b.1.Les renseignements sur la qualification

Le RPAO précise la liste des documents à fournir attestant de la qualification des soumissionnaires et conformément à l'Article 6.1 du RGAO, notamment les spécifications techniques, les références de l'entreprise (prestations similaires), le service après-vente, le matériel et le personnel.

b.2.Les propositions techniques

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires notamment:

- + une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, modèles



et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus et fiches techniques conformément à l'article 18 du RGAO;

- + le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations;

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées, renseignés et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir:

- + Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP);
- + Les spécifications techniques ou clauses techniques Particulières.

b.4. Commentaires CCAP et CCTP

Les soumissionnaires formuleront un commentaire sur les spécifications techniques des fournitures, assortis d'éventuelles propositions. **b .5. la charte d'intégrité b-6- la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales**

Volume 3: Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir:

- + la soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle ou formulaire type joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée;
- + le bordereau des Prix Unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli;
- + le détail quantitatif et estimatif dûment rempli;
- + le Sous-détails des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.
- + L'échéancier prévisionnel de paiements, le cas échéant

Les soumissionnaires devront utiliser à cet effet les pièces et modèles ou formulaires prévus dans le Dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 20.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Cautionnement de Soumission.

13.2.Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les soumissionnaires doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les

Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation

Article 14 : Montant de l'offre

14.1. Sauf indication contraire figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres, le montant du marché couvrira l'ensemble des fournitures et services connexes décrits à l'article 1.1 du RPAO, sur la base du Bordereau des Prix et du Détail Quantitatif et Estimatif chiffrés, ainsi que du sous-détail des prix unitaires et de la décomposition des prix forfaitaires présentés par le soumissionnaire le cas échéant.

14.2. Le soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du bordereau de prix et du Détail quantitatif et estimatif.

14.2 Sous réserve des dispositions contraires prévues dans le RPAO et le CCAP, les prix proposés dans le cadre du sous-détail des prix pour les Fournitures et Services quantifiables, seront présentés de la manière suivante :

a. Pour les fournitures fabriquées au Cameroun :

i. le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures ; ii. les taxes sur les ventes et autres taxes sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ; iii. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.

b. Pour les fournitures à importer :

i. le prix des fournitures DAP- lieu de destination, tel que stipulé au RPAO ; ii. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures du lieu de destination indiqué (CIP) à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.

RPAO ; et iii. le prix des fournitures à importer doit être indiqué DAP lieu de destination, si le RPAO le stipule; à la place du prix DAP indiqué en (b)(i) ci-dessus.

iv. le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la Convention de financement.

v. les conditions générales types des prix sont régies par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms publiée par la Chambre de commerce internationale à la date de l'appel d'offres ou à la date spécifiée dans le RPAO.

c. Pour les fournitures déjà importées, le prix indiqué sera différent de la valeur originelle d'importation de ces fournitures déclarées en douane, et devra inclure toute réduction ou toute marge de l'agent ou du représentant local, ainsi que les coûts locaux y afférents, à l'exclusion des droits de douanes et taxes d'importation déjà payés et/ou restant à payer par le Fournisseur. Par souci de clarté, il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer : (a) leur prix comprenant les droits de douanes et d'importation initiaux, (b) le montant de ces mêmes droits de douanes et d'importation, et (c) leur prix, hors taxes d'importation qui est la différence entre les montants (a) et (b).

i. le prix des fournitures, incluant leur valeur d'importation initiale et la marge (ou réduction) éventuelle, ainsi que les autres coûts, droits de douanes et autres taxes d'importation déjà payés ou à payer sur ces fournitures ; ii. les droits de douanes et autres taxes d'importation déjà payés (justifiés par des documents) ou à payer sur les fournitures déjà importées ; iii. le prix des fournitures obtenu par différence de (i) et (ii) ci avant ; iv. les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues au Cameroun si le Marché est attribué ;

v. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du projet) spécifiée dans le RPAO.

d. Pour les services connexes, autres que transports intérieurs et autres services nécessaires pour acheminer les fournitures à leur lieu de destination finale, lorsque de tels services connexes sont requis :

i. le prix de chaque élément faisant partie des services connexes y compris ; ii. tous les droits de douane, taxes sur les ventes et autres taxes similaires perçues sur les services connexes au Cameroun si le marché est attribué.

14.3. Les prix offerts par le soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Une offre assortie d'une clause

de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29 du RGAO.

14.4. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être précisées. Tout Marché dont la durée d'exécution est au plus égale à un (1) an ne peut faire l'objet de révision de prix.

14.5. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être précisées. Tout Marché dont la durée d'exécution est au plus égale à un (1) an ne peut faire l'objet de révision de prix.

14.5. Tous les prix unitaires assortis des quantités doivent être justifiés par des sous-détails établis conformément au cadre proposé à la pièce N° 8 du DAO.

14.4. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article.

14.5. Les soumissionnaires indiqueront les rabais consentis dans leurs offres. Par ailleurs, ils préciseront les conditions d'application de ce rabais.

Article 15: Monnaies de soumission et de règlement :

15.1. En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les monnaies de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous; l'option applicable étant celle retenue dans le RPAO.

15.2. Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante:

a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de financement du marché.

b. Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés par le soumissionnaire en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.3. Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

a. Les prix des intrants nécessaires aux fournitures et services quantifiables que le Soumissionnaire compte se procurer dans le pays du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué seront libellés en francs CFA tels que spécifié au RPAO et dénommée "monnaie nationale".
b. Les prix des intrants nécessaires aux fournitures et services quantifiables que le soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué seront libellés dans la monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre éligible largement utilisée dans le commerce international.

15.4. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaies nationale et étrangère et de justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables ; à cette fin, un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

15.5. Durant l'exécution des fournitures et services quantifiables, la plupart des monnaies étrangères restant à payer sur le montant du marché peut être révisée d'un commun accord par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et l'entreprise de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du marché.

Article 16: Documents attestant de l'admissibilité du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

Article 17 : Documents attestant de l'admissibilité des fournitures

17.1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux clauses techniques particulières.

17.2. S'agissant des fournitures importées, les documents y afférant consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement, entre autres.

Article 18 : Documents attestant de la conformité des fournitures

18.1. Pour établir la conformité des fournitures et /ou services quantifiables au dossier d'Appel d'Offres, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures ou services se conforment aux spécifications et clauses techniques ainsi qu'aux normes spécifiées (le cas échéant) dans le Descriptif de fourniture.

18.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux dites spécifications.

18.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, consommables, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et pendant la période précisée au RPAO.

18.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par (le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué) sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

18.5 Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction de Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont实质iellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

18.5. Propositions variantes des soumissionnaires

- a. Excepté dans le cas mentionné à l'Article 18.6 ci-dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'Offres, et fournir en outre tous les renseignements dont le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, spécifications techniques, sous-détails de prix et tous autres détails utiles. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée la moins-disante.
- b. Quand les soumissionnaires sont autorisés, suivant le RPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des fournitures complexes, ces parties de fournitures doivent être décrites dans les Spécifications techniques. Le dossier d'appel d'offres doit préciser de manière claire, la façon dont les variantes doivent être prises en considération pour l'évaluation des offres.

Article 19 : validité des offres

19.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres pour compter de la date de remise des offres fixée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, en application de l'Article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte, sera considérée par la Commission de passation des marchés comme non conforme, sauf si le délai de validité du cautionnement de soumission est conforme. Dans ce cas, un délai de quarante-huit (48) heures est accordé au soumissionnaire pour produire une lettre d'invitation à soumissionner.

19.2. Dans des circonstances exceptionnelles, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité du cautionnement de soumission prévu à l'Article 20 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre son cautionnement de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

19.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prolongation que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué adressera au(x) soumissionnaire(s).

18.4 La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation des offres.



Article 20. Réunion préparatoire à l'établissement des offres

20.1. A moins que le RPAO n'en dispose autrement, et en cas de fournitures complexes, le Soumissionnaire peut être invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra aux lieu et date indiqués dans le RPAO.

20.2. La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements et réponses à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.

20.3. Il est demandé au Soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit de façon qu'elle parvienne au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué au moins une semaine avant la réunion préparatoire. Il est possible que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ne puisse répondre au cours de la réunion aux questions reçues trop tard. Dans ce cas, les questions et réponses seront transmises selon les modalités de l'article 19.4 ci-dessous.

20.4. Le procès-verbal de la réunion auquel est joint la feuille de présence, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Toute modification des documents d'appel d'offres énumérés à l'Article 8 du RGAO qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO, le procès-verbal de la réunion préparatoire ne pouvant en tenir lieu.

20.5. Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

Article 21 Cautionnement de soumission

21.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira un cautionnement de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, qui fera partie intégrante de son offre.

21.2. Le cautionnement de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres ; d'autres modèles peuvent être autorisés, par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué. Le cautionnement de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 19.2 du RGAO.

Pour les prestations relevant des lettres commandes, les chèques certifiés et les chèques-banques sont admis au titre du cautionnement de soumission.

21.3. Toute offre non accompagnée d'un cautionnement de soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme incomplète. Le Cautionnement de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établi au nom du mandataire soumettant l'offre.

21.4. Les offres des soumissionnaires non retenues (à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics) seront restituées dans un délai de quinze (15) jours ouvrables dès publication des résultats de l'attribution. Les offres non retirées dans ce délai peuvent être détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

21.5. Les cautionnements de soumission des soumissionnaires non retenus sont restitués dès publication des résultats d'attribution.

21.6. Le cautionnement de soumission de l'attributaire du Marché sera libéré dès que ce dernier aura fourni le Cautionnement définitif requis.

21.7. Le cautionnement de soumission peut être saisi :

a. Si le soumissionnaire :

i. retire son offre durant la période de validité, ou ; ii. n'accepte pas la correction des erreurs en application de l'Article 31 du RGAO ; ou b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'Article 30 du RGAO ; ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'Article 40 du RGAO ; iii. Refuse de recevoir notification du marché.

Article 22 : Forme, format et signature de l'offre

22.1. Pour la soumission hors ligne :

- a. Le Soumissionnaire préparera dans chaque volume un original des documents constitutifs de l'offre décrit à l'Article 13 du RGAO, portant clairement l'indication "ORIGINAL" et des copies en nombre requis par le RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
 - b. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies y compris sous la forme scannée sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1(a) ou 6.2(c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.
 - c. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.
- 22.2. Pour la soumission en ligne :
- a. L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage dans le DAO. Une clé USB/DVD/CD de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concerné sous pli scellé avec la mention claire et lisible « clé USB/DVD/CD de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.
 - b. Les offres, accompagnées des pièces et documents exigés, sont rassemblées dans des fichiers électroniques et regroupées suivant leur nature administrative, technique et financière. Toutefois, s'agissant des pièces administratives elles sont introduites dans COLEPS par les structures émettrices.
 - c. Les formats de fichiers choisis pour le dépôt des offres via COLEPS doivent être des formats courants dont l'usage est répandu dans le secteur professionnel comprenant les opérateurs susceptibles d'être intéressés par la consultation, pour une meilleure exploitation.
 - d. Les documents et pièces transmis dans la plateforme COLEPS sont revêtus d'une signature électronique à travers l'usage du certificat.

D. Dépôt des offres

Article 23 : Cachetage et marquage des offres

23.1. Les Soumissionnaires doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention "PROPOSITION TECHNIQUE", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE ". Les différentes pièces de chaque volume seront numérotées dans l'ordre du RPAO et séparées par un intercalaire de couleur.

23.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

- a. Seront adressées au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délgué à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;
- b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

23.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délgué de renvoyer l'offre scellée si elle a été déclarée hors délai conformément aux dispositions des Articles 24 et 25 du RGAO.

23.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué aux Articles 22.1 et 22.2 susvisés, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délgué ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

23.5 Dans le cadre de la soumission en ligne, l'offre à fournir par le soumissionnaire comprend trois fichiers électroniques correspondant aux trois volumes administratifs, technique et financier. Chaque fichier doit explicitement porter un nom qui renvoie à la nature de son contenu (Offre Administrative, Offre Technique, Offre Financière).

23.6- Parallèlement à l'envoi électronique, les soumissionnaires doivent faire parvenir à l'Autorité Contractante ou au MO/MOD dans les mêmes délais impartis, une clé USB/DVD/CD de sauvegarde de leur offre sur support physique électronique (CD, DVD, Clé USB...). Cette copie est transmise sous pli par voie postale ou par dépôt chez l'Autorité Contractante ou le MO/MOD. Ce pli, fermé, doit porter la mention « clé USB/DVD/CD de sauvegarde » de manière claire et lisible, ainsi que les références de la consultation.

23.7 Les éléments constitutifs de l'Offre en ligne ou hors ligne du soumissionnaire doivent être les mêmes pour une consultation donnée.

23.8 Lorsque l'appel d'offres fait l'objet d'une ouverture en deux (02) temps, l'enveloppe contenant l'offre financière témoin, marquée comme telle, doit être paraphée par le Président de la commission et transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics séance tenante.

Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres

a. Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué par l'entremise de leur structure interne de gestion administrative des marchés publics à l'adresse spécifiée à l'article 22.2 du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

b La date et l'heure de réception des soumissions en ligne sont automatiquement enregistrées par la plateforme de dématérialisation à travers un mécanisme d'horodatage. Seules la date et l'heure de COLEPS ou de tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage font foi.

c. Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1). Cette heure est visible sur la page de soumission.

d. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

e Les offres transmises par voie électronique donnent lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception ainsi que les références de la consultation.

f. Trois modes de soumissions sont possibles :

- En ligne (online) : seules les soumissions en ligne sont acceptées pour cette consultation par l'Autorité Contractante et font foi.
- Hors ligne (offline) : seules les soumissions hors ligne sont acceptées pour cette consultation par l'Autorité Contractante et font foi.
- En ligne ou hors ligne (on/offline). Les deux modes de soumission sont possibles. Toutefois, il n'est pas possible de soumissionner en ligne et hors ligne pour une même consultation.

Le mode de soumission retenu est précisé dans le RPAO.

NB : Au moment de la soumission en ligne, les plis des soumissionnaires sont automatiquement chiffrés ou cryptés c'est-à-dire que leur contenu est rendu illisible.

Article 25: Offres hors délai

Quel que soit le mode de soumission toute offre parvenue hors délais dans les services du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué après les date et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 24 du RGAO sera déclarée irrecevable par la commission de passation des marchés publics.

Article 26: Modification, substitution et retrait des offres

Pour les soumissions hors ligne,

26.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposé, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. L'adite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'Article 2112 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les

enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou «MODIFICATION».

26.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'Article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie ou e-mail, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

26.3. Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'Article 26.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

26.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la confiscation du cautionnement de soumission conformément aux dispositions de l'Article 20.6 du RGAO.

26.5 Pour les soumissions en ligne, plusieurs offres peuvent valablement être transmises par un même soumissionnaire avant la date et l'heure limite de réception des offres. Dans ce cas, seule la dernière arrivée et sa clé USB/DVD/CD de sauvegarde correspondante le cas échéant, sera prise en compte lors de l'évaluation, les autres copies de sauvegarde éventuelles devant être retournées sans être ouvertes.

26.6 La modification, le remplacement ou le retrait de la clé USB/DVD/CD de sauvegarde se fait conformément aux dispositions de l'article 26 alinéas 1 à 4.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 27: Ouverture des plis et recours

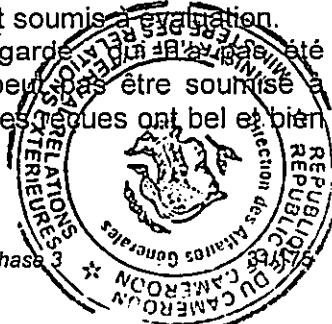
27.1 Préalablement à l'ouverture des plis, les offres déposées par voie électronique sont déchiffrées par l'autorité contractante. Le déchiffrement consiste à rendre les offres lisibles et accessibles uniquement pour la Commission de passation des Marchés.

27.2. L'ouverture de tous les plis se fait en un temps, y compris pour les fournitures et services quantifiables de grande importance ou complexes ayant fait l'objet d'une procédure de préqualification.

Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre ou la clé USB/DVD/CD de sauvegarde correspondante sera retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ou la clé USB/DVD/CD de sauvegarde ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement ou la clé USB/DVD/CD de sauvegarde » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente qui sera retournée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre ou de la clé USB/DVD/CD de sauvegarde ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ou de la clé USB/DVD/CD de sauvegarde ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres ou les copies de sauvegarde qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

27.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que la commission de passation des marchés compétente peut juger utile de mentionner. Tous les rabais et variantes de l'offre annoncés lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

27.4. Etant donné qu'une offre ou une clé USB/DVD/CD de sauvegarde n'a pas été ouverte et lue à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, ne peut pas être soumise à évaluation, la commission s'assurera systématiquement que toutes les offres reçues ont bel et bien été examinées.



27.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous- commission d'analyse le cas échéant. Toutefois les informations relatives à ladite composition demeurent internes à la commission. Un extrait du procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence signée par tous les participants est remis à chaque soumissionnaire à sa demande. Enfin seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint la note technique minimale requise sont ouvertes en présence des soumissionnaires concernés

27.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission de passation des marchés met à la disposition du point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics un exemplaire de l'offre de chaque soumissionnaire paraphé par ses soins.

27.7. En cas de recours, le soumissionnaire doit adresser sa requête au Comité d'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué le cas échéant, au président de la commission de passation des marchés concerné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des Marchés Publics.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre dûment signée par le requérant.

Ce recours qui ne peut porter que sur le déroulement de cette étape, notamment le respect des procédures et la régularité des pièces vérifiées, n'est pas suspensif.

Le cas échéant, l'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet du registre de recours qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents:

27.8. L'ouverture des plis transmis par voie électronique et ceux présentés sur support papier se fait au cours de la même séance. L'ouverture et l'examen des offres transmises par voie électronique sont soumis aux règles applicables au traitement des offres physiques.

Article 28 : Caractère confidentiel de la procédure

28.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du Soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés publics.

28.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres, la Commission de Passation des Marchés dans la proposition d'attribution, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

28.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 28.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 29: Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

29.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le Président de la Commission de Passation des Marchés peut, sur proposition de la sous-commission d'analyse, demander aux soumissionnaires, aux administrations ou organismes compétents de donner des éclaircissements sur les offres.

29.2 La demande d'éclaircissements et la réponse sont formulées par écrit ou via COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage dans le DAO, avec copie à l'organisme en charge de la régulation, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission en vue de la rendre plus compétitive n'est recherché, offert ou accepté. La demande d'éclaircissement doit avoir pour but notamment de retrouver une information contenue dans l'offre, de vérifier l'exactitude des informations fournies par un candidat le cas échéant, auprès des administrations émettrices, de demander à un soumissionnaire de confirmer la correction d'erreur de calcul ou d'omission découverte, d'apporter des précisions sur les aspects techniques, compris par la sous-commission d'analyse ou sur le contenu du sous-détail des prix soit, de justifier les prix des offres jugées anormalement basses.

29.3. Le délai de réponse accordé aux demandes d'éclaircissement ne saurait excéder sept (07) jours ouvrables.

29.4. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission de Passation des Marchés et de la sous-commission d'analyse pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 30 : Détermination de la Conformité des offres

30.1. La Sous-commission d'analyse au préalable procèdera à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires et à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

30.2. La Sous-commission d'analyse déterminera ensuite si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques. A ce titre, la Sous-commission d'Analyse :

- examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle ;
- évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 12.1.b du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

30.3. Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui:

i. limite de manière substantielle la portée ou l'étendue, la qualité ou les performances des fournitures et services connexes spécifiées dans le marché; ii. limite de manière substantielle, en contradiction au Dossier d'Appel d'Offres, les droits du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ou ses obligations au titre du Marché; iii. est telle que son acceptation ou sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.

30.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

30.5. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 31 : Critères d'évaluation et de qualification du soumissionnaire

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères d'évaluation et de qualification stipulés dans le RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la fixation de ces critères.

Article 32: Correction des erreurs

32.1. La Sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous- commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante:

a.S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé;

b.Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé;

c.S'il y a contradiction entre le prix unitaire indiqué en lettres et en chiffres, c'est le montant en lettre qui fait foi.

32.2. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'asceptre pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa caution de soumission (timbré, assujettie à la main, daté et signé, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC)saisie.

Article 33 : Conversion en une seule monnaie

33.1. Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, la sous-commission d'analyse convertira les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l'offre est payable en francs CFA.

33.2. La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), dans les conditions définies par le RPAO.

Article 34: Comparaison des offres

34.1. La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante.

34.2. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé.

34.3 Sur proposition de la sous-commission d'analyse, le Président de la Commission de Passation de marchés peut demander aux soumissionnaires ou aux administrations et organismes compétents des éclaircissements sur les offres.

34.4 Dans le cas où une offre est jugée anormalement basse, la Commission de Passation des Marchés propose au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, de demander des justificatifs au soumissionnaire concerné.

Au cas où les justificatifs sont jugés inacceptables, ils sont transmis par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, pour avis, en même temps que la demande d'éclaircissement.

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué tient compte de l'avis de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics pour se prononcer.

Article 35 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

35.1 Lors de la passation d'un marché dans le cadre d'une consultation internationale, une marge de préférence est accordée, à offres équivalentes et dans l'ordre de priorité, aux soumissions présentées par :

- a) Une personne physique de nationalité camerounaise ou une personne morale de droit camerounais ;
- b) Une entreprise dont le capital est intégralement ou majoritairement détenu par des personnes de nationalité camerounaise ;
- c) Une personne physique ou une personne morale justifiant d'une activité économique sur le territoire du Cameroun ;
- d) Un groupement d'entreprises associant des entreprises camerounaises.

35.2 Les offres sont considérées équivalentes lorsqu'elles ont rempli les conditions techniques requises.

35.3 Pour les marchés de travaux, la marge de préférence nationale est de dix pour cent (10%).

35.4 La préférence nationale ne peut être appliquée que lorsque le dossier d'appel d'offres le prévoit.

F. Attribution du Marché

Article 36: Attribution

36.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres, disposant des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante, et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en considérant le cas échéant les remises proposées.

36.2. Si l'Appel d'Offres porte sur plusieurs lots, l'attribution se fera selon les prescriptions du RPAO.

36.3-Dans tous les cas, toute attribution d'un marché est matérialisée par une décision du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué et notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures à compter de sa signature

Toute décision d'attribution d'un marché public par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est insérée, avec indication de prix et de délai, dans le journal des marchés publics édité par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée, notamment dans COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le MO dans le DAO.

Article 37 : Droit du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure

37.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'annuler un Appel d'Offres ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Toutefois, lorsque les offres ont déjà été ouvertes, l'annulation est subordonnée à l'accord de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

37.2 Le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué notifie la décision d'annulation ou celle déclarant l'appel d'offres infructueux, au Président de la Commission de Passation des Marchés, avec copie à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

37.3 En cas d'allotissement, les dispositions prévues aux alinéas ci-dessus sont applicables à chacun des lots.

Article 38 : Notification de l'attribution du marché

38.1 Toute attribution d'un marché est matérialisée par une décision du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué et notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures à compter de sa signature. Toute décision d'attribution d'un marché public par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est insérée, avec indication de montant et de délai d'exécution, dans le journal des marchés publics de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée, notamment dans COLEPS.

38.2 Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notifiera à l'attributaire du marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué paiera au cocontractant de l'administration au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution.

Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

39.1 Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature de la décision d'attribution et la publication des résultats à compter de la date de réception de la proposition d'attribution finale de la Commission des Marchés compétente, sauf en cas de suspension de la procédure.

39.2 Dès publication des résultats portant attribution, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué adresse à chaque soumissionnaire qui en fait la demande, un extrait du rapport d'analyse le concernant.

39.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics si celle-ci n'a pas été collectée à la séance tenante. Cette information doit être contenue dans la décision d'attribution.

39.4. En cas de recours, il doit être adressé, au Comité chargé de l'examen des recours avec copie à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de passation des marchés concernée, à l'Organisme chargé de la Régulation des Marchés Publics, et à l'Autorité chargée des marchés publics.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

39.5 Ce recours peut donner lieu à la suspension de la procédure à l'appréciation de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

Article 40: Signature du marché

40.1. Après publication des résultats, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription du projet de marché par l'attributaire.

40.2. Préalablement à la signature du marché dans les conditions visées à l'alinéa ci-dessus, le projet de marché de gré à gré souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis.

40.3. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notifie le marché à son titulaire dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la date de sa signature.

40.4. L'attributaire du marché dispose d'un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de publication des résultats pour souscrire le marché ou la lettre-commande. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'annuler la décision d'attribution après mise en demeure de l'attributaire restée sans suite. Dans ce cas, le cautionnement de soumission est saisi et le marché est attribué au candidat classé en seconde position.

Article 41: Cautionnement définitif

41.1. Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, le cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué un cautionnement garantissant l'exécution intégrale des travaux, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

41.2. Le cautionnement définitif dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, augmenté le cas échéant du montant des avenants, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ou par une caution personnelle et solidaire.

41.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux ainsi que les organisations de la société civile peuvent produire à la place du cautionnement, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé, conformément aux textes en vigueur.

41.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG. Dans ce cas, le cautionnement de soumission est saisi par le Maître d'ouvrage.



MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°...../AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX
IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

EXERCICE : 2025

Pièce N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES



Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux fournitures faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO. En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO. Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
A. GENERALITES	
1.1	<p>A. GENERALITES</p> <p>Nom du Maître d'Ouvrage : Le Ministre des Relations Extérieures.</p> <p>Référence de l'Appel d'Offres : Appel d'Offres National Ouvert N°02/AONO/MINREX/CIPM/2025 du _____, en procédure d'urgence, pour la réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures Phase 3.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lots : Ledit Appel d'Offres est constitué d'un lot unique - Définition des prestations Les fournitures à acquérir consistent à : <ul style="list-style-type: none"> • l'acquisition des équipements; • le transport; • l'installation, • la mise en service ; et • la formation. <p>Cette phase 3 consiste pour le prestataire à acquérir et livrer dans les Services centraux du MINREX sis au 703, rue 1025 Hippodrome, Yaoundé 1er, tous les équipements et accessoires attendus dans le cadre de cette prestation, neufs et en bon état. Les appareils électriques destinés à être branchés aux prises électriques secteur devront disposer de fiches mâles de type Schuko 2P+T ou Schuko plate 2P. Tous les équipements devront répondre aux spécifications techniques tel que consignés dans le Cahier de spécifications Techniques descriptives.</p> <p>NB : Les informations sur les prestations à exécuter sont détaillées dans le bordereau des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif et le Cahier de spécifications Techniques descriptives (fournitures).</p>
1.2.	<p>Références du RGAO</p> <p>Description de la disposition du RPAO</p> <p>Le délai prévisionnel de livraison des prestations est de : <i>trois (03) mois</i>. Ce délai, court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.</p>
1.4	<p>Nom, Object de la fourniture : réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures Phase 3</p> <p>La prestation comporte plusieurs phases : Oui, les deux précédentes ont eu lieu en 2023 et 2024.</p> <p>Conférence préalable à l'établissement des propositions</p> 

1.6	Le Maître d'Ouvrage envisage la nécessité d'assurer une certaine continuité pour les activités en aval : Non.
2.	Source de financement: Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres sont financés par : <i>Budget d'Investissement Public Exercice 2025 Ligne 59 06 090 02 340010 524116</i>
4 .1	L'appel d'offres est ouvert ou restreint : <i>le présent Appel d'Offres National est Ouvert.</i> Sont admis à participer à la présente consultation, les entreprises de droit camerounais, catégorisées ou non, exerçant autant que possible dans le secteur des technologies de l'information et de la communication
5.1.	<i>Aucun, matériel et fourniture à acquérir dans le cadre de cette consultation ne devra provenir des lieux ci-après : Sans objet</i>
6.1	La liste des documents permettant d'établir la qualification du soumissionnaire comprend les pièces prévues au point 12 du présent RPAO.
6.2	En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces <i>L'attestation de domiciliation bancaire</i> (sauf cas de cotraitance conjointe), <i>La quittance d'achat</i> du DAO et le <i>cautionnement de soumission</i> prévues au point 12 du RPAO étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.
35	Renseignements nécessaires à produire pour justifier la satisfaction aux critères d'éligibilité à la préférence nationale : <i>sans objet</i>
7.3	Aux fins de la visite du site des fournitures à organiser au plus : <i>sans objet</i>

B- DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés, Porte 508, Tél. : 222 20 39 40) du Ministère des Relations Extérieures ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

C- PREPARATION DES OFFRES

12	La langue de soumission est : <i>le français ou l'anglais.</i>		
13	Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit: (En cas de soumission en ligne, le candidat devra produire sous pli scellé une clé USB ou CD/DVD contenant la clé USB/DVD/CD de sauvegarde des trois volumes ci-après :)		
	Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit 1. Volume 1 : <i>Pièces administratives</i> Elles comprendront notamment :		
N° D'ORDRE	DOCUMENT APPELATION	OPERATION A REALISER	IDENTIFICATION
A1	La déclaration d'intention de soumissionner	A confectionner par le soumissionnaire	

	A2	Attestation de conformité fiscale	Conforme législation République Cameroun.	Attestation de conformité fiscale générée sur le site web www.impots.cm (datant de moins de trois (03) mois, à compter de la date limite de remise des offres et date limite de validité dite pièce postérieure à celle de lancement de l'Appel d'Offres)
	A3	Attestation de la CNPS	Conforme législation République Cameroun.	Délivrée par Service de la CNPS compétent (datant de moins de trois (03) mois, à compter de la date limite de remise des offres et date limite de validité dite pièce postérieure à celle de lancement de l'Appel d'Offres).
	A4	Certificat de non exclusion des Marchés Publics.	Conforme législation République Cameroun.	Délivré par structure ARMP habilitée (datant de moins de trois (03) mois, à compter de la date limite de remise des offres et date limite de validité dite pièce postérieure à celle de lancement de l'Appel d'Offres).
	A5	Caution soumission de	Modèle (10.2 : Modèle de Caution de Soumission) figurant à la Pièce N° 10 à compléter dûment et signer	(Timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC) Délivrée par la banque (compagnie d'assurances) retenue à cet effet (date de signature dite pièce postérieure à celle de lancement de l'Appel d'Offres et durée de validité jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres).
	A6	L'attestation de catégorisation, le cas échéant	Conforme à la législation de la République du Cameroun	Une attestation de catégorisation délivrée par le MINMAP
	A7	Quittance de versement au Trésor Public pour achat du Dossier d'Appel d'Offres	Versement de Quatre Vingt Cinq Mille (85 000) Francs CFA à effectuer au Trésor Public	Etablie et délivrée à cet effet par le Trésor Public.

	A8	Attestation domiciliation bancaire	Conforme à la législation de la République du Cameroun	Délivrée par la banque retenue à cet effet (datant de moins de trois (03) mois, à compter de la date limite de remise des offres ou postérieure à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres).
	A9	Procurations éventuellement nécessaires	Modèle (10.5 : Pouvoirs au Signataire/Mandatai re (en cas de signature de l'offre par une tierce personne/én cas de groupement d'entreprises)) figurant à la Pièce N° 10 à compléter dûment et signer	Signatures légalisées par Autorités Administratives habilitées (datant de moins de trois (03) mois, à compter de la date limite de remise des offres ou postérieures à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres).
	A10	Accord de groupement, le cas échéant	Modèle (10.6 : Modèle d'Accord de Groupement) figurant à la Pièce N° 10 à compléter dûment et signer	Signatures légalisées par Autorités habilitées (datant de moins de trois (03) mois, à compter de la date limite de remise des offres ou postérieures à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres)
	A11	Règlement Particulier de l'Appel d'Offres	RPAO figurant à la Pièce N° 3 à lire, compléter, parapher et signer	Paraphe à chaque page, date, signature et cachet du Soumissionnaire à la dernière page du document.
	A12	Cahier des Clauses Administratives Particulières	CCAP figurant à la Pièce N° 4 à lire, compléter, parapher et signer	Paraphe à chaque page, date, signature et cachet du Soumissionnaire à la dernière page du document.



En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A8 ; A11 et A12 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

NB : Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres.

B-Volume 2 : Offre technique

Elle comprend notamment :

N° D'ORDRE	DOCUMENT APPELATION	OPERATION A REALISER	AUTHENTIFICATION
B1	Déclaration sur l'honneur attestant le non-abandon d'un marché au cours des trois dernières années et l'absence du soumissionnaire sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP	A confectionner par le soumissionnaire	Date, signature et cachet du soumissionnaire
B2	Descriptif Technique	Descriptif Technique figurant à la Pièce N° 5 à lire, parapher et signer	Paraphe à chaque page, date, signature et cachet du Soumissionnaire à la dernière page du document
B3	Disponibilité des ressources financières ou accès à une ligne de crédit	A établir par une banque	Délivrée à cet effet par la banque retenue
B4	Fournitures similaires livrées au cours des cinq dernières années	Modèle (10.7 : Cadre des Fournitures Similaires Livrées) figurant à la Pièce N° 10 à remplir dûment et signer, à assortir des justificatifs de chiffres d'affaires et de cas de missions de matière et/ou des prestations	Date, signature et cachet du Soumissionnaire Pièces justificatives (1ère et dernière pages contrat, PV de réception, etc.) à joindre

		informatique(s)	
B5	Description et spécifications techniques de la Fourniture et services connexes proposés par le Soumissionnaire	A confectionner par le soumissionnaire	Date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document Prospectus techniques à joindre
B6	Méthodologie et planning d'exécution de la livraison	A confectionner par le Soumissionnaire	Date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document
B7	Service après-vente	A confectionner par le Soumissionnaire	Date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document Justificatifs de compétence, d'agrément ou collaboration avec fabricant(s) ou représentant(s) local(aux) fournitures proposées, de présence à Yaoundé, de qualification et d'expérience du personnel, etc.
B8	La charte d'intégrité	Suivant modèle annexé au DAO	Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »
B9	La déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales	Suivant modèle annexé au DAO	Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »

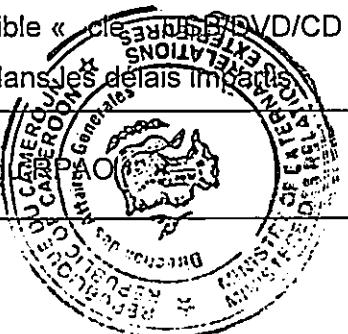
C. Volume 3 : Offre financière
Cette enveloppe comprendra :

N° D'ORDRE	DOCUMENT APPELATION	OPERATION A REALISER	
------------	---------------------	----------------------	--

	C1	Soumission	Modèle (10.1 – Modèle de Lettre de Soumission) figurant à la Pièce N° 10 à remplir dûment, timbrer au taux en vigueur et signer	Date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document
	C2	Bordereau des Prix Unitaires	Cadre du Bordereau des Prix Unitaires figurant à la Pièce N° 6 à remplir dûment et signer	Paraphe sur chaque page, date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document
	C3	Cadre détail quantitatif et estimatif	Cadre du Cadre détail quantitatif et estimatif figurant à la Pièce N° 7 à remplir dûment et signer	Paraphe sur chaque page, date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document
	C4	Sous-détails de Prix Unitaires	Cadres de Sous-détail de Prix Unitaire figurant à la Pièce N° 8 à remplir dûment et signer	Paraphe sur chaque page, date, signature et cachet du Soumissionnaire à la fin du document

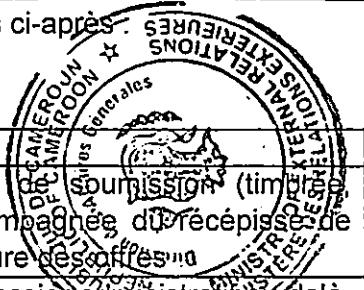
Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO	
	<p>Le soumissionnaire doit joindre la version numérique de l'offre en trois exemplaires dont un gardé par le Président de la Commission, un à remettre à la sous-commission d'analyse et le troisième réservé à l'ARMP.</p> <p><u>NB</u> : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc de manière à faciliter son examen.</p>	
Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO	
14.1	Impôts : Les prix proposés doivent être libellés Toutes taxes comprises.	
14.2.	Les prix du marché <i>ne seront pas</i> » révisables.	
14.3.	L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale qui en Francs CFA	

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
18.1	La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour le dépôt de ces dernières
20.1	Le Montant du cautionnement de soumission (timbré, acquitté à la main, daté et signé, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC) s'élève à un million neuf cent mille (1.900.000) FCFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres
21	Le soumissionnaire devra fournir une offre originale en ligne, une clé USB/DVD/CD de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS et <i>Fournira un exemplaire de la copie de l'offre, dans une enveloppe scellée et marquée « offre témoin » pour servir d'offre témoin destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics pour conservation.</i>
D- DEPOT DES OFFRES	
	MODE DE SOUMISSION
	Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.
Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p>les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 MO pour l'Offre Administrative ; - 15 MO pour l'Offre Technique ; - 5 MO pour l'Offre Financière. <p>Les formats acceptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Format PDF pour les documents textuels ; - JPEG pour les images. <p>L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS à l'adresse http://www.marchespublics.cm ou http://www.publiccontracts.cm</p> <p>Une clé USB/DVD/CD de sauvegarde doit être déposée à la Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés, Porte 508, Tél. : 222 20 39 40) du Ministère des Relations Extérieures à Yaoundé, sous pli scellé avec la mention claire et lisible «  DÉPÔT DANS LES DÉLAI IMPRIMÉS SUR LA PLATEFORME COLEPS CARTE ROUGE RGPAO » et les références de l'Appel d'Offres dans les délais impartis.</p>
Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO

	<p>Les date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : juillet 2025 Heure : 14 heures</p>
E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES	
27.	<p>L'Ouverture des offres aura lieu, le dès 14 heures dans la salle de conférences du nouveau bâtiment du Ministère des Relations Extérieures</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p>
Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO



	<p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute offre en noir sur blanc pour la soumission en ligne ; • les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires, • les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt. • les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ; • les plis non-conformes au mode de soumission ; • Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO, <p>L'absence de la caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC) délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC) produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC) présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;</p> <p>La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires</p>												
31	<p>L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Critères éliminatoires</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Critère</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Absence ou non-conformité de la caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC), à l'ouverture des offres</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà du délai supplémentaire de 48 heures à accorder, le cas échéant</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Pièce(s) falsifiée(s), fausse(s) pièce(s) ou fausse(s) déclaration(s)</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Absence de déclaration sur l'honneur attestant le non-abandon d'un marché au cours des trois dernières années et l'absence du soumissionnaire sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Absence de la méthodologie, du planning d'exécution de la livraison ou du service après-vente</td> </tr> </tbody> </table> 	N°	Critère	1	Absence ou non-conformité de la caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC), à l'ouverture des offres	2	Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà du délai supplémentaire de 48 heures à accorder, le cas échéant	3	Pièce(s) falsifiée(s), fausse(s) pièce(s) ou fausse(s) déclaration(s)	4	Absence de déclaration sur l'honneur attestant le non-abandon d'un marché au cours des trois dernières années et l'absence du soumissionnaire sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP	5	Absence de la méthodologie, du planning d'exécution de la livraison ou du service après-vente
N°	Critère												
1	Absence ou non-conformité de la caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC), à l'ouverture des offres												
2	Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà du délai supplémentaire de 48 heures à accorder, le cas échéant												
3	Pièce(s) falsifiée(s), fausse(s) pièce(s) ou fausse(s) déclaration(s)												
4	Absence de déclaration sur l'honneur attestant le non-abandon d'un marché au cours des trois dernières années et l'absence du soumissionnaire sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP												
5	Absence de la méthodologie, du planning d'exécution de la livraison ou du service après-vente												

	6	Absence ou non-conformité d'une spécification technique d'une composante de la fourniture proposée par le soumissionnaire (pour les unités de distribution, d'inverseur intelligent et des disques HDD).
	7	Non satisfaction d'au moins six (06) critères essentiels sur les huit (08)
	8	Omission d'un prix unitaire ou forfaitaire quantifié dans l'offre financière
	9	Absence de l'autorisation du fabricant pour les unités de distribution, d'inverseur intelligent et des disques HDD
	10	Non-respect des formats de fichiers requis pour la soumission des offres en ligne
	11	Absence de la clé USB/DVD/CD de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ou de l'original de la caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC)
	12	Absence de la charte d'intégrité datée et signée
	13	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales, datée et signée
	Critères essentiels	
	N°	Critère/sous-critère
	A	Présentation de l'offre (3 sous-critères, seuil de validation 2 OUI/3)
	1	Offre en trois volumes, lisibles et agencés dans l'ordre prescrit par le DAO
	2	Reliure de chaque volume en spirale exclusivement
	3	Séparation des différentes parties de chaque volume par des intercalaires de couleur identique et différente de la blanche
	B	Qualifications et expériences du personnel clé (4 sous-critères, seuil de validation 4 OUI/4)
	1	Conducteur des prestations : Ingénieur de Conception en informatique (Bacc + 5 au moins), (copie certifiée conforme du diplôme et adresse complète – e-mail, téléphone et boite postale - à inclure dans l'offre plus adresse complète)
	2	Conducteur des prestations : ayant une expérience de cinq (05) ans au moins dans le domaine de l'informatique et une expérience spécifique de Conducteur des prestations d'au moins deux projets dans le cadre des Marchés et/ou Lettres commandes de livraison de matériel et/ou de prestations informatique(s) au profit d'une administration publique, d'un établissement public, d'une entreprise du secteur public ou parapublic, d'un projet public ou d'une collectivité territoriale décentralisée au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (CV et attestation de disponibilité à inclure dans l'offre)
	3	Assistant au Conducteur des prestations : BTS en informatique au moins (copie certifiée conforme du diplôme et adresse complète – e-mail, téléphone et boite postale - à inclure dans l'offre)
	4	Assistant au Conducteur des prestations : ayant une expérience de cinq (05) ans au moins dans le domaine de l'informatique et une expérience spécifique d' Assistant au Conducteur des prestations d'au moins deux projets dans le cadre des Marchés et/ou Lettres commandes de livraison de matériel et/ou de prestations informatique(s) au profit d'une administration publique, d'un

		établissement public, d'une entreprise du secteur public ou parapublic, d'un projet public ou d'une collectivité territoriale décentralisée au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (CV et attestation de disponibilité signés et datés par l'intéressé à inclure dans l'offre)
C		Références du soumissionnaire (3 sous-critères, seuil de validation 3 OUI/3)
1		Disponibilité justificatifs (copie première et dernière pages lettres commandes ou marchés et procès-verbaux de réception) pour deux cas de livraisons de matériel et/ou de prestations informatique(s) aux administrations publiques, établissements publics, entreprises du secteur public ou parapublic, projets publics ou collectivités territoriales décentralisées au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) d'un montant égale au moins à soixante-quinze millions (75.000.000) FCFA TTC, chacun.
2		Disponibilité justificatifs (copie première et dernière pages lettre commande ou marché et procès-verbal de réception) pour un cas d'installation/réhabilitation de réseau informatique aux administrations publiques, établissements publics, entreprises du secteur public ou parapublic, projets publics ou collectivités territoriales décentralisées au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) d'un montant égale au moins à soixante-quinze millions(75.000.000) FCFA TTC.
3		Disponibilité justificatifs du chiffre d'affaires annuel supérieur à Quatre Vingt Millions (80 000 000) de Francs CFA, au titre d'une des cinq dernières années.
N°		Critère/sous-critère
D		Compatibilité des services connexes proposés par le soumissionnaire avec la Fourniture définie par le Maître d'Ouvrage (1 sous-critère, seuil de validation 1 OUI/1)
1		Compatibilité des services connexes proposés par le soumissionnaire avec la Fourniture définie par le Maître d'Ouvrage
E		Délai de livraison proposé par le soumissionnaire (1 sous-critère, seuil de validation 1 OUI/1)
1		Délai de livraison ≤ quatre-vingt-dix (90) jours
F		Capacité de financement ou ligne de crédit (2 sous-critères, seuil de validation 2 OUI/2)
1		Attestation délivrée par une banque de premier ordre agréée par le MINFI
2		Montant de la capacité de préfinancement déclinée par dite attestation supérieur ou égal à cinquante pour cent (50%) du montant Toutes Taxes Comprises de la soumission
G		Preuves d'acceptation des conditions du Marché (1 sous-critère, seuil de validation 1 OUI/1)
1		Descriptif Technique paraphé à chaque page daté, signé et cacheté par le Soumissionnaire à la dernière page
H		méthodologie, organisation et planning d'exécution de la livraison ou du service après-vente(2 sous-critère, seuil de validation 2 OUI/2)
		Méthodologie et planning d'exécution
		organisation

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO	
	1) Critères éliminatoires	
N°	Rubrique	Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
1	Absence de la caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC) à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics. NB : Une caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivrée par la CDEC) produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée, accompagnée du récépissé de consignation délivrée par la CDEC) présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.	Oui/Non
2	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)	Oui/Non
3	Pièce(s) falsifiée(s), fausse(s) pièce(s) ou fausse(s) déclaration(s)	Oui/Non
4	Non-respect des formats de fichiers requis pour la soumission des offres en ligne ;	Oui/Non
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
1	Pièce(s) falsifiée(s), fausse(s) pièce(s) ou fausse(s) déclaration(s)	Oui/Non
2	Absence de déclaration sur l'honneur attestant le non-abandon d'un marché au cours des trois dernières années et l'absence du soumissionnaire sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP.	Oui/Non
3	Absence de la méthodologie, du planning d'exécution de la livraison ou du service après-vente ;	Oui/Non
4	Absence ou non-conformité d'une spécification technique d'une composante de la fourniture proposée par le soumissionnaire (pour les unités de distribution d'un serveur intelligent et des disques HDD) ;	Oui/Non
5	Absence de la charte d'intégrité datée et signée	Oui/Non

	6	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales, datée et signée	Oui/Non
	7	Non-respect du format de fichier requis pour la soumission de l'offre technique en ligne	Oui/Non
Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO		
	8	Absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant pour les unités de distribution, d'inverseur intelligent et des disques HDD	Oui/Non
	9	Absence de prospectus en couleur, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;	Oui/Non
	8 12	Non-respect d'une spécification technique majeure indiquée dans le Descriptif des fournitures du présent DAO ;	Oui/Non
		<p>Equipement n°1 : Commutateur d'accès PoE 48-GE</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Capacité de commutation 336 Gbit/s Performances de transfert 144 Mpps Ports fixes 48 x Ethernet 10/100/1 000 Base-T, Ports T, 4 ports 10 Gig SFP+</p> <p>Tableau des adresses MAC Entrées d'adresses MAC 16K Apprentissage et vieillissement des adresses MAC Entrées d'adresses MAC statiques, dynamiques et blackhole Filtrage de paquets basé sur les adresses MAC source VLAN VLAN 4K VLAN invité et VLAN voix Attribution de VLAN basée sur les adresses MAC, les protocoles, les sous-réseaux IP, les politiques et les ports Mappage VLAN Super VLAN QinQ de base et QinQ sélectif Routage IP Routage statique, RIP, RIPng, OSPF et OSPFv3 Interopérabilité VBST (compatible avec PVST/PVST+/RPVST) LNP (similaire à DTP) VCMP (similaire à VTP) Nombre d'emplacements d'alimentation 0 Nombre de modules ventilateurs 2 Alimentation redondante Non supporté Température de fonctionnement à long terme [-5°C à +50°C (23°F à 122°F) à une altitude de 1800 m (0-5906 ft.) Température de fonctionnement à court terme [-5°C à +55°C (23°F à 131°F) à une altitude de 1800 m (0-5906 ft.) Restriction sur le taux de variation de la température de fonctionnement [°C(°F)] Lorsque l'altitude est</p> 	Oui/Non

comprise entre 1 800 et 5 000 m (5 906 et 16 404 pieds), la température de fonctionnement la plus élevée diminue de 1 °C (1,8 °F) chaque fois que l'altitude augmente de 220 m (722 pieds).

L'équipement peut fonctionner au-delà de la plage de température de fonctionnement normale pendant une courte période, mais les conditions suivantes doivent être remplies :

L'équipement fonctionne à une température supérieure à 50 °C (122 °F) consécutivement pendant au plus 96 heures par an.

L'équipement fonctionne à une température de plus de 50°C (122°F) pour un total de pas plus de 360 heures par an.

L'équipement fonctionne à une température de plus de 50°C (122°F) pas plus de 15 fois en un an.

L'équipement peut être endommagé ou connaître des exceptions inattendues si l'une des limites précédentes est dépassée.

L'équipement ne peut pas démarrer lorsque la température est inférieure à 0°C (32°F). La distance maximale des modules optiques utilisés dans ces conditions ne peut excéder 10 km.

Température de stockage [°C(°F)] -40°C à +70°C (-40°F à +158°F)

Humidité relative de fonctionnement à long terme [RH] 5 % à 95 %, sans condensation

Altitude de fonctionnement à long terme [m(ft.)] 0-5000 m (0-16404 pieds)

Altitude de stockage [m(ft.)] 0-5000 m (0-16404 pieds)

Mode d'alimentation AC intégré

Tension d'entrée nominale [V] Entrée CA : 100 V CA à 240 V CA, 50/60 Hz

Entrée CC haute tension : 240 V CC

Plage de tension d'entrée [V] Entrée CA : 90 V CA à 290 V CA, 45 Hz à 65 Hz

Entrée CC haute tension : 190 V CC à 290 V CC

Courant d'entrée maximal [A] 6:00 AM

Mémoire 512 Mo

Mémoire flash 512 Mo

Port console RJ45

Port de gestion Eth Non supporté

USB Prise en charge

RTC Non supporté

Entrée RPS Non supporté

Protection contre les surtensions du port de service [kV]

Mode commun : ±7 kV

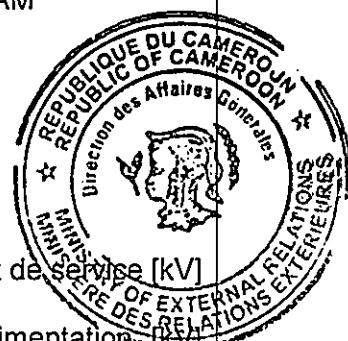
Protection contre les surtensions d'alimentation [kV]

±6 kV en mode différentiel, ±6 kV en mode commun

Types de ventilateurs Intégré

Mode de dissipation thermique Dissipation

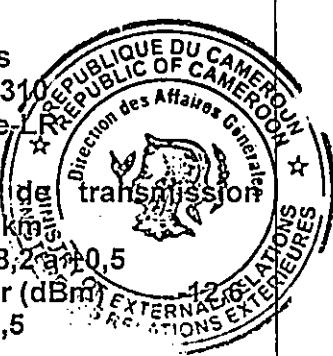
thermique avec ventilateur, réglage intelligent de la vitesse du ventilateur

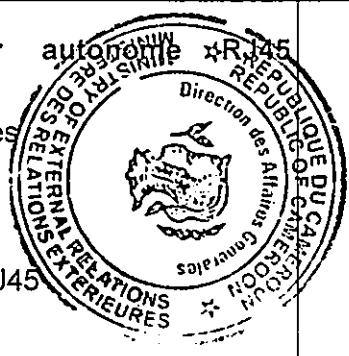


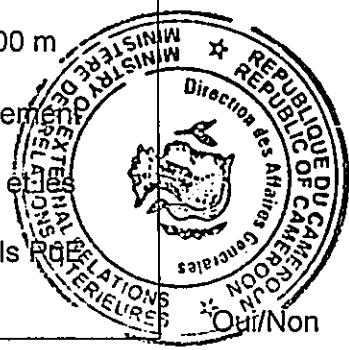
	<p>Direction du flux d'air Prise d'air par la gauche et l'avant, évacuation d'air par la droite PoE Prise en charge Certificat Certification CEM Certificat de sécurité Certificat de fabrication</p>	
	<p>Équipement n°2 : Commutateur d'accès PoE 24-GE Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Capacité de commutation 336 Gbit/s Performances de transfert 144 Mpps Ports fixes 24 x Ethernet 10/100/1 000 Base- Ports T, 4 ports 10 Gig SFP+</p> <p>Tableau des adresses MAC Entrées d'adresses MAC 16K Apprentissage et vieillissement des adresses MAC Entrées d'adresses MAC statiques, dynamiques et blackhole Filtrage de paquets basé sur les adresses MAC source VLAN VLAN 4K VLAN invité et VLAN voix Attribution de VLAN basée sur les adresses MAC, les protocoles, les sous-réseaux IP, les politiques et les ports Mappage VLAN Super VLAN QinQ de base et QinQ sélectif Routage IP Routage statique, RIP, RIPng, OSPF et OSPFv3 Interopérabilité VBST (compatible avec PVST/PVST+/RPVST) LNP (similaire à DTP) VCMP (similaire à VTP) Nombre d'emplacements d'alimentation 0 Nombre de modules ventilateurs 2 Alimentation redondante Non supporté Température de fonctionnement à long terme [°C(°F)] -5°C à +50°C (23°F à 122°F) à une altitude de 0-1800 m (0-5906 ft.) Température de fonctionnement à court terme [°C(°F)] -5°C à +55°C (23°F à 131°F) à une altitude de 0-1800 m (0-5906 ft.) Restriction sur le taux de variation de la température de fonctionnement [°C(°F)] Lorsque l'altitude est comprise entre 1 800 et 5 000 m (5 906 et 16 404 pieds), la température de fonctionnement la plus élevée diminue de 1 °C (1,8 °F) chaque fois que l'altitude augmente de 220 m (722 pieds). L'équipement peut fonctionner au-delà de la plage de température de fonctionnement normale pendant une courte période, mais les conditions suivantes doivent être remplies :</p>	

	<p>L'équipement fonctionne à une température supérieure à 50 °C (122 °F) consécutivement pendant au plus 96 heures par an.</p> <p>L'équipement fonctionne à une température de plus de 50°C (122°F) pour un total de pas plus de 360 heures par an.</p> <p>L'équipement fonctionne à une température de plus de 50°C (122°F) pas plus de 15 fois en un an.</p> <p>L'équipement peut être endommagé ou connaître des exceptions inattendues si l'une des limites précédentes est dépassée.</p> <p>L'équipement ne peut pas démarrer lorsque la température est inférieure à 0°C (32°F). La distance maximale des modules optiques utilisés dans ces conditions ne peut excéder 10 km.</p> <p>Température de stockage [°C(°F)] -40°C à +70°C (-40°F à +158°F)</p> <p>Humidité relative de fonctionnement à long terme [RH] 5 % à 95 %, sans condensation</p> <p>Altitude de fonctionnement à long terme [m(ft.)] 0-5000 m (0-16404 pieds)</p> <p>Altitude de stockage [m(ft.)] 0-5000 m (0-16404 pieds)</p> <p>Mode d'alimentation AC intégré</p> <p>Tension d'entrée nominale [V] Entrée CA : 100 V CA à 240 V CA, 50/60 Hz</p> <p>Entrée CC haute tension : 240 V CC</p> <p>Plage de tension d'entrée [V] Entrée CA : 90 V CA à 290 V CA, 45 Hz à 65 Hz</p> <p>Entrée CC haute tension : 190 V CC à 290 V CC</p> <p>Courant d'entrée maximal [A] 6:00 AM</p> <p>Mémoire 512 Mo</p> <p>Mémoire flash 512 Mo</p> <p>Port console RJ45</p> <p>Port de gestion Eth Non supporté</p> <p>USB Prise en charge</p> <p>RTC Non supporté</p> <p>Entrée RPS Non supporté</p> <p>Protection contre les surtensions du port de service [kV]</p> <p>Mode commun : ±7 kV</p> <p>Protection contre les surtensions d'alimentation [kV]</p> <p>±6 kV en mode différentiel, ±6 kV en mode commun</p> <p>Types de ventilateurs Intégré</p> <p>Mode de dissipation thermique Dissipation thermique avec ventilateur, réglage intelligent de la vitesse du ventilateur</p> <p>Direction du flux d'air Prise d'air par l'avant, évacuation d'air par la droite</p> <p>PoE Prise en charge</p> <p>Certificat Certification CEM</p> <p>Certificat de sécurité</p> <p>Certificat de fabrication</p>
--	--



	<p>Equipement n°3 : Module SFP+ RJ45 10g 5g 2.5g 1g</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Facteur de forme SFP+ enfichable à chaud • Débit de données jusqu'à 10,3 Gbit/s • Conversion entre 10GBASE-R côté hôte et 10GBASE-T côté ligne • Auto-détection MDI/MDIX et auto-négociation • Rétrocompatible avec 1000BASE-T/2.5GBASE-T/5GBASE-T • Prend en charge 10GBASE-T à l'aide d'un câble Cat 6a/7 de 30 m • Prend en charge 5GBASE-T à l'aide d'un câble Cat 5e de 70 m • Prend en charge 2,5 GBASE-T à l'aide d'un câble Cat 5e de 100 m • Prend en charge 1000BASE-T à l'aide d'un câble Cat 5e de 100 m • Mémoire MSA accessible via une interface à 2 fils • Tension d'alimentation unique de 3,3 V • Faible consommation d'énergie (2,3 W TYP à 10 Gbit/s 30 m) • Plage de température ambiante de -40 à 85 °C pour application industrielle • Conforme aux normes SFF-8431, SFF-8432, SFF-8419, SFF-8472 • Conforme à la norme IEEE 802.3an 10GBASE-T • Conforme à la norme IEEE 802.3bx 5GBASE-T/2.5GBASE-T • Conforme à la norme IEEE 802.3ab 1000BASE-T • Conforme aux normes RoHS, REACH, CE, FCC • Équivalent au Huawei SFP-10G-TI <p>NB : Compatible avec les commutateurs</p>	
	<p>Equipement n°4 : Module SFP+ 10G Monomode</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Facteur de forme SFP+ Vitesse de transmission 10 Gbit/s Longueur d'onde centrale (nm) 1310 Conformité aux normes 10Gbase-L Type de connecteur LC Câble applicable et distance de transmission maximale Fibre monomode : 10 km Puissance d'émission (dBm) -8,2 à +0,5 Sensibilité maximale du récepteur (dBm) -13 Puissance de surcharge (dBm) 0,5 Taux d'extinction (dB) 3,5 Température de fonctionnement 0°C à 70°C (32°F à 158°F) Dimension nette (P x L x H mm) 110x70x37</p> 	Oui/Non

	NB : Compatible avec les commutateurs																													
	<p>Equipement n°5 : Module QSFP+ 40G</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <table border="1"> <tr> <td>Description</td><td>Emetteur-récepteur optique 40GBase-LR4, QSFP+, 40GE, module monomode (1310 nm, 10 km, LC)</td></tr> <tr> <td>Facteur de forme</td><td>QSFP+</td></tr> <tr> <td>Longueur d'onde</td><td>1310nm</td></tr> <tr> <td>Interface</td><td>LC duplex</td></tr> <tr> <td>Type de câble</td><td>SMF</td></tr> <tr> <td>Prise en charge du CDR</td><td>Oui</td></tr> <tr> <td>Puissance d'émission</td><td>-7~2.3dBm</td></tr> <tr> <td>Plage de température commerciale</td><td>0 à 70°C (32 à 158°F)</td></tr> <tr> <td>Débit de données maximal</td><td>44,6 Gbit/s</td></tr> <tr> <td>Distance maximale du câble</td><td>10 km</td></tr> <tr> <td>Composants optiques</td><td>DFB CWDM</td></tr> <tr> <td>Prise en charge DOM</td><td>Oui</td></tr> <tr> <td>Protocoles</td><td>OTN OTU3, Ethernet 40G, Infiniband, FiberChannel, SATA/SAS3</td></tr> <tr> <td>Sensibilité du récepteur</td><td><-11.5dBm</td></tr> </table> <p>NB : Compatible avec le commutateur Huawei S6730-S24X6Q</p>	Description	Emetteur-récepteur optique 40GBase-LR4, QSFP+, 40GE, module monomode (1310 nm, 10 km, LC)	Facteur de forme	QSFP+	Longueur d'onde	1310nm	Interface	LC duplex	Type de câble	SMF	Prise en charge du CDR	Oui	Puissance d'émission	-7~2.3dBm	Plage de température commerciale	0 à 70°C (32 à 158°F)	Débit de données maximal	44,6 Gbit/s	Distance maximale du câble	10 km	Composants optiques	DFB CWDM	Prise en charge DOM	Oui	Protocoles	OTN OTU3, Ethernet 40G, Infiniband, FiberChannel, SATA/SAS3	Sensibilité du récepteur	<-11.5dBm	
Description	Emetteur-récepteur optique 40GBase-LR4, QSFP+, 40GE, module monomode (1310 nm, 10 km, LC)																													
Facteur de forme	QSFP+																													
Longueur d'onde	1310nm																													
Interface	LC duplex																													
Type de câble	SMF																													
Prise en charge du CDR	Oui																													
Puissance d'émission	-7~2.3dBm																													
Plage de température commerciale	0 à 70°C (32 à 158°F)																													
Débit de données maximal	44,6 Gbit/s																													
Distance maximale du câble	10 km																													
Composants optiques	DFB CWDM																													
Prise en charge DOM	Oui																													
Protocoles	OTN OTU3, Ethernet 40G, Infiniband, FiberChannel, SATA/SAS3																													
Sensibilité du récepteur	<-11.5dBm																													
	<p>Equipement n°6 : Convertisseur 10Base-T vers SFP+</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Type de Port 1x 100M/1G/2.5G/5G/10GBase-T RJ45 1x 10GBase-X SFP+</p> <p>Normes et Protocoles IEEE 802.3u, IEEE 802.3ab, IEEE 802.3bz, IEEE 802.3an, IEEE 802.3ae, IEEE 802.3x</p> 	Oui/Non																												

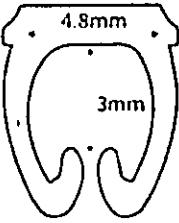
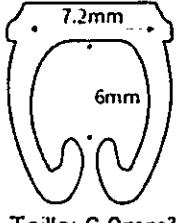
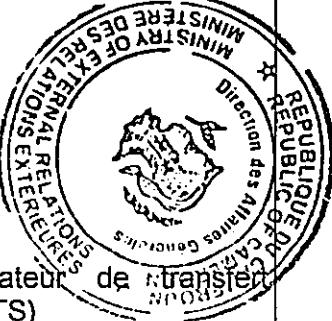
	<p>Type de Câble (Fibre) Multimode 50/125µm, 62.5/125µm Monomode 9/125µm</p> <p>Type de Câble (Cuivre) Cat5/5e/6/6a/7</p> <p>Consommation d'Énergie 3.75W</p> <p>Trame Jumbo 16K</p> <p>Vitesse Paires Torsadées-100Mbps pour half/full duplex 1/2.5/5/10G pour full duplex Fibre Optique-10G pour full duplex</p> <p>Dimensions (H x L x P) 1.02" x 2.76" x 3.7" (26 x 70 x 94mm)</p> <p>MTBF (hrs) > 50,000Hrs</p> <p>Puissance d'Entrée 5V DC, 2A max.</p> <p>Adaptateur électrique 230Vac / 5Vdc Fiche standard européenne 2P</p> <p>Température de Fonctionnement 0°C ~ 50°C</p> <p>Température de Stockage -10°C ~ 70°C</p>	
	<p>Equipement n°7 : Injecteur PoE+ 30W</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Injecteur PoE+ Gigabit Ethernet, 802.3at Broches d'alimentation : 3/6(+), 1/2(-), 30 W • Alimentation électrique PoE jusqu'à 30 W et 10 Gbits/s • Prise en charge de la norme PoE IEEE 802.3af/at • Prise en charge de 10 G, 5 G, 2,5 G, 10/100/1000 Base-T • Puissance PoE : 30 W • Pour des distances de jusqu'à 100 m • Indicateur de puissance LED • Appareils à froid intégrés branchement électrique (C14) • Protection contre les surcharges et les courts-circuits • Détection automatique d'appareils PoE • Adapté au montage mural 	

	<p>Equipement n°8 : Jarretière monomode LC/LC 1m</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • LC/LC UPC duplex • Monomode OS2 • Diamètre gaine : 3mm • 1 mètre 	Oui/Non
	<p>Equipement n°9 : Jarretière monomode LC/LC 2m</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • LC/LC UPC duplex • Monomode OS2 • Diamètre gaine : 3mm • 2 mètres 	Oui/Non
	<p>Equipement n°10 : Câble DAC 40G QSFP+ vers QSFP+ de 5m</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Description Câbles QSFP+, 40G, à connexion directe haute vitesse, 5 m, QSFP+38 m, CC8P0.40B(S), QSFP+38 m, utilisés en intérieur</p> <p>Type de connecteur QSFP+ vers QSFP+</p> <p>Type de câble Câble en cuivre passif</p> <p>Longueur du câble 5 m (16.4 pi)</p> <p>Température 0°C à 70°C (32°F à 158°F)</p> <p>Protocoles InfiniBand 40G, 8x DDR, 4x QDR, Ethernet 10G/40Gigabit, Fibre Channel</p> <p>Débit de données maximal 40 Gbit/s</p> <p>Fil AWG 26AWG</p> <p>Matériau du revêtement PVC (OFNR)</p> <p>Poids du paquet (kg) 1.34</p> <p>Volume du paquet (m³) 0,008</p>	Oui/Non
	<p>Equipement n°11 : Câble DAC SFP+ passif de 3m</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Description SFP+, 10G, câbles à connexion directe haute vitesse, 3 m, SFP+20 M, CC8P0.254B(S), SFP+20 M, utilisé en intérieur</p> <p>Connecteur X1 SFP+</p> <p>Connecteur X2 SFP+</p> <p>Longueur du câble (m) 3 m</p> <p>Attribut électrique Passif</p> <p>Rayon de courbure [mm (po)] 25 mm (0,98 po)</p> <p>Dégagement minimum pour le routage des câbles [mm (po)] 60 mm (2,36 pouces)</p>	Oui/Non

	<p>Equipement n°12 : I) Gaine verticale 20U de Gestion des Câbles pour Datacenter</p> <p>Spécifications techniques majeures [caractéristiques obligatoires]</p> <p>Catégorie Chemin vertical de câbles à Fentes Ouvertes avec couvercle Style Avec conduit encoché (30 encoches par de chaque côté d'un conduit de 20") Compatibilité du périphérique Rack Serveur Caractéristique spéciale Conforme à la norme RoHS. série CMVER40UF Couleur Noir Matériau Plastique, Acier allié Dimensions de l'article L x l x H 170.4 x 9.9 x 7.4 centimètres Poids du produit 1.71 Kilogrammes Contenu de l'emballage 2 gaines verticales de 20", 8 écrous cage M5, 8 vis cage M5, 4 écrous M4, 1 manuel d'utilisateur</p>	Oui/Non
	<p>Equipement n°13 : Goulotte horizontale 1U de Gestion de Câbles pour Rack Serveur</p> <p>Spécifications techniques majeures [caractéristiques obligatoires]</p> <p>Catégorie Chemin horizontal de câbles à Fentes Ouvertes avec couvercle Style Avec conduit encoché (19 à 23 encoches de chaque côté) Série TRIPP LITE Poids de l'article 7,2 onces dimensions du produit LxLxH 19,5 x 4 x 2 pouces Unité de rack 1U Matériau Alliage d'acier laminé à froid Couleur Noir Date de première disponibilité 5 août 2008 Contenu de l'emballage 1 goulotte encochée 1U de 19" avec couvercle et accessoires complets de rackage</p>	Oui/Non
	<p>Equipement n°14 : Passe-fil à balais 1U 19"</p> <p>Spécifications techniques majeures [caractéristiques obligatoires]</p> <p>Modèle : 1U / 19" Dimensions : 360 x 65 mm Entraxe de fixation : 350 mm Couleur : Noir</p>	

	<p>Equipement n°15 : Étagère coulissante 1U pour rack 19"</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p style="text-align: center;">Description du produit</p> <p>Plateau télescopique compatible avec les armoires rack 19". Il a des perforations dans la base du plateau pour mieux aérer les appareils dans l'armoire. Guides avec roulements latéraux qui permettent au plateau de glisser vers l'extérieur de l'armoire et ainsi pouvoir mieux manipuler les appareils qui s'y posent. Le bas des guides peut être modifié pour ajuster le plateau à différents espacements entre les racks selon les besoins.</p> <p style="text-align: center;">Spécifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateau télescopique réglable compatible avec les armoires rack 19" de 800mm de profondeur minimale. • Hauteur du plateau: 1U. • Taille de plateau utilisable 415 x 550 mm (largeur x profondeur minimale). • Fixation aux racks de l'armoire rack 19" au moyen d'ancrages avant et arrière. • Distance de guidage réglable de 605 mm à 880 mm. • Dispose de guides coulissants télescopiques qui prolongent le plateau de 35 cm. • Poids maximum supporté: 30 Kg. 	Oui/Non
	<p>Equipement n°16 : Étagère fixe 1U pour rack 19"</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Couleur : Noir Matériel : Metal taille de profile : 19 inch Type étagère : étagères fixes EAN : 8719172411553 Poids maximum chargeable : 60 kg Hauteur en U : 1U Convient à : Baies de brassage de 1000mm de profondeur</p> 	Oui/Non
	<p>Equipement n°17 : Cordon de brassage RJ45 droit cat.6A S/FTP souple de 50cm (variété de couleurs)</p>	Oui/Non
	<p>Equipement n°18 : Bagues d'identification pour câbles de 2,5mm²</p> <p>Spécifications techniques majeures</p>	

	<p>Garantie : 2 ans</p> <p>Modèle intelligent : Oui</p> <p>Max. Tension : 400V</p> <p>Max. Courant : 100A</p> <p>Installation : Rail DIN</p> <p>Tension nominale de résistance aux chocs (KV) : 8KV</p> <p>Connexion et rupture : 6,0le 1,05Ue $\cos\phi=0,50\pm0,05$, 50 fois</p> <p>Performance opérationnelle : 2,0le 1,05Ue $\cos\phi=0,80\pm0,05$, 6000 fois</p> <p>Courant assigné de court-circuit limité Iq : 50KA</p> <p>Circuit de contrôle :</p> <p>Tension d'alimentation nominale Us : AC220V, 50HZ.</p> <p>Condition de travail : 85 % Us ~ 110 % Us</p> <p>Circuit auxiliaire :</p> <p>Deux relais isolés, chaque relais avec 2 groupes de passifs</p> <p>contacteur de commutation. Capacité du contact : AC220 50 Hz, le=5A</p> <p>Temps de commutation : <50 ms</p> <p>Le temps d'action : <50 ms</p>
	<p>Equipement n°21 : Unité de distribution électrique commutée 32A</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Ce PDU en rack intelligent réalise notamment la mesure au niveau des prises et la commutation au niveau des prises, et est conçu pour les professionnels des centres de données qui exigent des performances de haut niveau. Grâce à la possibilité d'éteindre et de rallumer des prises individuelles, les professionnels de l'informatique peuvent réduire considérablement les temps d'arrêt en redémarrant à distance les équipements qui ne répondent pas, tandis que la mesure au niveau des prises est idéale pour la planification de la capacité et les initiatives d'efficacité énergétique.</p> <p>Ce modèle comprend le compteur W remplaçable à chaud qui permet non seulement de mesurer localement le courant (AMP), la tension (Volt), la puissance (KW), la consommation d'énergie (KWh) et le facteur de puissance de l'ensemble du PDU, mais également fournit des ports de connexion pour connecter en série jusqu'à 16 PDU que 2 ports pour prendre en charge des capteurs de température/humidité externes (optionnels). Il inclut un module IP pour permettre la surveillance à distance, la mesure au niveau de la prise et la commutation au niveau de la prise de tous les PDU de cette série, connectés en série, à partir d'une seule adresse IP, à l'aide du logiciel de gestion de PDU à fournir.</p>  <p>Oui/Non</p>

	<p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p>  <p>Taille: 2,5mm²</p> <p>Etiquette numérique en plastique pour identification de câble. Chaque étiquette est un marqueur coloré en forme de « C » qui s'agrippe fermement au câble. Le modèle numérique porte un seul chiffre (de 0 à 9) gravé et très lisible. À chaque chiffre est affectée une couleur différente pour un repérage rapide, soit un total de 10 couleurs. Le modèle alphabétique porte une seule lettre (de A à Z) gravée et très lisible, soit 26 lettres différentes par groupe.</p> <p>Un paquet sera constitué de 10 groupes de bagues alphabétiques et 14 groupes de bagues numériques, soit 400 bagues pour câbles de 2 à 3,2mm de diamètre.</p>	
	<p>Equipement n°19 : Bagues d'identification pour câbles de 6mm²</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p>  <p>Taille: 6.0mm²</p> <p>Etiquette numérique en plastique pour identification de câble. Chaque étiquette est un marqueur coloré en forme de « C » qui s'agrippe fermement au câble. Le modèle numérique porte un seul chiffre (de 0 à 9) gravé et très lisible. À chaque chiffre est affectée une couleur différente pour un repérage rapide, soit un total de 10 couleurs. Le modèle alphabétique porte une seule lettre (de A à Z) gravée et très lisible, soit 26 lettres différentes par groupe.</p> <p>Un paquet sera constitué de 10 groupes de bagues alphabétiques et 14 groupes de bagues numériques, soit 400 bagues pour câbles 6 à 7mm de diamètre.</p>	Oui/Non
	<p>Equipement n°20 : Inverseur automatique/manuel triphasé 100A</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Type : PC Nombre de pôles : 4 Courant nominal : 16-100A Courant de trame : 100 Nom du produit : Commutateur de transfert automatique à double alimentation (ATS) Tension d'isolement : C.A. 690 V Tension nominale : C.A. 400 V Fréquence nominale : 50/60Hz Certificat : CE OIN</p> 	Oui/Non

	<p>Livré avec les kits de rackage et tous les accessoires.</p>	
	<p>Equipement n°22 : Inverseur intelligent à double circuit (ATS) 32A</p> <p>Spécifications techniques majeures [caractéristiques obligatoires]</p> <p>Commutation d'entrée localement ou à distance via IP : La commutation d'entrée d'alimentation locale est essentielle, en particulier pour effectuer la maintenance dans le centre de données. Alternativement, l'ATS intelligent permet aux utilisateurs de changer l'entrée d'alimentation via IP, économisant ainsi de la main d'œuvre et fournissant un moyen rapide de changer l'entrée d'alimentation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relais de commutation automatique pour un transfert de puissance transparent : L'ATS intelligent offre une solution simple mais fiable pour détecter automatiquement la perte de puissance et passer de manière transparente à une source d'alimentation secondaire. Le temps de transfert de la source d'alimentation est transparent pour l'équipement connecté, garantissant que la commutation s'effectue en toute sécurité entre les deux sources d'alimentation d'entrée. Après avoir basculé vers une source d'alimentation de secours, il peut également rétablir l'alimentation sur l'entrée principale une fois l'alimentation rétablie. • Redondance de l'alimentation pour les appareils à cordon unique : la plupart des centres de données fournissent une redondance de la source d'alimentation afin de garantir que les appareils critiques ne rencontrent aucun problème de coupure de courant. Cependant, certains appareils informatiques montés en rack ne sont pas conçus avec une redondance d'alimentation. Pour les appareils à cordon unique, l'ATS intelligent est la solution idéale pour fournir une alimentation de secours. Il comprend deux entrées d'alimentation, pour la connexion à la fois à une source d'alimentation principale et à une source d'alimentation secondaire redondante. • Surveillance à distance sur IP : l'ATS intelligent permet une surveillance en temps réel des ampères, volts et kWh. Par conséquent, il aide les utilisateurs à planifier la capacité et à améliorer l'efficacité énergétique globale du centre de données. <p>Spécification :</p> <p style="text-align: center;">ÉLECTRIQUE</p> <p>Tension d'entrée nominale 230V monophasé</p> <p>Tension d'entrée acceptable ±10 % Nominal</p> <p>Intensité de courant 32A</p> <p>Fréquence d'entrée 50/60 Hz</p> <p>Fiche d'entrée : IEC 60309 (32A) 2P+T</p> 	Oui/Non

L'écran LCD couleur tactile de 2,8" offre un affichage net et très visible des kWh, kW, facteur de puissance, volts, ampères, température et humidité avec une précision de mesure de +/- 1 %. Le module IP permet la gestion, la surveillance et la commutation du PDU depuis n'importe où dans le monde, réduisant ainsi les coûts de main-d'œuvre et de déplacement en éliminant la nécessité pour le personnel d'être en personne.

Spécifications techniques :

Courant : 32 A

Tension : 230 V monophasé

Fiche d'entrée : IEC 60309 (32A) 2P+T

Cordon d'entrée : H05V V-F de 3m et 4mm²

Prises circuit A : 16A max. SCH (2), IEC320 C13 (10), IEC320 C19 (3)

Prises circuit B : 16A max. SCH (2), IEC320 C13 (10), IEC320 C19 (3)

Protection : (2) fusibles réarmables de 16A

Montage rack : vertical (OU)

Alimentation : par le bas

Longueur 1700mm

Largeur 56mm

Profondeur 80mm

Température de fonctionnement : -5 à 60 °C (23 à 140 °F)

Température de stockage : -25 à 65 °C (-25 à 149 °F)

Humidité : 8 à 95 % HR, sans condensation

Affichage local : Écran tactile LCD couleur 2,8" remplaçable à chaud

Mesures en entrée : Tension (V), courant (A), énergie (kWh) et facteur de puissance

Mesures de sortie : Courant (A), énergie (kWh)

Précision : ±1 % RMS réel

Accès IP : via module IP livré, une IP pour accéder jusqu'à 16 PDU

Cascade : Jusqu'à 16 PDU sous une seule adresse IP

via un seul module IP à fournir

SNMP : via le module IP

Port de capteur : x 2

Contrôle de sortie Commutation marche/arrêt

Planification via le logiciel gratuit IMP-04 fourni

Tension d'entrée : 230V

Ampérage nominal : 32 A (sortie 2 x 16 A)

Normes : Approbations de l'agence Certifié FCC, CE, certifié cUL/CE/LVD, RoHS2 & REACH

Modèle : V4SCH/20C13/6C19-32A-WSI/F_EN/3B-1

Capteurs livrés : (1) détecteur de fumé IP-S01-1M/3M, (1) détecteur d'ouverture de porte IP-DSW-2M/4M



	<p>Cordon d'entrée : (2) H05V V-F de 3m et 4mm² Prises circuit A : 16A max. (12) IEC320 C13 Prises circuit B : 16A max. (12) IEC320 C13 Protection de surcharge (2) MCB hydraulique unipolaire 16 A Temps de transfert 10 ms typique Compteur local Écran tactile LCD couleur 2,0 pouces Endurance électrique 1 x 10⁵ Opérations</p> <p>PHYSIQUE Produit (L x P x H) (17,4" L x 17,7" P x 3,4" H) Facteur d'encombrement rack : 2U Emballage (L x P x H) (21,7" L x 21,7" P x 5,9" H) Poids net 20,9 livres Poids brut 22 livres Couleur du châssis Noir Matériau du châssis Acier</p> <p>ENVIRONNEMENTAL Température de fonctionnement 23 à 140°F (-5 à 60°C) Température de stockage 13 à 149°F (-25 à 65°C) Humidité d'exploitation 8~95 %, sans condensation Humidité de stockage 8~95 %, sans condensation</p> <p>CONFORMITÉ CEM FCC Partie 15 Sous-partie B Sécurité Testé selon la norme UL Environnement Conforme RoHS3 et REACH Modèle : ATS-H24C13-32A-WSi_EN Livré avec les kits de rackage et tous les accessoires.</p>	
	<p>Equipement n°23 : Point d'accès wifi outdoor</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareils clients : 512 - Gamme : 300 mètres - Interfaces réseau : 1 port RJ45 2,5G et 1 port SFP 2,5G - PoE/PoE+ : Prise en charge PoE 802.3af, consommation électrique maximale 24W - Débit 2,4G : 1147 Mbps (4x4:4 MU-MIMO) - Débit 5G : 4,8 Gbit/s (4x4:4 MU-MIMO) - Normes Wi-Fi : IEEE 802.11 b/g/n/ac/ax - SSID : 32 SSID au total, 16 par radio - Antennes : 8 antennes internes individuelles - Wi-Fi et systèmes de sécurité : WPA/WPA2-PSK, WPA/WPA2 Enterprise (TKIP/AES) ; WPA3, démarrage sécurisé anti-piratage et verrouillage des données/contrôles critiques via des 	 Oui/Non

	<p>signatures numériques, un certificat de sécurité unique et un mot de passe par défaut aléatoire par appareil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôleur incorporé gérant jusqu'à 50 point d'accès - Dimensions : 260 mm x 310 mm x 59 mm - Montage : Montage mural ou sur poteau, kits inclus (les kits de montage peuvent être tournés et ajustés de 60°) - Compatible avec la plateforme GNW Manager 	
	<p>Equipement n°24 : Point d'accès wifi indoor</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 802.11ax Wi-Fi 6 - Rendement de 1,77 Gbps - 2 ports Gigabit filaires - Bibande 2x2:2 MU-MIMO avec DL/UL OFDMA - Débit 2,4G : 573,5 Mbps (2x2:2 MIMO) - Débit 5G : 1201 Mbps (2x2:2 MU-MIMO) - 802.3af / 802.3at PoE - Jusqu'à 256 périphériques WiFi simultanés - Wi-Fi et systèmes de sécurité : WEP, WPA/WPA2-PSK, WPA/WPA2 Enterprise (TKIP/AES) ; WPA3, démarrage sécurisé anti-piratage et verrouillage des données/contrôles critiques via des signatures numériques, un certificat de sécurité unique et un mot de passe par défaut aléatoire par appareil - QoS avancée - SSID : 32 SSID au total, 16 par radio (2,4 GHz et 5 GHz) <ul style="list-style-type: none"> - Antennes : 2 antennes internes double bande - 175 mètres de portée - Contrôleur incorporé gérant jusqu'à 50 point d'accès - Montage : Montage mural ou au plafond en intérieur, kits inclus - Compatible avec la plateforme GNW Manager 	Oui/Non
	<p>Equipement n°25 : Paragurtenseur RJ45 cible</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Interface réseau 2x RJ45 10/100/1000Mbps - PoE-Capacity IEEE802.3af, at, LTPoE++ bis 90W - Capacité d'arrêt : 10kA (8/20μs), 100A (10/1000μs) 	Oui/Non

	<p>Tension d'allumage : 90VDC ±20% (Pair to Earth) <450V (bei 100V/μs) <600V (bei 1kV/μs)</p> <p>Diff. Clamping: <15V, <5ns, 30Apk (Pair wire to wire)</p> <p>Diff. Capacity: <4.0pF</p> <p>Lignes protégées : (Broches)1 - 8 (at 8 pin modular plug)</p> <p>Note de test : IEEE 802.3, CAT 5, 6</p> <p>Protection EDD : IEC 61000-4-2 class 4 (10kV CD)</p> <p>Boitier boîtier métallique</p> <p>Environnement : Température de fonctionnement : -15 ~ 40 °C Humidité de fonctionnement : 10 % ~ 95 % (non condensée)</p> <p>Normes : CE, RoHS</p> <p>Dimensions : 82 x 25 x 25 mm (Longueur x Largeur x Hauteur)</p> <p>Poids : 200 Grammes</p>	
	<p>Equipement n°26 : Mat rigide de 4m de haut et diamètre moyen 6cm</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Tube en matériau inoxydable et de structure rigide, de diamètre moyen 6cm ou plus et de hauteur 4 à 6 mètres pour servir de mat du point d'accès wifi outdoor.</p>	Oui/Non
	<p>Equipement n°27 : tourelle de 500m de câble Ethernet cat.6A blindé outdoor de qualité supérieure</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p><u>Applications</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures Cat.6A (testé jusqu'à 525 MHz) • RNIS - VoIPTOKEN • RING 4/16 Mbits - 100 VG-AnyLAN 	Oui/Non

	<ul style="list-style-type: none"> • TP-PMD/TP-DDI - ATM 155, 622, 1200 Mbits • ETHERNET 10 Base T, 100 Base TX, 100 Base T4, 1000 Base T • Compatible et parfaitement adapté aux applications VoIP, PoE et PoE+ • IEEE 802.3af - PoE (Power Over Ethernet) et IEEC 802.3at - PoEP (Power Over Ethetnet Plus) • Idéal pour déployer des caméras IP, bornes WiFi, panneaux à affichages variables, etc... <p><u>Normes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • IEC 61156-5 Ed2 Cat.6A • EN 50288-10-1 Cat.6A • AD1.0 & AD2.0 ISO 11801 Classe Ea • EIA/TIA 568-C.2 Cat.6A • EN 50173-1 Classe Ea <p><u>Caractéristiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Résistance linéique : 145 Ohms / km (max) • Impédance (de 1 à 100 MHz) : 100 +/-15 Ohms • Impédance (de 100 à 250 MHz) : 100 +/-20 Ohms • Impédance (de 250 à 500 MHz) : 100 +/-25 Ohms • Atténuation du couplage : 65 dB (nom.) • Capacité mutuelle : 45 pF / m (nom.) • Vitesse de propagation : 79% <p><u>Construction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 paires blindées individuellement (U/FTP) • Ames Ø 0,56mm (AWG23) monobrins rigides en cuivre • Isolant PE Skin-Foam Skim • Ruban Al/Pet (revouvrement 110%) • Excellente protection contre les perturbations électro-magnétiques • Drain de masse monobrin en cuivre étamé • 1ère gaine Ø 7,3 mm sans halogène (LSZH) violet RAL4001 • Armure par ruban en acier ondulé anti-rongeurs • 2nde gaine Ø 10,3 mm en pokyéthylène (PE) noir pour usage extérieur • Gaine en polyéthylène résistant à l'humidité, à la pluie, à l'ozone et aux UV • Température de service : -20°C / +70° • Rayon de courbure : 150 mm • Tourelle de 500m.
	<p>Equipement n°28 : Cassettes à ruban pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p>[caractéristiques obligatoires]</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> TZe-S221 TZe-S621 TZe-S721 TZe-S325 TZe-S251

	<p>TZe-S651 TZe-S451 TZe-S751 TZe-FX251 TZe-FX651 TZe-FX751</p>	
	<p>Equipement n°29 : Kit OTDR complet Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Essai optique précis de fibre: Il offre des capacités précises d'essai, assurant des résultats précis pour des utilisateurs qui exigent les évaluations optiques fiables de fibre. Sa plage dynamique de 30/32dB garantit des mesures précises dans les plages de test spécifiées.</p> <p>Conception multifonctionnelle: Cet appareil est conçu pour répondre à divers besoins, y compris les applications d'équipement de test, et prend en charge plusieurs types de réseau tels que LAN sans fil, LAN câblé, WiFi, 4G, et 3G.</p> <p>Portabilité et facilité d'utilisation: Pesant 3.0kg, cet OTDR est un dispositif compact et léger qui peut être facilement porté et actionné par des personnes qui préfèrent une expérience d'essai sans dispute.</p> <p>Capacités à longue portée: L'appareil prend en charge une large gamme de distances d'essai, de 100m à 260km, ce qui le rend adapté aux utilisateurs qui doivent tester différentes longueurs de fibres optiques.</p> <p>Garantie et support: Soutenu par une garantie de 2 ans, le NK5520 OTDR offre aux utilisateurs une tranquillité d'esprit et un support dédié pour leurs besoins de test.</p> <p><u>Spécifications techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plage dynamique : 32 dB (1310 nm) / 30 dB (1550 nm) • Longueur d'onde : 1310 nm / 1550 nm • Zone morte événementielle : ≤ 1 m • Zone morte d'atténuation : ≤ 6 m • Écran : Écran tactile TFT-LCD de 5,6 pouces, résolution 640x480 • Connecteurs optiques : FC/UPC (interchangeables avec SC, ST) • Source lumineuse stable : 1310 nm / 1550 nm ±20 nm • Source lumineuse visible (VFL) : 650 nm, puissance ≥ 2 mW • Plage de mesure de la puissance optique : -40 dBm à +26 dBm • Précision de mesure de la distance : ±(1 m + échantillon + 0,005 % × distance) • Précision de mesure de l'atténuation : ±0,05 dB • Précision de mesure de la réflexion : ±4 dB • Échantillons maximum : 128 000 points 	Oui/Non

- Résolution de distance : 0,01 m
- Température de fonctionnement : -5 °C à +50 °C
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C
- Humidité relative : 0 % à 95 % (sans condensation)
- Dimensions : 215 x 150 x 70 mm
- Poids : 1,5 kg
- Système d'exploitation : Windows CE

Fonctionnalités clés

- Test de fibre optique : Analyse de la longueur, de l'atténuation et de la réflexion des fibres optiques
- VFL intégré : Localisation des défauts visibles dans la fibre
- Source lumineuse stable intégrée : Pour des tests de puissance optique fiables
- Écran tactile : Interface utilisateur intuitive pour une utilisation facile
- Connectivité : Ports USB pour le transfert de données
- Autonomie de la batterie : Jusqu'à 12 heures de fonctionnement continu

Accessoires typiques inclus

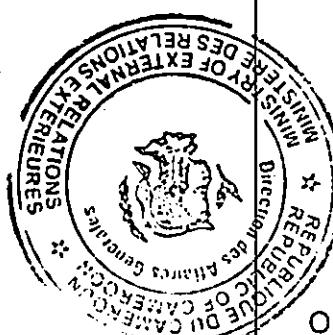
1. OTDR (appareil principal) – Unité de mesure portable avec batterie intégrée.
2. Adaptateur secteur AC/DC – Pour la charge de l'appareil.
3. Clé USB – Contenant le logiciel d'analyse et le manuel d'utilisation.
4. Stylet – Pour une utilisation précise de l'écran tactile.
5. Câble de données – Pour la connexion à un ordinateur ou à d'autres appareils.
6. Adaptateur SC pour OTDR et OPM – Pour la connexion aux fibres optiques.
7. Manuel d'utilisation – Pour guider l'utilisateur dans l'utilisation de l'appareil.
8. Certificat d'étalonnage et carte de garantie – Pour assurer la qualité et la validité de l'appareil.
9. Cotons-tiges de nettoyage – Pour maintenir la propreté des connecteurs.
10. Poignée en cuir – Pour faciliter le transport de l'appareil.
11. Sacoche de transport – Pour protéger et transporter l'appareil et ses accessoires.



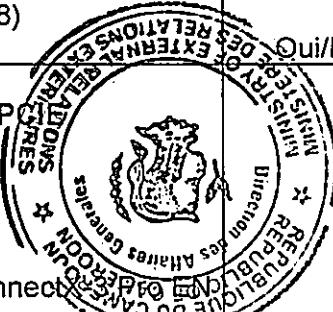
Equipement n°30 : Bloc d'alimentation redondante 300W

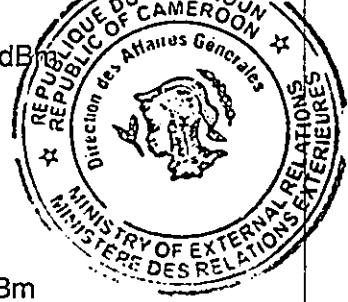
Spécifications techniques majeures

Oui/Non

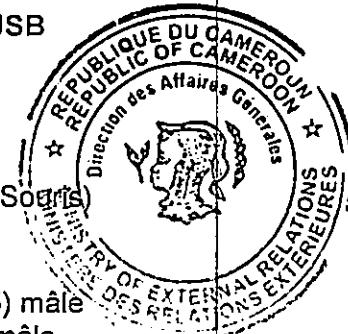
	<p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Puissance : 300 W • Type d'alimentation : Interne, redondante, module enfichable • Tension d'entrée : AC 100–240 V • Fréquence d'entrée : 47–63 Hz • Dimensions : <ul style="list-style-type: none"> - Largeur : 175 mm - Profondeur : 218 mm - Hauteur : 54 mm • Poids : 900 g • Conformité environnementale : RoHS, WEEE • Compatibilité : VIOSTOR VS-8148U-RP Pro+ 	
	<p>Equipement n°31 : Bloc d'alimentation enfichable à chaud 750W</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Type : boîtier enfichable à chaud pour serveurs Économies de Co2 31.19 Puissance totale 750 W Tension d'entrée AC 200 - 240 V Fréquence d'entrée AC 50 - 60 Hz Efficacité 96% (Compatible ProLiant DL360p Gen8)</p>	
	<p>Equipement n°32 : Block d'alimentation enfichable à chaud 460W</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Type d'appareil : Alimentation - Enfichable à chaud - Module enfichable Tension d'entrée : CA 100-240 V Fréquence requise : 50/60 Hz Capacité électrique : 460 watts Efficacité : 90 %+ Certification 80 PLUS : 80 PLUS Gold Hauteur : 7,38 pouces Largeur : 10,38 pouces Profondeur : 16,31 pouces Poids : 8,00 lb Compatibilité : Proliant DL380 G6</p>	 Oui/Non

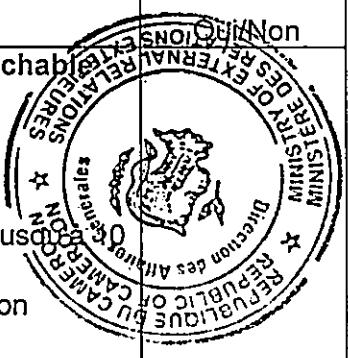
	<p>Equipement n°33 : Bloc d'alimentation enfichable à chaud 800W</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Puissance maximale : 800 W <input type="checkbox"/> Tension d'entrée : 100–240 V AC <input type="checkbox"/> Fréquence d'entrée : 50–60 Hz <input type="checkbox"/> Efficacité énergétique : 94 % <input type="checkbox"/> Certification 80 PLUS : Platinum <input type="checkbox"/> Sortie DC : +12V, jusqu'à 66,7 A <input type="checkbox"/> Connecteur : Flex Slot (module enfichable) <input type="checkbox"/> Installation : Hot-plug sans outil <input type="checkbox"/> Conformité environnementale : RoHS, WEEE, faible teneur en halogène <input type="checkbox"/> Dimensions : 68 mm (L) x 39 mm (H) x 182 mm (P) <input type="checkbox"/> Poids : Environ 900 g <input type="checkbox"/> Compatibilité : ProLiant ML350 Gen10 	Oui/Non
	<p>Equipement n°34 : Module d'alimentation enfichable 60W</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions (H x L x P) : 39,8 mm x 90 mm x 214,3 mm (1,57 po x 3,54 po x 8,44 po) • Plage de tension d'entrée nominale : 100 V CA à 240 V CA (50 Hz/60 Hz) • Plage de tension d'entrée maximale : 90 V CA à 264 V CA (47 Hz à 63 Hz) • Courant d'entrée maximal : 2 A • Tension de sortie nominale : 12 V CC • Plage de tension de sortie maximale : 11,8 V CC à 12,6 V CC • Courant de sortie maximal : 5 A • Puissance de sortie maximale : 60 W • Compatibilité : parefeu HiSecEngine USG6000E 	Oui/Non
	<p>Equipement n°35 : Panneau avant serveur</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Compatibilité : Conçu spécifiquement pour les serveurs HPE ProLiant ML350 Gen10 au format tour 4U. <input type="checkbox"/> Fonction principale : Protection des composants internes du serveur tout en permettant une ventilation adéquate. 	 Oui/Non

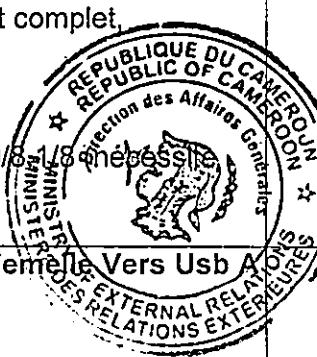
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Design : Porte avant avec des grilles pour assurer un flux d'air optimal. <input type="checkbox"/> Installation : Installation facile grâce à un mécanisme de fixation conçu pour s'adapter parfaitement au châssis du serveur. <input type="checkbox"/> Matériaux : Conçu pour être durable et résistant aux conditions de fonctionnement des centres de données. <input type="checkbox"/> Poids net: 0,415 kg. <input type="checkbox"/> Dimensions: L : 44,5 cm L : 17,1 cm H : 4,7 cm. 	
	<p>Équipement n°36 : Carte réseau 2x10G PCIe</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Type de connecteur : SFP+ Interface : Ethernet 10 Go Technologie de connectivité : filaire Taux de transfert de données : 10 Gbit/s Caractéristiques : prise en charge IPv4, prise en charge IPv6, prise en charge des trames géantes, prise en charge PXE, déchargement de segmentation TCP (TSO), prise en charge VLAN Facteur de forme : carte enfichable Type d'interface : PCI Express 2.0 x8 Protocole de transport réseau : TCP/IP, UDP/IP Révision des spécifications PCI : PCI 2.0 Quantité de ports : 2 Indicateurs d'état : activité de liaison, état du port Consommation d'énergie en fonctionnement : 10 watts Taille de la RAM : 256 Mo Plage d'humidité en fonctionnement : 5 à 95 % (sans condensation) Température de fonctionnement maximale : 131 °F Température de fonctionnement minimale : 32 °F Dimensions (L x P x H) : 5,72 x 24,13 x 19,05 cm (2,25 x 9,5 x 7,5 pouces) Poids : 0,45 kg (1 livre) (Compatible ProLiant DL360p Gen8) 	
	<p>Équipement n°37 : Carte réseau 2x40G PCIe</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôleur : NVIDIA Mellanox ConnectX-3 • Nombre de ports : 2 x QSFP+ • Connecteur : QSFP+ • Interface PCIe : PCIe Gen3 x8 	 Oui/Non

	<ul style="list-style-type: none"> • Débit maximal : 40 Gbit/s par port • Support SR-IOV : Oui • Systèmes d'exploitation compatibles : <ul style="list-style-type: none"> ◦ QTS / QuTS hero (mise à niveau vers la dernière version recommandée) ◦ Windows (pilote requis) ◦ Linux (pilote requis) • Ports et câbles compatibles : Câble DAC QSFP+ ou émetteur-récepteur optique QSFP+ • Dimensions : 260 x 150 x 58 mm • Poids : 420 g • Contenu de l'emballage : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 1 x Carte réseau ◦ 1 x Guide d'installation rapide (QIG) ◦ 3 x Équerres (low-profile, pleine hauteur et spécifiques pour certains NAS QNAP) • Conçu pour : QNAP TES1885U 	
	<p>Equipement n°38 : Barrette mémoire 16GB DDR4 ECC RDIMM 2666</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 Go DDR4 PC4-21300 2666 MHz • CL19 • ECC Registered • Tension : 1.2V 	Oui/Non
	<p>Equipement n°39 : Kit Amplificateur de signal</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Données de paramètre Liaison montante Liaison descendante</p> <p>Fréquence Gamme GSM: 890mhz-915mhz 935mhz-960mhz DCS: 1710mhz-1785mhz 1805mhz-1880mhz LTE-26: 2500mhz-2570mhz 2620mhz-2690mhz</p> <p>Sortie Puissance 15 ± 2dBm 20 ± 2dBm Gain60 ± 2dB 65 ± 2dB Bande Largeur Large Bande Ondulation dans la Bande ≤ 5dB Faux</p> <p>Émissions 9KHz ~ 1GHz ≤-36dBm</p> 	Oui/Non

	<p>1GHz ~ 12.75GHz ≤-30dBm Bruit @ max. gain ≤ 6 dB VSWR ≤ 3 MTBF > 50000 heures Alimentation AC:90 ~ 265V, 50/ 60Hz DC:12V 2A Consommation d'énergie <10W Impédance 50 ohms Spécification mécanique Connecteur RF N-femelle N Refroidissement Radiateur de refroidissement Par Convection Poids 1.2Kg Température de fonctionnement -10 °C ~ 55 °C</p> <p>Le kit comprend : un amplificateur , une antenne externe + câble coaxial, une antenne intérieur + câble coaxial, un adaptateur électrique 12Vdc/2A.</p>	
	<p>Equipement n°40 : Cooler serveur 1U</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Type : Ventilateur à double rotor, remplaçable à chaud (hot-pluggable) • Dimensions : 65 mm (L) x 46 mm (H) x 40 mm (P) • Connecteur : 6 broches • Modèle du ventilateur : GFM0412SS • Tension : 12 V • Courant : 1,82 A • Puissance : Environ 21,84 W • Numéros de pièce compatibles : 654752-001, 654752-002, 667882-001, 732136-001, 696154-001, 822531-001 • Conformité : Certifié RoHS • Compatibilité : Proliant DL360p. 	Oui/Non
	<p>Equipement n°41 : Console KVM LCD-19" 8-ports à deux rails</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Écran : LCD 19" TFT, résolution native de 1280 x 1024 à 75 Hz • Interface KVM : 8 ports SPHD-18 (jaunes) pour connexion aux serveurs • Interfaces console : <ul style="list-style-type: none"> • 1 port console externe (SPHD-18) • 1 port USB pour souris externe • Connectivité : <ul style="list-style-type: none"> • Ports USB et PS/2 pour clavier et souris • Port DB-25 pour chaînage (daisy-chain) 	Oui/Non

	<ul style="list-style-type: none"> • Port RJ-11 pour mise à jour du firmware • Alimentation : Entrée AC 100–240 V, 50/60 Hz, consommation typique de 25,2 W (AC 110 V) • Dimensions : 48,0 x 68,1 x 4,4 cm • Poids : Environ 15 kg • Température de fonctionnement : 0–50 °C • Humidité : 0–80 % (non condensée) • Conformité : RoHS, WEEE • Double rail : L'écran LCD et le clavier/touchpad se déplacent indépendamment pour un gain de place en rack. • Sélection des serveurs : Via boutons, raccourcis clavier ou menu OSD multilingue. • Sécurité : Gestion des accès avec 1 administrateur et 4 utilisateurs, mot de passe à deux niveaux. • Extensibilité : Chaînage jusqu'à 31 unités pour contrôler jusqu'à 256 serveurs. • Économie d'énergie : Bouton d'alimentation LCD pour prolonger la durée de vie de l'écran. • Compatibilité multiplateforme : Prend en charge Windows, Linux, Mac et Sun. • Éclairage LED : Éclairage du clavier pour une utilisation dans des conditions de faible luminosité • Contenu de l'emballage <ul style="list-style-type: none"> • 1 x Console KVM • Kit de montage en rack standard • 2 x Câbles KVM PS/2-USB de 1,2 m • 4 x Câbles KVM PS/2-USB de 1,8 m • 2 x Câbles KVM PS/2-USB de 3 m • 1 x Câble console 5-en-1 • 1 x Câble de mise à jour du firmware • 1 x Cordon d'alimentation de 1,8 m • 1 x Câble de mise à la terre de 1,2 m • 1 x Manuel d'utilisation 	
	<p>Equipement n°42 : Câble KVM 2xVGA+USB</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Type : Câble KVM (Clavier, Vidéo, Souris) • Longueur : 1,8 mètre • Connecteurs : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 2 x VGA 15 broches (HD-15) mâle ◦ 2 x USB Type-A 4 broches mâle ◦ 1 x DB-25 mâle (pour connexion au switch KVM) • Blindage : Double blindage (feuilles et tresses) pour réduire les interférences électromagnétiques et radiofréquences (EMI/RFI) 	Oui/Non

	<ul style="list-style-type: none"> Construction : Serre-câbles moulés en Tactilite™ pour une robustesse accrue et une flexibilité à 360° Compatibilité : Conçu pour les consoles LCD rackables Belkin OmniView, les consoles Titan LCD Rack avec PRO3, les consoles écran large pour baie avec switch KVM PRO3 intégré, ainsi que les switchs KVM PRO3 USB & PS/2 4, 8 et 16 ports double utilisateur Belkin OmniView Garantie : Garantie limitée à vie 	
	<p>Equipement n°43 : Disque HDD NAS 16To LFF SATA</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité : 16 To Format : 3,5 pouces Interface : SATA III 6 Gb/s Vitesse de rotation : 7200 tr/min Cache : 256 Mo Méthode d'enregistrement : CMR (Conventional Magnetic Recording) Technologie AgileArray : Optimisation pour les configurations RAID et les environnements multi-baies Capteurs RV intégrés : Pour une performance stable dans les environnements vibrants Consommation d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> Active : 7,6 W Au repos : 5 W Veille : 1 W Température de fonctionnement : 0 à 65 °C MTBF (Mean Time Between Failures) : 2,5 millions d'heures Charge de travail annuelle : 550 To Niveau sonore : 20 dBA Dimensions : 146,99 x 101,85 x 26,11 mm Poids : 670 g Garantie : 5 ans avec services de récupération de données Rescue pendant 3 ans 	
	<p>Equipement n°44 : Clavier professionnel détachable</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Connectivité : Bluetooth® Low Energy (jusqu'à 10 m en extérieur ou 5 m en intérieur) Autonomie : jusqu'à 41 heures d'utilisation continue en mode détaché Batterie : 495 mAh (min.) à 513 mAh (standard) 	 Oui/Non

	<ul style="list-style-type: none"> Finition : Alcantara® (noir) pour l'un et Saphir pour le second Touches mécaniques mobiles : offrent une frappe silencieuse et confortable. Disposition AZERTY : comprend une rangée complète de touches de fonction (F1-F12) et des raccourcis dédiés pour Copilot, capture d'écran, commandes multimédias, etc. Pavé tactile haptique : zone de 112,75 x 57,3 mm avec retour haptique et sensibilité au clic réglable. Rétroéclairage : pour une utilisation dans des environnements peu éclairés. Bouton de clic droit : intégré pour une navigation fluide. Intégration du stylet : emplacement de stockage et de recharge pour le Surface Slim Pen (2e génération). Inclus : stylet Surface Slim Pen (2e génération). Dimensions : 289 x 221 x 5,25 mm Poids : 340 g 	
	<p>Equipement n°45 Souris MS arc</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Interface de connexion : Bluetooth® 4.1 LE Fréquence sans fil : 2,4 GHz Portée sans fil : jusqu'à 10 mètres en espace ouvert Dimensions : 131 x 55 x 14 mm Poids : 82,5 g (avec piles) Batterie : 2 piles AAA alcalines incluses Autonomie de la batterie : jusqu'à 6 mois Technologie de suivi : Microsoft BlueTrack Technology Résolution X-Y : 1000 points par pouce (ppp) Vitesse de suivi : jusqu'à 30 pouces (762 mm) par seconde Boutons : 2 boutons (clic gauche et droit) Défilement : plan de défilement complet, horizontal et vertical Design : queue pliable Couleur : noir Compatibilité : Windows 11/10/8.1/8 (nécessite Bluetooth® 4.0 ou supérieur). 	
	<p>Equipement n°46 : Adaptateur Ps2 Femelle Vers Usb A Mâle</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p><i>[caractéristiques obligatoires]</i></p>	 Oui/Non

	accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC) à l'ouverture des offres	
--	--	--

2) Critères essentiels

N°	Critère/sous-critère	Evaluation	
A	Présentation de l'offre (3 sous-critères, seuil de validation 2 OUI/3)		
1	Offre en trois volumes, lisibles et agencés dans l'ordre prescrit par le DAO	OUI	NON
2	Reliure de chaque volume en spirale exclusivement	OUI	NON
3	Séparation des différentes parties de chaque volume par des intercalaires de couleur identique et différente de la blanche	OUI	NON
	RESULTAT DE L'EVALUATION DE LA PRESENTATION DE L'OFFRE	OUI	NON
B	Qualifications et expériences du personnel clé (4 sous-critères, seuil de validation 4 OUI/4)		
1	Conducteur des prestations : Ingénieur de Conception en informatique (Bacc + 5 au moins), (copie certifiée conforme du diplôme et adresse complète – e-mail, téléphone et boîte postale à inclure dans l'offre)	OUI	NON
2	Conducteur des prestations : ayant une expérience de cinq (05) ans au moins dans le domaine de l'informatique et une expérience spécifique de Conducteur des prestations d'au moins deux projets dans le cadre des Marchés et/ou Lettres commandes de livraison de matériel et/ou de prestations informatique(s) au profit d'une administration publique, d'un établissement public, d'une entreprise du secteur public ou parapublic, d'un projet public ou d'une collectivité territoriale décentralisée au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (CV et attestation de disponibilité signés et datés par l'intéressé à inclure dans l'offre)	OUI	NON
3	Assistant au Conducteur des prestations : BTS en informatique au moins (copie certifiée conforme du diplôme et adresse complète – e-mail, téléphone et boîte postale à inclure dans l'offre)	OUI	NON
4	Assistant au Conducteur des prestations : ayant une expérience de cinq (05) ans au moins dans le domaine de l'informatique et une expérience spécifique d' Assistant au Conducteur des prestations d'au moins deux projets dans le cadre des Marchés et/ou Lettres commandes de livraison de matériel et/ou	NON	

	de prestations informatique(s) au profit d'une administration publique, d'un établissement public, d'une entreprise du secteur public ou parapublic, d'un projet public ou d'une collectivité territoriale décentralisée au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (CV et attestation de disponibilité signés et datés par l'intéressé à inclure dans l'offre)		
	RESULTAT DE L'EVALUATION DE B. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES DU PERSONNEL CLE	OUI	NON
C	Références du soumissionnaire (3 sous-critères, seuil de validation 3 OUI/3)		
1	Disponibilité justificatifs (copie première et dernière pages lettres commandes ou marchés et procès-verbaux de réception) pour deux cas de livraisons de matériel et/ou de prestations informatique(s) aux administrations publiques, établissements publics, entreprises du secteur public ou parapublic, projets publics ou collectivités territoriales décentralisées au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) d'un montant égale à soixantequinze millions chacun.	OUI	NON
2	Disponibilité justificatifs (copie première et dernière pages lettre commande ou marché et procès-verbal de réception) pour un cas d'installation/réhabilitation de réseau informatique aux administrations publiques, établissements publics, entreprises du secteur public ou parapublic, projets publics ou collectivités territoriales décentralisées au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) d'un montant égale à soixantequinze millions	OUI	NON
3	Disponibilité justificatifs du chiffre d'affaires annuel supérieur à Quatre Vingt Millions (80 000 000) de Francs CFA, au titre d'une des cinq dernières années.	OUI	NON
	RESULTAT DE L'EVALUATION DE C. REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE	OUI	NON
D	Compatibilité des services connexes proposés par le soumissionnaire avec la Fourniture définie par le Maître d'Ouvrage (1 sous-critère, seuil de validation 1 OUI/1)		
1	Compatibilité des services connexes proposés par le soumissionnaire avec la Fourniture définie par le Maître d'Ouvrage	NON	
	RESULTAT DE L'EVALUATION DE D. COMPATIBILITE DES SERVICES CONNEXES PROPOSES PAR LE SOUMISSIONNAIRE AVEC LA FOURNITURE DEFINIE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	NON	
E	Délai de livraison proposé par le soumissionnaire (1 sous-critère, seuil de validation 1 OUI/1)		
1	Délai de livraison ≤ trois (03) mois	OUI	NON

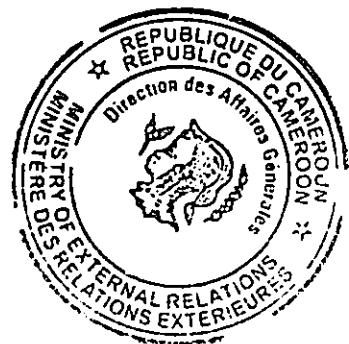
	<p>Cet adaptateur PS / 2 vers USB est la meilleure solution pour ceux qui possèdent un périphérique PS / 2 pour utilisation sur les nouveaux systèmes USB. Il aide à connecter une souris ou un clavier PS / 2 par l'intermédiaire du port USB de n'importe quel ordinateur. Dans le cas d'espèce, il sera utilisé pour connecter un kit KVM ne disposant pas de câble d'entrée USB, sur un serveur en lame ne disposant pas de ports d'entrée PS/2. Le modèle choisi devra donc être compatible avec le matériel existant.</p>	
	<p>Equipement n°47 : Relais statique 280Vac/60A</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Configuration des contacts : SPST-NO (contact à fermeture) • Courant de charge : 15 A • Tension de fonctionnement maximale : 305 V AC • Plage de tension de commande : 19 à 305 V AC • Mode de commutation : Passage à zéro (Zero-crossing) • Montage : Rail DIN ou montage sur surface • Bornes de connexion : Vis • Indice de protection : IP20 • Dimensions : Largeur 22,5 mm • Conformité : Conforme aux normes RoHS <p>Ce relais statique est idéal pour des applications telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Commutation de charges résistives ○ Contrôle de moteurs monophasés ○ Systèmes de chauffage électrique ○ Automatisation industrielle 	
	<p>Equipement n°48 : Dissipateur thermique pour relais statique</p> <p>Spécifications techniques majeures <i>[caractéristiques obligatoires]</i></p> <p>Type d'emballage : Tray Couleur : noir Résistance thermique R(th) : 0.9 K/W Matériau : aluminium Propriété du matériau : anodisé Longueur : 100 mm Largeur : 111.5 mm Hauteur : 67.5 mm Conforme à la norme RoHS : oui Type de produit : Dissipateur thermique</p>	



	<p>Equipement n°49 : Relais statique temporisé 240Vac/1A</p> <p>Spécifications techniques majeures [caractéristiques obligatoires]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type de relais : Statique, sans pièces mobiles • Configuration des contacts : 1 contact à fermeture (NO) • Courant nominal : 1 A • Tension d'alimentation : 12 à 240 V AC/DC • Plage de temporisation : de 0,1 seconde à 24 heures • Fonctions temporisation : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Retard à l'enclenchement ◦ Retard à la coupure ◦ Générateur d'impulsions • Montage : Rail DIN (17,5 mm de large) • Raccordement : Borne à vis • Dimensions : Hauteur 84 mm, Profondeur 56,5 mm • Indice de protection : IP20 • Conformité : Conforme aux normes RoHS 	Oui/Non																																		
Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO																																			
	<p>III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière</p> <table border="1"> <tr> <td>1</td><td>Pièce(s) falsifiée(s), fausse(s) pièce(s) ou fausse(s) déclaration(s)</td><td>Oui</td><td>non</td></tr> <tr> <td>2</td><td>Omission d'un prix unitaire ou forfaitaire quantifié dans l'offre financière</td><td>Oui</td><td>Non</td></tr> <tr> <td>3</td><td>Non-respect du format de fichier requis pour la soumission de l'offre financière en ligne</td><td>Oui/Non</td><td></td></tr> <tr> <td>4</td><td>Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière</td><td>Oui/Non</td><td></td></tr> </table> <p>IV- Critères éliminatoires d'ordre général</p> <table border="1"> <tr> <td>1</td><td>CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>2</td><td>Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>3</td><td>Non-respect d'au moins 6 critères essentiels sur 8</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>4</td><td>Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>5</td><td>Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>6</td><td>Absence ou non-conformité de la caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée,</td><td>Oui/Non</td></tr> </table>		1	Pièce(s) falsifiée(s), fausse(s) pièce(s) ou fausse(s) déclaration(s)	Oui	non	2	Omission d'un prix unitaire ou forfaitaire quantifié dans l'offre financière	Oui	Non	3	Non-respect du format de fichier requis pour la soumission de l'offre financière en ligne	Oui/Non		4	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non		1	CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »	Oui/Non	2	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non	3	Non-respect d'au moins 6 critères essentiels sur 8	Oui/Non	4	Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne	Oui/Non	5	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années	Oui/Non	6	Absence ou non-conformité de la caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée,	Oui/Non
1	Pièce(s) falsifiée(s), fausse(s) pièce(s) ou fausse(s) déclaration(s)	Oui	non																																	
2	Omission d'un prix unitaire ou forfaitaire quantifié dans l'offre financière	Oui	Non																																	
3	Non-respect du format de fichier requis pour la soumission de l'offre financière en ligne	Oui/Non																																		
4	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non																																		
1	CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »	Oui/Non																																		
2	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non																																		
3	Non-respect d'au moins 6 critères essentiels sur 8	Oui/Non																																		
4	Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne	Oui/Non																																		
5	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années	Oui/Non																																		
6	Absence ou non-conformité de la caution de soumission (timbrée, acquittée à la main, datée et signée,	Oui/Non																																		

	RESULTAT DE L'EVALUATION DU DELAI DE LIVRAISON PROPOSE PAR LE SOUMISSIONNAIRE	OUI	NON
F	Capacité de financement ou ligne de crédit (2 sous-critères, seuil de validation 2 OUI/2)		
1	Attestation délivrée par une banque de premier ordre agréée par le MINFI	OUI	NON
2	Montant de la capacité de préfinancement déclinée par dite attestation supérieur ou égal à cinquante pour cent (50%) du montant Toutes Taxes Comprises de la soumission	OUI	NON
	RESULTAT DE L'EVALUATION DE LA CAPACITE DE FINANCEMENT OU LIGNE DE CREDIT	OUI	NON
G	Preuves d'acceptation des conditions du Marché (1 sous-critère, seuil de validation 1 OUI/1)		
1	Descriptif Technique paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté par le Soumissionnaire à la dernière page	OUI	NON
	RESULTAT DE L'EVALUATION DE G. PREUVES D'ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ	OUI	NON
H	Méthodologie, organisation et planning d'exécution de la livraison ou du service après-vente		
	Méthodologie et planning d'exécution	OUI	NON
	organisation	OUI	NON
	Nombre total		
	Nombre total Oui/non		8
	L'évaluation technique minimale requise correspond à la satisfaction d'au moins six (06) critères sur les huit (08) critères essentiels à l'issue de cette évaluation binaire.		
Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO		
F- ATTRIBUTION DU MARCHE			
36.1	Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante.		
	D-Cautionnement définitif		
39	Le taux du cautionnement définitif est de : 3% du montant toutes taxes comprises du marché. Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification définitive par le Maître d'ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres.		

40	Principes Ethiques
	<p>Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et</p>
Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p>(ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.</p> <p>(iii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière</p>



MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

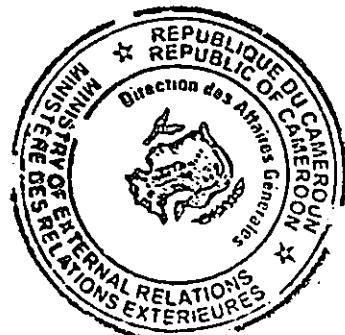
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU 24 JUIN 2025, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX

IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

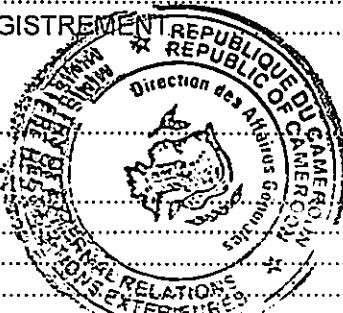
EXERCICE : 2025

Pièce N° 4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
(CCAP)



SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES	45
ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE	45
ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE	45
ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	45
ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX	45
ARTICLE 5- DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS	47
ARTICLE 6 : REPRESENTANT DU FOURNISSEUR	47
ARTICLE 7 : CONSISTANCE DE LA FOURNITURE	47
ARTICLE 8 : DOMICILE DU FOURNISSEUR	48
ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE ET CORRESPONDANCES	48
ARTICLE 10 : COMMUNICATION	48
 CHAPITRE II : EXECUTION DE LA FOURNITURE	49
ARTICLE 11 : LIEU DE LIVRAISON	49
ARTICLE 12 : CONNAISSANCE DES LIEUX ET CONDITIONS GENERALES DE LA FOURNITURE	49
ARTICLE 13 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR	49
ARTICLE 14 : SOUS-TRAITANCE	49
ARTICLE 15 : METHODOLOGIE ET PLANNING DE LIVRAISON DE LA FOURNITURE	49
ARTICLE 16 : MODIFICATION DE LA FOURNITURE	49
ARTICLE 17 : ESSAIS	50
ARTICLE 18 : BREVETS D'INVENTION ET LICENCES	50
ARTICLE 19 : DELAI DE LIVRAISON	50
ARTICLE 20 : RECEPTION PROVISOIRE	50
ARTICLE 21 : DELAI DE GARANTIE	50
ARTICLE 22 : ENTRETIEN PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE	51
ARTICLE 23 : RECEPTION DEFINITIVE DE LA FOURNITURE	51
 CHAPITRE III: CLAUSES FINANCIERES	52
ARTICLE 24 : MONTANT DU MARCHE	52
ARTICLE 25 : MODALITES DE PAIEMENT	52
ARTICLE 26 : DOMICILIATION BANCAIRE	52
ARTICLE 27 : PENALITES DE RETARD ET INTERETS MORATOIRES	52
ARTICLE 28 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF	53
ARTICLE 29 : RETENUE DE GARANTIE	53
ARTICLE 30 : VARIATION DES PRIX	54
ARTICLE 31 : ASSURANCES	54
ARTICLE 32 : NANTISSEMENT ET ORDONNEMENT	54
ARTICLE 33 : REGIME FISCAL ET DOUANIER	54
ARTICLE 34 : DROIT DE TIMBRE ET FORMALITE D'ENREGISTREMENT	54
 CHAPITRE IV : CLAUSES DIVERSES	55
ARTICLE 35 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE	55
ARTICLE 36 : CAS DE FORCE MAJEURE	55
ARTICLE 37 : MAIN D'OEUVRE	55
ARTICLE 38 : REGLEMENT DES LITIGES	55
ARTICLE 39 : RESILIATION DU MARCHE	55
ARTICLE 40 : PIECES A PRODUIRE PAR LE FOURNISSEUR	56
ARTICLE 41 ET DERNIER : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE	56



CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent Marché a pour objet la réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures - Phase 3.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Le présent Marché est passé après Appel d'Offres National Ouvert N° 02/AONO/MINREX/CIPM/2025 du _____, en procédure d'urgence.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces contractuelles constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité :

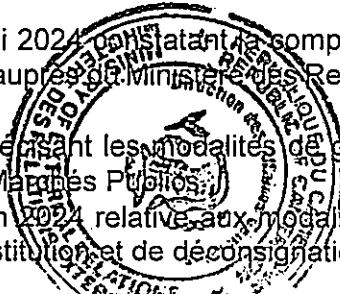
1. la soumission ou l'acte d'engagement ;
2. L'offre du cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP), aux termes de référence (TDRS) le cas échéant,
3. le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
4. les Termes de Référence (TDR) ;
5. le devis ou le détail estimatif (DQE) ;
6. le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
7. le sous-détail des prix Unitaires (SDPU) et
8. le cas échéant la décomposition des prix forfaitaires ;
9. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de services et de prestations intellectuelles mis en vigueur par l'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 ;
10. La charte d'intégrité ;
11. La déclaration d'engagement social et environnemental.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

Le présent Marché est soumis aux textes généraux suivants :

1. La Loi N° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. La Loi-cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
3. La Loi N° 96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier modifiée et complétée par les lois N° 98/011 du 14 juillet 1998 et 2004/021 du 22 juillet 2004 ;
4. La Loi N° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur de Génie Civil ;
5. La loi N°98/013 du 14 juillet relative à la concurrence ;
6. La Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;*
7. La Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat des autres entités publiques ;
8. La Loi N° 2019/019 du 24 décembre 2019 portant promotion des langues officielles du Cameroun;
9. La Loi N° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
10. Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMPI).

11. Le Décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
12. Le Décret N° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
13. Le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
14. Le Décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
15. Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
16. Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
17. Le Décret N° 2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures;
18. Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
19. Le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
20. Le Décret N° 2019/2652/PM du 05 août 2019 relatif à la gestion des droits de timbres fiscaux et autres valeurs fiscales ;
21. L'Arrêté N° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission (timbré, acquitté à la main, daté et signé, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC)et des frais du Dossier d'Appel d'Offres ;
22. L'Arrêté N° 070/MINEP du 20 avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à l'étude d'impact environnemental ;
23. L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
24. L'Arrêté N° 038/CAB/PM du 15 mai 2014 mettant en vigueur les Dossiers Types d'Appels d'Offres pour les Marchés Publics ;
25. L'Arrêté N° 0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Départements ministériels et de certaines Administrations publiques ;
26. L'Arrêté N° 0401/A/MINMAP/CAB du 21 octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'œuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique ;
27. L'Arrêté N° 0403/A/MINMAP/CAB du 21 octobre 2019 fixant les plafonds des indemnités servies par les Maîtres d'Ouvrage ou Maîtres d'Ouvrage Délégues aux Présidents, Membres et Rapporteurs des Commissions de recette, des Commissions de suivi et de recette technique ;
28. La Décision N° 0116/CAB/MINMAP du 15 mars 2024 portant désignation de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certains Départements Ministériels ;
29. La décision N° 022/DIPL/D12/SDBMM/SM du 15 mai 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère des Relations Extérieures ;
30. La Circulaire N° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
31. La lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP/ du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
32. La Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
33. Les Normes Techniques en vigueur au Cameroun ;



34. Les procédures de l'organisme payeur ;
35. Le CCTG français, notamment son préambule et les fascicules 1, 2, 4, 7, 23, 24, 25, 27, 29, 30, 31, 50, 56, 61, 62, 63, 65-A, 66, 68, 70 ainsi que les normes françaises (en l'absence de normes camerounaises) et les avis techniques du réseau technique français ;
36. La convention collective nationale des entreprises du bâtiment, des travaux publics et des activités connexes du 10 décembre 2013.
37. Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
38. Les procédures de l'Organisme Payeur.

ARTICLE 5- DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Pour l'application des clauses du présent Marché et des textes auxquels il se réfère, il est précisé que :

- L'organisme chargé du contrôle externe de l'exécution du présent Marché est le **Ministère des Marchés Publics**. A ce titre, il vérifie, après la signature du Marché, son adéquation à l'Appel d'Offres, à l'offre du Fournisseur et à la Décision d'attribution et, à travers les contrôles inopinés, l'effectivité et la qualité de la Fourniture réalisée et réceptionnée. Il procède également à la vérification a posteriori de l'adéquation entre la Fourniture facturée, les paiements effectués et la Fourniture réalisée, signale au Chef de Service du Marché et/ou à l'Ingénieur du Marché, les cas de manquements observés dans l'exécution et vise le décompte définitif du présent Marché.
- Le Maître d'Ouvrage, Autorité Contractante, est le **Ministre des Relations Extérieures**. Il représente l'Administration bénéficiaire des prestations, passe le Marché, signe les ordres de service ayant une incidence sur les coûts, les délais et les objectifs, les avenants le cas échéant, fait assurer le suivi de l'exécution du Marché, ordonne le paiement des décomptes, résilie le Marché après mise en demeure le cas échéant, veille à la rédaction du rapport d'achèvement de l'exécution, et conserve les originaux des documents s'y rapportant.
- Le Chef de Service du Marché est le **Directeur des Affaires Générales du MINREX**, dénommé ci-après le Chef de Service. Il est responsable de la direction générale de la réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures - Phase 3, arrête toutes les dispositions technico-financières et représente le Maître d'Ouvrage auprès des instances d'arbitrage des litiges.
- L'Ingénieur du Marché est le **Chef de la Cellule des Nouvelles Technologies et de la Cryptographie du MINREX**, dénommé ci-après l'Ingénieur. Il est chargé du suivi technique et financier, apprécie, décide et donne toutes les instructions n'entraînant aucune incidence financière. Il rend compte au Chef de Service.
- La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Ingénieur.
- Le Fournisseur est la Société _____, qui est chargée de l'exécution de la réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures - Phase 3.
- La Commission des Marchés compétente est la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINREX. Celle-ci assure le contrôle a priori de la procédure de passation du Marché.



ARTICLE 6 : REPRESENTANT DU FOURNISSEUR

Dans les cinq (05) jours qui suivent la notification du Marché au Fournisseur, celui-ci est tenu de désigner son Représentant qu'il présentera au Chef de Service qui, à travers l'Ingénieur, devra donner son accord.

ARTICLE 7 : CONSISTANCE DE LA FOURNITURE

La Fourniture, objet du présent Marché, est définie dans le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières, le Descriptif Technique, le Bordereau des Prix Unitaires et le Cadre détail quantitatif et estimatif . Elle comprend :

- l'acquisition des équipements,
- le transport,
- l'installation, et
- la mise en service.

ARTICLE 8 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur se doit, dans les cinq (05) jours suivant la notification du Marché, d'élire domicile à Yaoundé. Faute par lui de se conformer à cette exigence ou de faire connaître son nouveau domicile après la réception provisoire de la Fourniture, les notifications relatives à son entreprise seront valablement adressées à la Mairie de la ville de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre. Le Fournisseur devra également communiquer dans les mêmes conditions son adresse électronique.

ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE ET CORRESPONDANCES

Le Fournisseur et l'Administration s'interdisent toutes communications verbales qui ne seraient pas confirmées par écrit.

Les rapports entre eux sont établis par des correspondances ou des ordres de service signés et notifiés au Fournisseur ou à son Représentant par l'Administration.

L'ordre de service de démarrage de la livraison est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service au Fournisseur, avec copie au Chef de Service et à l'Ingénieur.

Sur proposition du Chef de Service, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai de livraison du Marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service au Fournisseur, avec copie au Chef de Service, à l'Ingénieur et à l'Organisme Payeur.

Le visa préalable du Payeur Spécialisé auprès du MINREX/MINMAP sera requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal de l'exécution de la Fourniture et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par le Chef de Service au Fournisseur, avec copie au Chef de Service et à l'Ingénieur.

Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service au Fournisseur, avec copie au Chef de Service et à l'Ingénieur. Les ordres de service de suspension et de reprise de la livraison, pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Fournisseur par l'Ingénieur, avec copie au Chef de Service et à l'Ingénieur. Les ordres de service, prescrivant les prestations nécessaires pour remédier aux défaillances qui apparaîtraient dans la fourniture pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Fournisseur par l'Ingénieur, avec copie au Chef de Service et à l'Ingénieur.

Le Fournisseur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne le dispense pas d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION

Le Fournisseur s'adressera à l'Administration par des correspondances dont il s'assurera de leurs réceptions.

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent Marché devront être faites aux adresses suivantes contre décharge :

a. Dans le cas où le Fournisseur en est le destinataire : les correspondances seront valablement adressées à : Monsieur/Madame _____, Directeur Général de la Société _____, B.P. _____ (Ville), Tél : _____ et, à défaut d'élection de domicile tel que stipulé à l'Article 8 du CCAP du présent Marché, les notifications se rattachant à son entreprise seront valablement faites à la Mairie de la ville de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Ministre des Relations Extérieures à Yaoundé, avec les copies au Chef de Service et à l'Ingénieur dans les mêmes délais.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA FOURNITURE

ARTICLE 11 : LIEU DE LIVRAISON

Le lieu de livraison est le Ministère des Relations Extérieures à Yaoundé. La Fourniture y sera livrée et positionnée aux emplacements désignés par le Chef de Service à la diligence du Fournisseur.

ARTICLE 12 : CONNAISSANCE DES LIEUX ET CONDITIONS GENERALES DE LA FOURNITURE

Le Fournisseur est réputé avoir visité le lieu de livraison et pris connaissance, avant la remise de son offre, de la nature et des spécifications techniques de la Fourniture à livrer. D'une manière générale, il est réputé s'être procuré toutes informations concernant les risques, aléas et circonstances susceptibles d'influencer son offre.

ARTICLE 13 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer, sous le contrôle de l'Ingénieur, l'exécution de la Fourniture pour laquelle il aura été choisi conformément aux règles de l'art et normes en vigueur en République du Cameroun. Il est par conséquent entièrement responsable de ladite Fourniture.

ARTICLE 14 : SOUS-TRAITANCE

Il n'est pas admis de sous-traitance pour la Fourniture, objet du présent Marché.

ARTICLE 15 : METHODOLOGIE ET PLANNING DE LIVRAISON DE LA FOURNITURE

Dans un délai maximum de cinq (05) jours, à compter de la notification de l'ordre de service de commencer la livraison de la Fourniture, le Fournisseur soumettra à l'approbation de l'Ingénieur la méthodologie et le planning actualisé de livraison conformes à son offre en trois (03) exemplaires.

Deux (02) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de trois (03) jours à partir de leur réception avec :

- soit la mention d'approbation " BON POUR EXECUTION ",
- soit la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet.

Le Fournisseur disposera alors de trois (03) jours pour présenter un nouveau dossier



L'Ingénieur disposera quant à lui d'un délai de trois (03) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Dans ce cas, la procédure est relancée. Passé le délai de vingt-huit (28) jours après notification de l'ordre de service de commencer la livraison de la Fourniture, la non approbation du programme déclenchera les pénalités de retard mentionnées à l'Article 27 du présent Marché. L'approbation donnée par l'Ingénieur n'atténuerà en rien la responsabilité du Fournisseur. Cependant, la Fourniture livrée avant l'approbation du programme ne sera ni constatée ni rémunérée.

Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel. Il doit faire apparaître les tâches critiques.

Le Fournisseur mettra constamment à jour, un planning de livraison de la Fourniture qui tiendra compte de l'avancement réel de la livraison. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord de l'Ingénieur.

ARTICLE 16 : MODIFICATION DE LA FOURNITURE

Le Fournisseur ne peut lui-même, sans accord préalable du Maître d'Ouvrage, apporter un quelconque changement aux natures et spécifications techniques de la Fourniture telles que prévues. L'Ingénieur se réserve le droit d'exiger le remplacement ou les corrections nécessaires sans préjudice ni frais supplémentaires en cas de non-conformités.

Le Fournisseur est tenu d'effectuer la livraison de la Fourniture ou les modifications de conformités qui lui sont ordonnées par l'Ingénieur. Ces modifications seront à la charge du Fournisseur sauf si leur origine n'est pas imputable à sa faute.

Qu'il s'agisse d'augmentation dans la masse de la Fourniture, ou de Fourniture non prévue par le Marché, aucune Fourniture supplémentaire ne pourra être exécutée par le Fournisseur, si celle-ci n'a pas fait au préalable l'objet d'un ordre de service du Maître d'Ouvrage la prescrivant explicitement, conformément aux dispositions de l'Article 130 (5) et (c) du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics..

Dans ce cas, il sera fait application des prix unitaires indiqués dans le Cadre détail quantitatif et estimatif . Si la Fourniture supplémentaire comporte de nouveaux prix, ceux-ci seront soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 17 : ESSAIS

17.1 La Fourniture sera conforme aux spécifications du Descriptif Technique. Elle sera soumise aux essais ou épreuves que l'Ingénieur jugera utile de prescrire suivant les spécifications du Marché.

17.2 Les moyens de contrôle propres, mis en place par le Fournisseur et à ses frais, devront lui permettre, tant sur les lieux de fabrication, de colisage que de livraison, d'assurer un contrôle constant, répété et régulier de la qualité de ladite Fourniture.

ARTICLE 18 : BREVETS D'INVENTION ET LICENCES

Le Fournisseur devra s'entendre, s'il y a lieu, avec les propriétaires de brevets d'invention et les possesseurs de licences dont il voudrait appliquer ou aurait appliquée les procédures réglera les redevances nécessaires et garantira le Maître d'Ouvrage contre toute poursuite.

ARTICLE 19 : DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison est de _____ mois. Il court, à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la livraison de la Fourniture délivré par le Maître d'Ouvrage.

Par suite de la livraison de la Fourniture supplémentaire ou des circonstances justifiées, le Fournisseur pourra présenter une demande de prolongation de délai. La durée de la prolongation, fixée par le Maître d'Ouvrage, fera l'objet d'un avenant.



ARTICLE 20 : RECEPTION PROVISOIRE

20.1 OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTION

Avant la réception provisoire, le Fournisseur demandera, par écrit à l'Ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception. Cette visite comporte entre autres opérations :

- la reconnaissance qualitative et quantitative de la Fourniture à livrer,
- les épreuves éventuellement prévues par le Descriptif Technique,
- la constatation éventuelle de l'inexécution de la Fourniture prévue par le Marché,
- les constatations relatives à l'achèvement de la Fourniture, - les constatations des quantités de la Fourniture à livrer.

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal dressé séance tenante, signé par l'Ingénieur et contresigné par le Fournisseur.

Au terme de cette visite de préreception, l'Ingénieur spécifie éventuellement les réserves à lever et la Fourniture correspondante à effectuer avant la date de réception provisoire qu'il fixera en accord avec le Maître d'Ouvrage.

20.2 RECEPTION PROVISOIRE

La Commission de réception provisoire sera composée ainsi qu'il suit :

- | | |
|--|---------------|
| 1. Le Maître d'Ouvrage ou son Représentant, | Président ; |
| 2. Le Chef de Service, | Membre ; |
| 3. L'Agent en charge de la Comptabilité-Matières /Cabinet du MINREX, | Membre ; |
| 4. Toute autre personne désignée par le Maître d'Ouvrage, | Membre ; |
| 5. L'Ingénieur, | Rapporteur; |
| 6. Le représentant du MINMAP, | Observateur ; |
| 7. Le Fournisseur ou son Représentant, | Invité. |

Les Membres, Rapporteur, Observateur et Invité ci-dessus cités sont convoqués par courrier du Maître d'Ouvrage pour prendre part à la réception au moins sept (07) jours avant la date de réception.

L'absence du Fournisseur équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

La Commission, après inspection de la Fourniture, examine le rapport ou le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire, s'il y a lieu.

Celle-ci fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé séance tenante par au moins deux tiers (2/3) des membres de la Commission, dont le Président.

ARTICLE 21 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à un (01) an et court à partir de la réception provisoire.

ARTICLE 22 : ENTRETIEN PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE

Pendant la période de garantie, le Fournisseur devra exécuter, s'il y a lieu, à ses frais et en temps utile, toutes les prestations nécessaires pour remédier aux dysfonctionnements et défaillances qui apparaîtraient dans la Fourniture livrée.

Toute intervention du Maître d'Ouvrage, en lieu et place du Fournisseur qui aurait manqué à ses obligations pendant la période de garantie, sera à la charge de ce dernier.



ARTICLE 23 : RECEPTION DEFINITIVE DE LA FOURNITURE

La réception définitive de la Fourniture sera prononcée un (01) an jour pour jour après la réception provisoire et une fois que le Fournisseur aura remédié à tous les manquements et écueils selon le régime de la réception provisoire.

La même Commission constituée pour la réception provisoire prononcera la réception définitive ou non suivant les mêmes constatations et établira un procès-verbal signé séance tenante par au moins deux tiers (2/3) des membres, dont le Président.

CHAPITRE III: CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 24 : MONTANT DU MARCHE

Le montant du Marché, tel qu'il ressort du Titre IV : Cadre détail quantitatif et estimatif , est de _____ (_____) Francs CFA Toutes Taxes Comprises. Soit :

	MONTANT EN CHIFFRES ET EN F CFA	MONTANT EN LETTRES ET EN FRANCS CFA
HT		
TVA (19,25%HT)		
TTC (TTC = HT + TVA)		
AIR (2,2%HT OU 5,5%HT)		
NET A MANDATER (NAM = HT - AIR)		

ARTICLE 25 : MODALITES DE PAIEMENT

25.1 : Avance de démarrage

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage pour l'exécution du présent Marché

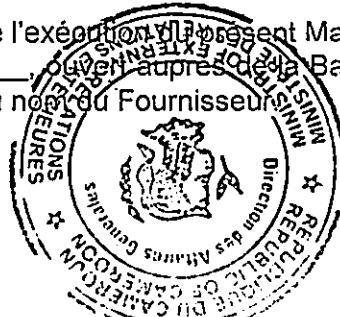
25.2 : Paiement

Le Fournisseur est rémunéré par un règlement unique de quatre-vingt-dix pour cent (90%) ou de cent pour cent (100%) en cas du cautionnement de la retenue de garantie, après la livraison intégrale de la Fourniture et production du procès-verbal de réception provisoire. Le solde, soit dix pour cent (10%), étant à régler ou la caution de retenue de garantie étant à libérer, après la réception définitive et sur production du procès-verbal y afférent.

En cas de réception partielle acceptée par l'Administration, seul le montant de la Fourniture réceptionnée sera payé, le solde étant à régler après la livraison du différentiel.

ARTICLE 26 : DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues, au titre de l'exécution du présent Marché, par virement au compte bancaire N° _____, ouvert auprès de la Banque _____, Agence de _____, au nom du Fournisseur _____.



ARTICLE 27 : PENALITES ET INTERETS MORATOIRES

27.1 : Pénalités de retard

A défaut pour le Fournisseur d'avoir terminé la totalité de la livraison de la Fourniture dans le délai imparti, il sera possible, après mise en demeure, des pénalités de retard, conformément aux dispositions de l'Article 168 du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics,

Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- Un deux millième (1/2000^{ème}) du montant Toutes Taxes Comprises du Marché par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché ;
- Un millième (1/1000^{ème}) du montant Toutes Taxes Comprises du Marché par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

27.2 : Pénalités particulières

Indépendamment des pénalités pour le dépassement du délai contractuel, le Fournisseur est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des prescriptions du Marché. Conformément aux dispositions de l'Article 169 (1) du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le Fournisseur sera passible d'une pénalité pour le retard dans la remise des documents contractuels, pour le défaut d'exécution ou pour l'inobservation de modalités techniques du Marché, et notamment en ce qui concerne les points suivants :

- Remise tardive du cautionnement définitif (50 000 FCFA/jour de retard) ;
- Remise tardive des assurances (50 000 FCFA/jour de retard) ;
- Remise tardive du programme d'exécution pour autant que le retard soit du fait de l'Entrepreneur (50 000 FCFA/jour de retard) ;
- Défaut d'exécution (50 000 FCFA) ;
- Inobservation d'une modalité technique (50 000 FCFA).

Sous peine de résiliation, les pénalités pour retard et/ou particulières ne pourront dépasser dix pour cent (10%) du montant du Marché, conformément aux dispositions de l'Article 169 (2) du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics. Ces pénalités seront retenues le cas échéant sur la facture du Fournisseur.

Il appartient au Fournisseur de rassembler, au fur et à mesure de la livraison de la Fourniture, les pièces justificatives d'un dossier éventuel de demande de remise des pénalités de retard qui ne pourra être prononcée par le Maître d'Ouvrage qu'après l'avis favorable de l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

Il n'est pas prévu de prime en cas d'avance sur le délai contractuel.

27.3 : Intérêts moratoires

Le Fournisseur peut avoir droit aux intérêts moratoires, lorsque le retard dans le règlement de la Fourniture, objet du Marché, est imputable à l'Administration. Ces intérêts moratoires, s'il y a lieu, feront l'objet d'un état de sommes dues.

27.4 : Calcul des pénalités et des intérêts moratoires

Les pénalités s'appliquent sur le montant total Toutes Taxes Comprises du Marché et les intérêts moratoires sur le montant de l'acompte dû. Ils seront calculés conformément aux dispositions de la Sous-section IV, Section IV, Chapitre III, Titre IV du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.



ARTICLE 28 : CAUTIONNEMENT DÉFINITIF

Le cautionnement définitif garantissant l'exécution intégrale de la Fourniture sera constitué par les soins du Fournisseur dans un délai de vingt (20) jours, à compter de la date de notification du Marché.

Son montant est fixé à trois pour cent (3%) du montant Toutes Taxes Comprises du Marché. Le cautionnement définitif peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'une banque ou une compagnie d'assurances agréée et habilitée par le Ministre chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, conformément à la Pièce N° 12.

Le cautionnement sera restitué ou la caution le remplaçant libérée, sur demande écrite du Fournisseur, après la réception provisoire de la Fourniture.

ARTICLE 29 : RETENUE DE GARANTIE

Au titre de la garantie de la Fourniture, il sera opéré une retenue de garantie de dix pour cent (10%) sur le montant Toutes Taxes Comprises du Marché.

La retenue de garantie pourra être remplacée par une caution de même montant émanant d'une banque ou une compagnie d'assurances agréée et habilitée par le Ministre chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, conformément à la Pièce N° 12.

Ladite retenue sera restituée ou la caution en tenant lieu levée dès la réception définitive de la Fourniture.

ARTICLE 30 : VARIATION DES PRIX

Les prix unitaires ou forfaitaires du présent Marché sont fermes et non révisables.

ARTICLE 31 : ASSURANCES

Les risques de toutes natures doivent être couverts par toutes les assurances requises pour l'exécution de la Fourniture.

Les frais inhérents à ces assurances délivrées par une compagnie agréée par le Ministre chargé des Finances sont à la charge du Fournisseur.

ARTICLE 32 : NANTISSEMENT ET ORDONNANCEMENT

Le présent Marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

En application du régime de nantissement institué par l'Article 150 du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018, sont désignés comme suit :

- Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation de la dépense : le Ministre des Relations Extérieures ;
- Comptable chargé des paiements : le Payeur Spécialisé auprès du MINREX/MINMAP ;
- Responsables compétents pour fournir les renseignements énumérés au Décret susvisé : le Directeur des Affaires Générales et le Payeur Spécialisé auprès du MINREX/MINMAP.

ARTICLE 33 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

Le présent Marché est à exécuter conformément à la législation relative à la réglementation fiscale en vigueur au Cameroun.

Le montant du Marché est réputé Toutes Taxes Comprises, en application des dispositions de la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités

publiques et du Décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics.

La fiscalité applicable au présent Marché comporte notamment :

- les impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt sur les sociétés ;
- les droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- les droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché ;
- les droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais ;
 - les droits de douane ;
 - la TVA ;
 - la taxe informatique ;
- les droits et taxes communaux ;

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que le Fournisseur impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix Hors Taxes.

Le prix Toutes Taxes Comprises (TTC) s'entend Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) incluse.

ARTICLE 34 : DROIT DE TIMBRE ET FORMALITE D'ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux du présent Marché sont à timbrer et à enregistrer par les soins de l'Entrepreneur et à ses frais.

Le non-respect du délai réglementaire pour l'enregistrement du Marché entraîne l'application des pénalités telles que prévues par le code général des impôts.

Après enregistrement, cinq (05) exemplaires enregistrés seront retournés à la Direction des Affaires Générales du MINREX pour ventilation.

CHAPITRE IV : CLAUSES DIVERSES

ARTICLE 35 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE

La rédaction et la mise en forme des documents constitutifs du Marché sont assurées par le Maître d'Ouvrage.

Vingt (20) exemplaires du présent Marché seront édités par les soins du Fournisseur et fournis au Maître d'Ouvrage. Sa diffusion est assurée par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 36 : CAS DE FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure s'entendent comme étant les effets des catastrophes naturelles ou de tout autre événement que le Fournisseur ne pouvait raisonnablement prévoir ni éviter et dont les circonstances rendent l'exécution de la Fourniture impossible.

En cas de force majeure, le Fournisseur ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti le Maître d'Ouvrage par écrit de son intention d'invoquer ce cas de force majeure avant la fin du dixième jour qui succède à l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier le caractère de force majeure et les preuves fournies par le Fournisseur.

ARTICLE 37 : MAIN D'ŒUVRE

La législation et la réglementation du travail en vigueur au Cameroun sont appliquées par le Fournisseur.



ARTICLE 38 : REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de l'exécution du présent Marché fera l'objet, le cas échéant, de la procédure de règlement de droit commun, sauf dérogation découlant des accords ou conventions de prêt ou d'autres conventions internationales conformément à l'Article 187 (2) du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 39 : RESILIATION DU MARCHE

Le présent Marché pourra être résilié comme prévu à la Sous-section I, Section II, Chapitre I, Titre V du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux Articles 57, 58 et 59 du CCAG applicables aux marchés publics des fournitures, notamment dans l'un des cas de :

- Décès du Fournisseur ;
- Faillite du Fournisseur ;
- Liquidation judiciaire de l'Entreprise ;
- Sous-traitance non autorisée ;
- Non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- Manœuvres frauduleuses et corruption dûment constatées ;
- Retard de plus de dix (10) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié de la livraison de plus de trente (30) jours calendaires ;
- Retard dans la livraison entraînant des pénalités au-delà de dix pour cent (10 %) du montant Toutes Taxes Comprises du Marché ;
- Refus de remédier aux écueils constatés lors de la livraison ; - Défaillance du Fournisseur dûment constatée et notifiée.

ARTICLE 40 : PIECES A PRODUIRE PAR LE FOURNISSEUR

Le Fournisseur produira à l'Administration toute pièce ou tout document se rapportant au présent Marché qui serait d'une utilité quelconque à celle-ci.

ARTICLE 41 ET DERNIER : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Ministre des Relations Extérieures et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.



REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°...../AONO/MINREX/CIPM/2025 DU 24 JUIN 2025, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX

IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

EXERCICE : 2025

Pièce N° 5 : DESCRIPTIF TECHNIQUE



SOMMAIRE

- 1 OBJET 59
- 2 LIVRAISON DE LA FOURNITURE 59
- 3 LES CLAUSES SONT FORMELLES 59
- 4 CONTEXTE ET JUSTIFICATION, OBJECTIF GLOBAL,
OBJECTIFS 60
SPECIFIQUES, DESCRIPTION DE LA FOURNITURE ET DES SERVICES
CONNEXES, LIVRABLES, GARANTIE ET DELAI DE LIVRAISON
- 5 MEMOIRE DESCRIPTIF D'EXECUTION DE LA FOURNITURE 89
- 6 PROFIL DU FOURNISSEUR 89



1. OBJET

Le présent Descriptif Technique définit la demande du Maître d’Ouvrage se rapportant à la réhabilitation de l’infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures - Phase 3.

Dans les descriptions générales, le Maître d’Ouvrage s’est attaché à renseigner le Fournisseur sur la nature, la qualité, et le nombre de la fourniture. Mais, il convient de signaler que ces descriptions n’ont pas un caractère limitatif et que le Fournisseur devra proposer, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les ajouts que sa profession exige et qui seront indispensables pour la fonctionnalité de ladite fourniture.

En conséquence, le Fournisseur ne pourra arguer que les erreurs ou omissions de certains détails puissent le dispenser d’une livraison conforme aux Règles de l’Art qu’exige sa profession ou fassent l’objet d’une demande de supplément de prix.

Le fait pour le Fournisseur, d’accepter sans rien changer aux prescriptions du présent Descriptif, ne peut atténuer en quoi que ce soit sa pleine et son entière responsabilité de Fournisseur.

Durant le délai de garantie, le Fournisseur est tenu de réparer toutes les malfaçons, défaillances et dysfonctionnements susceptibles de se manifester dans la fourniture qu’il aura livrée, et qui proviendraient de manquements aux Règles de l’Art.

2. LIVRAISON DE LA FOURNITURE

Toutes les stipulations précisées au Descriptif seront obligatoirement respectées, notamment en ce qui concerne le choix de la fourniture.

Le Fournisseur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le parfait acheminement et l’installation de la fourniture au Ministère des Relations Extérieures. Pendant la période de garantie, le Fournisseur doit :

- exécuter au moins quatre (04) visites techniques, dont la périodicité est fixée par le Maître d’Ouvrage, afin d’effectuer les réglages et mises au point nécessaires ;
- assurer en temps utile (au maximum dans les sept (07) jours qui suivent sa saisine) les réparations ou les remplacements des éléments livrés dans le cadre de la fourniture et qui imposeraient, au vu de leurs malfaçons, défaillances ou dysfonctionnements, ces réparations ou remplacements.

De plus, le Fournisseur reconnaît avoir supplié par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être oubliés dans le présent Descriptif et ce, sans qu’il puisse prétendre à une majoration de prix.

3. LES CLAUSES SONT FORMELLES

Le fait de remettre sa proposition ou de signer le Marché indique l’acceptation par le Fournisseur, sans aucune réserve desdites clauses.

Aucune réclamation ne sera acceptée après la remise des propositions ou la signature du Marché.

Pour ce faire, avant la remise de sa proposition ou la signature du Marché, le Fournisseur devra poser par écrit au Maître d’Ouvrage, toutes les questions qu’il jugerait utile pour la compréhension totale des termes du Descriptif.

Faute pour le Fournisseur d’avoir ainsi procédé, il sera censé avoir prévu dans son prix toutes les options de sa profession dans les conditions énoncées ci-dessus.

Il devra immédiatement informer le Maître d’Ouvrage dans le cas où il aurait constaté une erreur, une anomalie ou une omission.

Faute de se conformer à ces prescriptions, le Fournisseur deviendra responsable de toutes erreurs relevées en cours d’utilisation, ainsi que des conséquences de toutes natures qu’elles entraîneraient.



4. CONTEXTE ET JUSTIFICATION, OBJECTIF GLOBAL, OBJECTIFS SPECIFIQUES, DESCRIPTION DE LA FOURNITURE ET DES SERVICES CONNEXES, LIVRABLES, GARANTIE ET DELAI DE LIVRAISON

4.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme 090 du Ministère des Relations Extérieures intitulé Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des relations extérieures, sous l’Action 02 intitulée Amélioration du cadre de travail dans les services centraux, le Ministre des Relations Extérieures envisage la réhabilitation de l’infrastructure réseau de son Département ministériel de 2023 à 2025.

La phase 3 faisant l’objet du présent marché s’inscrit dans la continuité des deux précédentes exécutées en 2023 et 2024.

Le besoin de réhabilitation du réseau informatique du MINREX naît d'une part de la vétusté de l'infrastructure dont la plupart des composantes ont largement dépassé leur limite d'âge, et d'autre part de l'affaiblissement des équipements actifs du fait d'un régime électrique de qualité insuffisante.

Par ailleurs, la multiplication et l'extension des services tels que la vidéosurveillance IP, la téléphonie IP, le contrôle d'accès et de nombreuses applications client-serveur, exigent de plus en plus de ressources réseau telles que la bande passante, la qualité de service (QoS) et un niveau de sécurité plus élevé. Ces exigences appellent une montée en charge d'une infrastructure réseau dont la capacité était largement dépassée.

A. Objectif

Le présent projet a pour objectif de découpler les capacités du réseau informatique du MINREX, tout en corrigant les défaillances observées.

B. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit d'augmenter la bande passante du réseau local en faisant passer le réseau d'accès cuivre du Fast-Ethernet au Giga-Ethernet, et le réseau de distribution fibre du Giga Multimode au 10G Monomode, avec une capacité structurelle de 100G.

De nombreux équipements et accessoires seront fournis ou remplacés, en vue de corriger les dysfonctionnements observés ou améliorer les performances du réseau.

Les équipements actifs attendus dans le cadre de ce projet ont été choisis pour permettre une gestion plus efficace de l'infrastructure, ainsi qu'un niveau de sécurité beaucoup plus élevé et diversifié.

C. Description de la prestation

La prestation faisant l’objet de ce marché se décline en deux grands axes, notamment la fourniture et l’installation des équipements.

1. La fourniture des équipements

Cette étape consiste pour le prestataire à acquérir et livrer dans les Services centraux du MINREX sis au 703, rue 1025 Hippodrome, Yaoundé 1^{er}, tous les équipements et accessoires attendus dans le cadre de cette prestation, neufs et en bon état. Les appareils électriques destinés à être branchés aux prises électriques secteur devront disposer de fiches mises de type Schuko 2P+T ou Schuko plate 2P. Tous les équipements devront répondre aux spécifications techniques suivantes :

- a) Commutateur d'accès PoE 48-GE



Capacité de commutation	336 Gbit/s
Performances transfert	144 Mpps
Ports fixes	48 x Ethernet 10/100/1 000 Base- Ports T, 4 ports 10 Gig SFP+
Tableau des adresses MAC	Entrées d'adresses MAC 16K
VLAN	<p>Apprentissage et vieillissement des adresses MAC Entrées d'adresses MAC statiques, dynamiques et blackhole</p> <p>Filtrage de paquets basé sur les adresses MAC source</p> <p>VLAN 4K VLAN invité et VLAN voix</p>
Routage IP	<p>Attribution de VLAN basée sur les adresses MAC, les protocoles, les sous-réseaux IP, les politiques et les ports</p> <p>Mappage VLAN</p> <p>Super VLAN QinQ de base et QinQ sélectif</p> <p>Routage statique, RIP, RIPng, OSPF et OSPFv3</p>
Interopérabilité	<p>VBST (compatible avec PVST/PVST+/RPVST)</p> <p>LNP (similaire à DTP)</p> <p>VCMP (similaire à VTP)</p>
Nombre d'emplacements d'alimentation	0
Nombre de modules ventilateurs	1
Alimentation redondante	Non supporté
Température de fonctionnement à long terme [°C(°F)]	-5°C à +50°C (23°F à 122°F) à une altitude de 0-1800 m (0-5906 ft.)
Température de fonctionnement à court terme [°C(°F)]	-5°C à +55°C (23°F à 131°F) à une altitude de 0-1800 m (0-5906 ft.)
Restriction sur le taux de variation de la température de fonctionnement [°C(°F)]	Lorsque l'altitude est comprise entre 1 800 et 5 000 m (5 906 et 16 404 pieds), la température de fonctionnement la plus élevée diminue de 1 °C (1,8 °F) chaque fois que l'altitude augmente de 220 m (722 pieds).



L'équipement peut fonctionner au-delà de la plage de température de fonctionnement normale pendant une courte période, mais les conditions suivantes doivent être remplies :

L'équipement fonctionne à une température supérieure à 50 °C (122 °F) consécutivement pendant au plus 96 heures par an.

L'équipement fonctionne à une température de plus de 50°C (122°F) pour un total de pas plus de 360 heures par an.

L'équipement fonctionne à une température de plus de 50°C (122°F) pas plus de 15 fois en un an.

L'équipement peut être endommagé ou connaître des exceptions inattendues si l'une des limites précédentes est dépassée.

L'équipement ne peut pas démarrer lorsque la température est inférieure à 0°C (32°F). La distance maximale des modules optiques utilisés dans ces conditions ne peut excéder 10 km.

Température de stockage [°C(°F)]	-40°C à +70°C (-40°F à +158°F)
Humidité relative de fonctionnement à long terme [RH]	5 % à 95 %, sans condensation
Altitude de fonctionnement à long terme [m(ft.)]	0-5000 m (0-16404 pieds)
Altitude de stockage [m(ft.)]	0-5000 m (0-16404 pieds)
Mode d'alimentation	AC intégré
Tension d'entrée nominale [V]	Entrée CA : 100 V CA à 240 V CA, 50/60 Hz Entrée CC haute tension : 240 V CC
Plage de tension d'entrée [V]	Entrée CA : 90 V CA à 290 V CA, 45 Hz à 65 Hz Entrée CC haute tension : 190 V CC à 290 V CC
Courant maximal d'entrée [A]	6:00 AM
Mémoire	512 Mo
Mémoire flash	512 Mo
Port console	RJ45
Port de gestion Eth	Non supporté
USB	Prise en charge



RTC	Non supporté
Entrée RPS	Non supporté
Protection contre les surtensions du port de service [kV]	Mode commun : ± 7 kV
Protection contre les surtensions d'alimentation [kV]	± 6 kV en mode différentiel, ± 6 kV en mode commun
Types de ventilateurs	Intégré
Mode de dissipation thermique	Dissipation thermique avec ventilateur, réglage intelligent de la vitesse du ventilateur
Direction du flux d'air	Prise d'air par la gauche et l'avant, évacuation d'air par la droite
PoE	Prise en charge
Certificat	Certification CEM Certificat de sécurité Certificat de fabrication

b) Commutateur d'accès PoE 24-GE

Capacité de commutation	336 Gbit/s
Performances de transfert	144 Mpps
Ports fixes	24 x Ethernet 10/100/1 000 Base-T, 4 ports 10 Gig SFP+
Tableau des adresses MAC	Entrées d'adresses MAC 16K
VLAN	Apprentissage et vieillissement des adresses MAC Entrées d'adresses MAC statiques, dynamiques et blackhole Filtrage de paquets basé sur les adresses MAC source VLAN 4K VLAN invité et VLAN voix
Routage IP	Attribution de VLAN basée sur les adresses MAC les protocoles, les sous-réseaux IP et les ports Mappage VLAN Super VLAN QinQ de base et QinQ sélectif Routage statique, RIP, RIPng, OSPF et OSPFv3



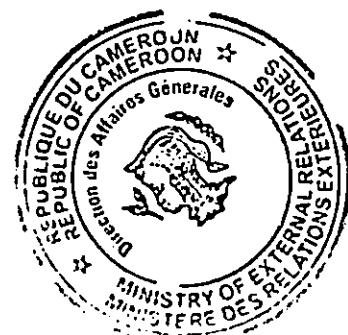
Interopérabilité	VBST (compatible avec PVST/PVST+/RPVST) LNP (similaire à DTP)
Nombre d'emplacements d'alimentation	VCMP (similaire à VTP)
Nombre de modules ventilateurs	0
Alimentation redondante	2
Température de fonctionnement à long terme [°C(°F)]	Non supporté
Température de fonctionnement à court terme [°C(°F)]	-5°C à +50°C (23°F à 122°F) à une altitude de 0-1800 m (0-5906 ft.)
Restriction sur le taux de variation de la température de fonctionnement [°C(°F)]	-5°C à +55°C (23°F à 131°F) à une altitude de 0-1800 m (0-5906 ft.)
	Lorsque l'altitude est comprise entre 1 800 et 5 000 m (5 906 et 16 404 pieds), la température de fonctionnement la plus élevée diminue de 1 °C (1,8 °F) chaque fois que l'altitude augmente de 220 m (722 pieds).
	<p>L'équipement peut fonctionner au-delà de la plage de température de fonctionnement normale pendant une courte période, mais les conditions suivantes doivent être remplies :</p> <p>L'équipement fonctionne à une température supérieure à 50 °C (122 °F) consécutivement pendant au plus 96 heures par an.</p> <p>L'équipement fonctionne à une température de plus de 50°C (122°F) pour un total de pas plus de 360 heures par an.</p> <p>L'équipement fonctionne à une température de plus de 50°C (122°F) pas plus de 15 fois en un an.</p> <p>L'équipement peut être endommagé ou connaître des exceptions inattendues si l'une des limites précédentes est dépassée.</p> <p>L'équipement ne peut pas démarrer lorsque la température est inférieure à 0°C (32°F). La distance maximale des modules optiques dans ces conditions ne peut exceeder 10m.</p>
Température de stockage [°C(°F)]	-40°C à +70°C (-40°F à +158°F)



Humidité relative de fonctionnement à long terme [RH]	5 % à 95 %, sans condensation
Altitude de fonctionnement à long terme [m(ft.)]	0-5000 m (0-16404 pieds)
Altitude de stockage [m(ft.)]	0-5000 m (0-16404 pieds)
Mode d'alimentation	AC intégré
Tension d'entrée nominale [V]	Entrée CA : 100 V CA à 240 V CA, 50/60 Hz Entrée CC haute tension : 240 V CC
Plage de tension d'entrée [V]	Entrée CA : 90 V CA à 290 V CA, 45 Hz à 65 Hz Entrée CC haute tension : 190 V CC à 290 V CC
Courant maximal [A]	6:00 AM
Mémoire	512 Mo
Mémoire flash	512 Mo
Port console	RJ45
Port de gestion Eth	Non supporté
USB	Prise en charge
RTC	Non supporté
Entrée RPS	Non supporté
Protection contre les surtensions du port de service [kV]	Mode commun : ± 7 kV
Protection contre les surtensions d'alimentation [kV]	± 6 kV en mode différentiel, ± 6 kV en mode commun
Types de ventilateurs	Intégré
Mode de dissipation thermique	Dissipation thermique avec ventilateur, réglage intelligent de la vitesse du ventilateur
Direction du flux d'air	Prise d'air par la gauche et l'avant, évacuation d'air par la droite
PoE	Prise en charge
Certificat	Certification CEM Certificat de sécurité Certificat de fabrication

c) Module SFP+ RJ45 10g 5g 2.5g 1g

- Facteur de forme SFP+ enfichable à chaud
- Débit de données jusqu'à 10,3 Gbit/s
- Conversion entre 10GBASE-R côté hôte et 10GBASE-T côté ligne



- Auto-détection MDI/MDIX et auto-négociation
- Rétrocompatible avec 1000BASE-T/2.5GBASE-T/5GBASE-T
- Prend en charge 10GBASE-T à l'aide d'un câble Cat 6a/7 de 30 m
- Prend en charge 5GBASE-T à l'aide d'un câble Cat 5e de 70 m
- Prend en charge 2,5 GBASE-T à l'aide d'un câble Cat 5e de 100 m
- Prend en charge 1000BASE-T à l'aide d'un câble Cat 5e de 100 m
- Mémoire MSA accessible via une interface à 2 fils
- Tension d'alimentation unique de 3,3 V
- Faible consommation d'énergie (2,3 W TYP à 10 Gbit/s 30 m)
- Plage de température ambiante de -40 à 85 °C pour application industrielle
- Conforme aux normes SFF-8431, SFF-8432, SFF-8419, SFF-8472
- Conforme à la norme IEEE 802.3an 10GBASE-T
- Conforme à la norme IEEE 802.3bx 5GBASE-T/2.5GBASE-T
- Conforme à la norme IEEE 802.3ab 1000BASE-T
- Conforme aux normes RoHS, REACH, CE, FCC
- Équivalent au Huawei SFP-10G-T1

NB : Compatible avec les commutateurs

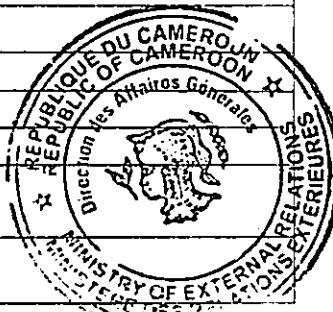
d) Module SFP+ 10G Monomode

Facteur de forme	SFP+
Vitesse de transmission	10 Gbit/s
Longueur d'onde centrale (nm)	1310
Conformité aux normes	10Gbase-LR
Type de connecteur	LC
Câble applicable et distance de transmission maximale	Fibre monomode : 10 km
Puissance d'émission (dBm)	-8,2 à +0,5
Sensibilité maximale du récepteur (dBm)	-12,6
Puissance de surcharge (dBm)	0,5
Taux d'extinction (dB)	3,5
Température de fonctionnement	0°C à 70°C (32°F à 158°F)
Dimension nette (P x L x H mm)	110x70x37

NB : Compatible avec les commutateurs

e) Module QSFP+ 40G

Description	Emetteur-récepteur optique 40GBase-LR4, QSFP+, 40GE, module monomode (1310 nm, 10 km, LC)
Facteur de forme	QSFP+
Longueur d'onde	1310nm
Interface	LC duplex
Type de câble	SMF
Prise en charge du CDR	Oui
Puissance d'émission	-7~2.3dBm



Plage de température commerciale	0 à 70°C (32 à 158°F)
Débit de données maximal	44,6 Gbit/s
Distance maximale du câble	10 km
Composants optiques	DFB CWDM
Prise en charge DOM	Oui
Protocoles	OTN OTU3, Ethernet 40G, Infiniband, FiberChannel, SATA/SAS3
Sensibilité du récepteur	<-11.5dBm

NB : Compatible avec le commutateur Huawei S6730-S24X6Q

f) Convertisseur autonome RJ45 10Base-T vers SFP+

Type de Port

1x 100M/1G/2.5G/5G/10GBase-T RJ45

1x 10GBase-X SFP+

Normes et Protocoles

IEEE 802.3u, IEEE 802.3ab, IEEE 802.3bz, IEEE 802.3an, IEEE 802.3ae, IEEE 802.3x

Type de Câble (Fibre)

Multimode 50/125µm, 62.5/125µm

Monomode 9/125µm

Type de Câble (Cuivre)

Cat5/5e/6/6a/7

Consommation d'Énergie

3.75W

Trame Jumbo

16K

Vitesse

Paires Torsadées-100Mbps pour half/full duplex 1/2.5/5/10G pour full duplex Fibre Optique-10G pour full duplex

Dimensions (H x L x P)

1.02" x 2.76" x 3.7" (26 x 70 x 94mm)

MTBF (hrs)

> 50,000Hrs

Puissance d'Entrée

5V DC, 2A max.

Adaptateur électrique

230Vac / 5Vdc

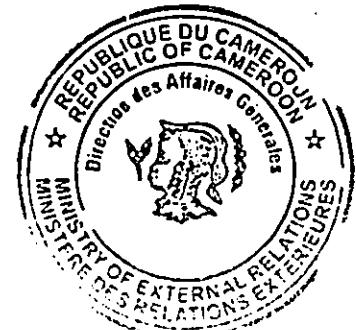
Fiche standard européenne 2P

Température de Fonctionnement

0°C ~ 50°C

Température de Stockage

-10°C ~ 70°C



g) Injecteur PoE+ 30W

- Injecteur PoE+ Gigabit Ethernet, 802.3at Broches d'alimentation : 3/6(+), 1/2(-), 30 W
- Alimentation électrique PoE jusqu'à 30 W et 10 Gbits/s
- Prise en charge de la norme PoE IEEE 802.3af/at
- Prise en charge de 10 G, 5 G, 2,5 G, 10/100/1000 Base-T
- Puissance PoE : 30 W
- Pour des distances de jusqu'à 100 m
- Indicateur de puissance LED
- Appareils à froid intégrés branchement électrique (C14)
- Protection contre les surcharges et les courts-circuits
- Détection automatique d'appareils PoE
- Adapté au montage mural

h) Jarretière monomode LC/LC 1m

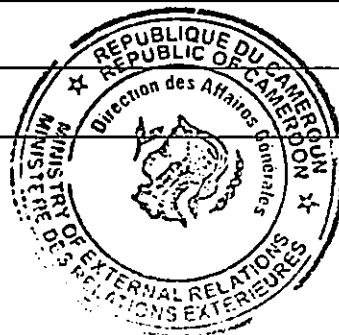
- LC/LC UPC duplex
- Monomode OS2
- Diamètre gaine : 3mm
- 1 mètre

i) Jarretière monomode LC/LC 2m

- LC/LC UPC duplex
- Monomode OS2
- Diamètre gaine : 3mm
- 2 mètres

j) Câble DAC 40G QSFP+ vers QSFP+ de 5m

Description	Câbles QSFP+, 40G, à connexion directe haute vitesse, 5 m, QSFP+38 m, CC8P0.40B(S), QSFP+38 m, utilisés en intérieur
Type de connecteur	QSFP+ vers QSFP+
Type de câble	Câble en cuivre passif
Longueur du câble	5 m (16,4 pi)
Température	0°C à 70°C (32°F à 158°F)
Protocoles	InfiniBand 40G, 8x DDR, 4x QDR, Ethernet 10G/40Gigabit, Fibre Channel
Débit de données maximal	40 Gbit/s
Fil AWG :	26AWG
Matériau du revêtement	PVC (OFNR)



Poids du paquet (kg)	1.34
Volume du paquet (m³)	0,008

k) Câble DAC SFP+ passif de 3m

Description	SFP+, 10G, câbles à connexion directe haute vitesse, 3 m, SFP+20 M, CC2P0.254B(S), SFP+20 M, utilisé en intérieur
Connecteur X1	SFP+
Connecteur X2	SFP+
Longueur du câble (m)	3 m
Attribut électrique	Passif
Rayon de courbure [mm (po)]	25 mm (0,98 po)
Dégagement minimum pour le routage des câbles [mm (po)]	60 mm (2,36 pouces)

l) Gaine verticale 20U de Gestion des Câbles pour Datacenter

Catégorie	Chemin vertical de câbles à Fentes Ouvertes avec couvercle
Style	Avec conduit encoché (30 encoches par de chaque côté d'un conduit de 20")
Compatibilité du périphérique	Rack Serveur
Caractéristique spéciale	Conforme à la norme RoHS.
série	CMVER40UF
Couleur	Noir
Matériau	Plastique, Acier allié
Dimensions de l'article L x l x H	170.4 x 9.9 x 7.4 centimètres
Poids du produit	1.71 Kilogrammes
Contenu de l'emballage	2 gaines verticales de 20", 8 écrous cage M5, 8 vis cage M5, 4 écrous M4, 1 manuel d'utilisateur

m) Goulotte horizontale 1U de Gestion de Câbles pour Rack Serveur



Catégorie	Chemin horizontal de câbles à Fentes Ouvertes avec couvercle
Style	Avec conduit encoché (19 à 23 encoches de chaque côté)
Série	TRIPP LITE
Poids de l'article	7,2 onces
dimensions du produit LxLxH	19,5 x 4 x 2 pouces
Unité de rack	1U
Matériau	Alliage d'acier laminé à froid
Couleur	Noir
Date de première disponibilité	5 août 2008
Contenu de l'emballage	1 goulotte encochée 1U de 19" avec couvercle et accessoires complets de racking

n) Passe-fil à balais 1U 19"

Modèle : 1U / 19"
Dimensions : 360 x 65 mm
Entraxe de fixation : 350 mm
Couleur : Noir

o) Étagère coulissante 1U pour rack 19"

Description du produit

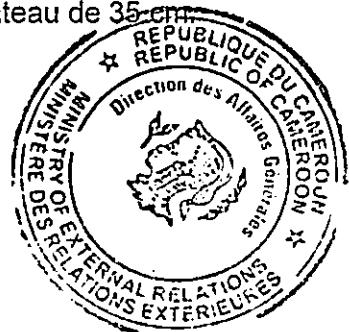
Plateau télescopique compatible avec les armoires rack 19". Il a des perforations dans la base du plateau pour mieux aérer les appareils dans l'armoire. Guides avec roulements latéraux qui permettent au plateau de glisser vers l'extérieur de l'armoire et ainsi pouvoir mieux manipuler les appareils qui s'y posent. Le bas des guides peut être modifié pour ajuster le plateau à différents espacements entre les racks selon les besoins.

Spécifications

- Plateau télescopique réglable compatible avec les armoires rack 19" de 800mm de profondeur minimale.
- Hauteur du plateau: 1U.
- Taille de plateau utilisable 415 x 550 mm (largeur x profondeur minimale).
- Fixation aux racks de l'armoire rack 19" au moyen d'ancrages avant et arrière.
- Distance de guidage réglable de 605 mm à 880 mm.
- Dispose de guides coulissants télescopiques qui prolongent le plateau de 35 cm.
- Poids maximum supporté: 30 Kg.

p) Étagère fixe 1U pour rack 19"

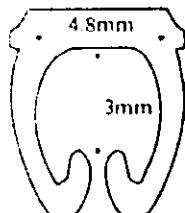
Couleur : Noir
Matériel : Metal



taille de profile : 19 inch
 Type étagère : étagères fixes
 EAN : 8719172411553
 Poids maximum chargeable : 60 kg
 Hauteur en U : 1U
 Convient à : Baies de brassage de 1000mm de profondeur

q) Cordon de brassage RJ45 droit cat.6A S/FTP souple de 50cm (variété de couleurs)

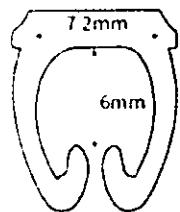
r) Bagues d'identification pour câbles de 2,5mm²



Taille: 2.5mm²

Etiquette numérique en plastique pour identification de câble. Chaque étiquette est un marqueur coloré en forme de « C » qui s'agrippe fermement au câble. Le modèle numérique porte un seul chiffre (de 0 à 9) gravé et très lisible. À chaque chiffre est affectée une couleur différente pour un repérage rapide, soit un total de 10 couleurs. Le modèle alphabétique porte une seule lettre (de A à Z) gravée et très lisible, soit 26 lettres différentes par groupe. Un paquet sera constitué de 10 groupes de bagues alphabétiques et 14 groupes de bagues numériques, soit 400 bagues pour câbles de 2 à 3,2mm de diamètre.

s) Bagues d'identification pour câbles de 6mm²



Taille: 6,0mm²

Etiquette numérique en plastique pour identification de câble. Chaque étiquette est un marqueur coloré en forme de « C » qui s'agrippe fermement au câble. Le modèle numérique porte un seul chiffre (de 0 à 9) gravé et très lisible. À chaque chiffre est affectée une couleur différente pour un repérage rapide, soit un total de 10 couleurs. Le modèle alphabétique porte une seule lettre (de A à Z) gravée et très lisible, soit 26 lettres différentes par groupe. Un paquet sera constitué de 10 groupes de bagues alphabétiques et 14 groupes de bagues numériques, soit 400 bagues pour câbles 6 à 7mm de diamètre.

t) Inverseur automatique/manuel triphasé 100A

Type : PC

Nombre de pôles : 4

Courant nominal : 16-100A

Courant de trame : 100

Nom du produit : Commutateur de transfert automatique à double alimentation (ATS)

Tension d'isolement : C.A. 690 V

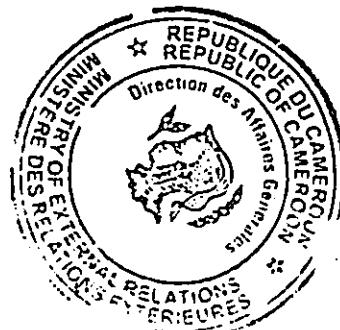
Tension nominale : C.A. 400 V

Fréquence nominale : 50/60Hz

Certificat : CE OIN

Garantie : 2 ans

Modèle intelligent : Oui



Max. Tension : 400V

Max. Courant : 100A

Installation : Rail DIN

Tension nominale de résistance aux chocs (KV) : 8KV

Connexion et rupture : 6,0le 1,05Ue cosØ=0,50±0,05, 50 fois

Performance opérationnelle : 2,0le 1,05Ue cosØ=0,80±0,05, 6000 fois

Courant assigné de court-circuit limité Iq : 50KA

Circuit de contrôle :

Tension d'alimentation nominale Us : AC220V, 50HZ.

Condition de travail : 85 % Us ~ 110 % Us

Circuit auxiliaire :

Deux relais isolés, chaque relais avec 2 groupes de passifs contacteur de commutation. Capacité du contact : AC220 50 Hz, le=5A

Temps de commutation : <50 ms

Le temps d'action : <50 ms

u) Unité de distribution électrique commutée 32A

Ce PDU en rack intelligent réalise notamment la mesure au niveau des prises et la commutation au niveau des prises, et est conçu pour les professionnels des centres de données qui exigent des performances de haut niveau. Grâce à la possibilité d'éteindre et de rallumer des prises individuelles, les professionnels de l'informatique peuvent réduire considérablement les temps d'arrêt en redémarrant à distance les équipements qui ne répondent pas, tandis que la mesure au niveau des prises est idéale pour la planification de la capacité et les initiatives d'efficacité énergétique.

Ce modèle comprend le compteur W remplaçable à chaud qui permet non seulement de mesurer localement le courant (AMP), la tension (Volt), la puissance (KW), la consommation d'énergie (KWh) et le facteur de puissance de l'ensemble du PDU, mais également fournit des ports de connexion pour connecter en série jusqu'à 16 PDU, ainsi que 2 ports pour prendre en charge des capteurs de température/humidité externes (optionnels). Il inclut un module IP pour permettre la surveillance à distance, la mesure au niveau de la prise et la commutation au niveau de la prise de tous les PDU de cette série, connectés en série, à partir d'une seule adresse IP, à l'aide du logiciel de gestion de PDU à fournir.

L'écran LCD couleur tactile de 2,8" offre un affichage net et très visible des kWh, kW, facteur de puissance, volts, ampères, température et humidité avec une précision de mesure de +/- 1 %. Le module IP permet la gestion, la surveillance et la commutation du PDU depuis n'importe où dans le monde, réduisant ainsi les coûts de main-d'œuvre et de déplacement en éliminant la nécessité pour le personnel d'être en personne.

Spécifications techniques :

Courant : 32 A

Tension : 230 V monophasé

Fiche d'entrée : IEC 60309 (32A) 2P+T

Cordon d'entrée : H05V V-F de 3m et 4mm²

Prises circuit A : 16A max. SCH (2), IEC320 C13 (10), IEC320 C19 (3)

Prises circuit B : 16A max. SCH (2), IEC320 C13 (10), IEC320 C19 (3)

Protection : (2) fusibles réarmables de 16A

Montage rack : vertical (OU)



Alimentation : par le bas

Longueur 1700mm
Largeur 56mm
Profondeur 80mm

Température de fonctionnement : -5 à 60 °C (23 à 140 °F)

Température de stockage : -25 à 65 °C (-25 à 149 °F)

Humidité : 8 à 95 % HR, sans condensation

Affichage local : Écran tactile LCD couleur 2,8" remplaçable à chaud

Mesures en entrée : Tension (V), courant (A), énergie (kWh) et facteur de puissance

Mesures de sortie : Courant (A), énergie (kWh)

Précision : ±1 % RMS réel

Accès IP : via module IP livré, une IP pour accéder jusqu'à 16 PDU

Cascade : Jusqu'à 16 PDU sous une seule adresse IP
via un seul module IP à fournir

SNMP : via le module IP

Port de capteur : x 2

Contrôle de sortie Commutation marche/arrêt,

Planification via le logiciel gratuit IMP-04 fourni

Tension d'entrée : 230V

Ampérage nominal : 32 A (sortie 2 x 16 A)

Normes : Approbations de l'agence Certifié FCC & CE, certifié cUL/CE/LVD, RoHS2 & REACH

Modèle : V4SCH/20C13/6C19-32A-WSi/F_EN/3B-1

Capteurs livrés : (1) détecteur de fumé IP-S01-1M/3M, (1) détecteur d'ouverture de porte IP-DSW-2M/4M

Livré avec les kits de rackage et tous les accessoires.

v) Inverseur intelligent à double circuit (ATS) 32A

- **Commutation d'entrée localement ou à distance via IP :** La commutation d'entrée d'alimentation locale est essentielle, en particulier pour effectuer la maintenance dans le centre de données. Alternativement, l'ATS intelligent permet aux utilisateurs de changer l'entrée d'alimentation via IP, économisant ainsi de la main d'œuvre et fournissant un moyen rapide de changer l'entrée d'alimentation.
- **Relais de commutation automatique pour un transfert de puissance transparent :** L'ATS intelligent offre une solution simple mais fiable pour détecter automatiquement la perte de puissance et passer de manière transparente à une source d'alimentation secondaire. Le temps de transfert de la source d'alimentation est transparent pour l'équipement connecté, garantissant que la commutation s'effectue en toute sécurité entre les deux sources d'alimentation d'entrée. Après avoir basculé vers une source d'alimentation de secours, il peut également rétablir l'alimentation sur l'entrée principale une fois l'alimentation rétablie.
- **Redondance de l'alimentation pour les appareils à cordon unique :** la plupart des centres de données fournissent une redondance de la source d'alimentation afin de garantir que les appareils critiques ne rencontrent aucun problème de coupure de courant. Cependant, certains appareils informatiques montés en rack ne sont pas conçus avec une redondance d'alimentation. Pour les appareils à cordon unique, l'ATS intelligent est la solution idéale pour fournir une alimentation de secours. Il comprend deux entrées d'alimentation, pour la connexion à la fois à une source d'alimentation principale et à une source d'alimentation secondaire redondante.

- Surveillance à distance sur IP : Cet ATS intelligent permet une surveillance en temps réel des ampères, volts et kWh. Par conséquent, il aide les utilisateurs à planifier la capacité et à améliorer l'efficacité énergétique globale du centre de données.

- Spécification :

ÉLECTRIQUE

Tension d'entrée nominale 230V monophasé
Tension d'entrée acceptable ±10 % Nominal
Intensité de courant 32A
Fréquence d'entrée 50/60 Hz
Fiche d'entrée : IEC 60309 (32A) 2P+T
Cordon d'entrée : (2) H05V V-F de 3m et 4mm²
Prises circuit A : 16A max. (12) IEC320 C13
Prises circuit B : 16A max. (12) IEC320 C13
Protection de surcharge(2) MCB hydraulique unipolaire 16 A
Temps de transfert 10 ms typique
Compteur local Écran tactile LCD couleur 2,0 pouces
Endurance électrique 1 x 10⁵ Opérations

PHYSIQUE

Produit (L x P x H) (17,4" L x 17,7" P x 3,4" H)
Facteur d'encombrement rack : 2U
Emballage (L x P x H) (21,7" L x 21,7" P x 5,9" H)
Poids net 20,9 livres
Poids brut 22 livres
Couleur du châssis Noir
Matériau du châssis Acier

ENVIRONNEMENTAL

Température de fonctionnement 23 à 140°F (-5 à 60°C)
Température de stockage 13 à 149°F (-25 à 65°C)
Humidité d'exploitation 8~95 %, sans condensation
Humidité de stockage 8~95 %, sans condensation

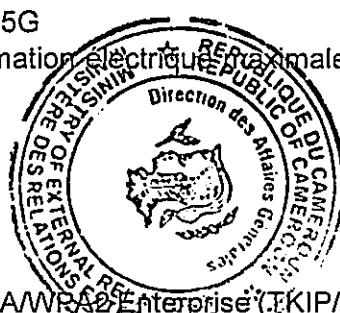
CONFORMITÉ

CEM FCC Partie 15 Sous-partie B
Sécurité Testé selon la norme UL
Environnement Conforme RoHS3 et REACH
Modèle : ATS-H24C13-32A-WSi_EN

Livré avec les kits de rackage et tous les accessoires.

w) Point d'accès wifi outdoor

- Appareils clients : 512
- Gamme : 300 mètres
- Interfaces réseau : 1 port RJ45 2,5G et 1 port SFP 2,5G
- PoE/PoE+ : Prise en charge PoE 802.3at ; consommation maximale : 24 W
- Débit 2,4G : 1147 Mbps (4x4:4 MU-MIMO)
- Débit 5G : 4,8 Gbit/s (4x4:4 MU-MIMO)
- Normes Wi-Fi : IEEE 802.11 b/g/n/ac/ax
- SSID : 32 SSID au total, 16 par radio
- Antennes : 8 antennes internes individuelles
- Wi-Fi et systèmes de sécurité : WPA/WPA2-PSK, WPA/WPA2 Enterprise (TKIP/AES) ; WPA3, démarrage sécurisé anti-piratage et verrouillage des données/contrôles



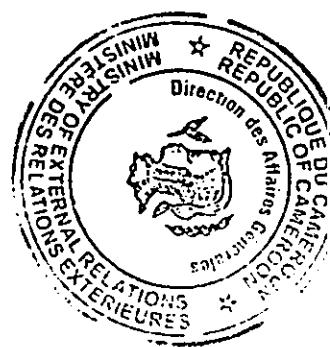
- critiques via des signatures numériques, un certificat de sécurité unique et un mot de passe par défaut aléatoire par appareil
- Contrôleur incorporé gérant jusqu'à 50 point d'accès
- Dimensions : 260 mm x 310 mm x 59 mm
- Montage : Montage mural ou sur poteau, kits inclus (les kits de montage peuvent être tournés et ajustés de 60°)
- Compatible avec la plateforme GNW Manager

x) Point d'accès wifi indoor

- 802.11ax Wi-Fi 6
- Rendement de 1,77 Gbps
- 2 ports Gigabit filaires
- Bibande 2x2:2 MU-MIMO avec DL/UL OFDMA
- Débit 2,4G : 573,5 Mbps (2x2:2 MIMO)
- Débit 5G : 1201 Mbps (2x2:2 MU-MIMO)
- 802.3af / 802.3at PoE
- Jusqu'à 256 périphériques WiFi simultanés
- Wi-Fi et systèmes de sécurité : WEP, WPA/WPA2-PSK, WPA/WPA2 Enterprise (TKIP/AES) ; WPA3, démarrage sécurisé anti-piratage et verrouillage des données/contrôles critiques via des signatures numériques, un certificat de sécurité unique et un mot de passe par défaut aléatoire par appareil
 - QoS avancée
 - SSID : 32 SSID au total, 16 par radio (2,4 GHz et 5 GHz)
 - Antennes : 2 antennes internes double bande
 - 175 mètres de portée
 - Contrôleur incorporé gérant jusqu'à 50 point d'accès
 - Montage : Montage mural ou au plafond en intérieur, kits inclus
 - Compatible avec la plateforme GNW Manager

y) Parasurtenseur RJ45 cat6

Interface réseau	2x RJ45 10/100/1000Mbps
PoE-Capacity	IEEE802.3af. at. LTPoE++ bis 90W
Capacité d'arrêt :	10kA (8/20μs), 100A (10/1000μs)
Tension d'allumage :	90VDC ±20% (Pair to Earth) <450V (bei 100V/μs) <600V (bei 1kV/μs)
Diff. Clamping:	<15V. <5ns. 30Apk (Pair wire to wire)



Diff. Capacity:	<4.0pF
Lignes protégées :	(Broches)1 - 8 (at 8 pin modular plug)
Note de test :	IEEE 802.3 CAT 5, 6
Protection EDD :	IEC 61000-4-2 class 4 (10kV CD)
Boitier	boîtier métallique
Environnement	Température de fonctionnement : -15 ~ 40 °C Humidité de fonctionnement : 10 % ~ 95 % (non condensée)
Normes	CE RoHS
Dimensions	82 x 25 x 25 mm (Longueur x Largeur x Hauteur)
Poids	200 Grammes

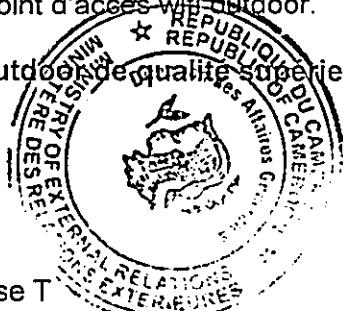
z) Mat rigide de 4m de haut et diamètre moyen 6cm

Tube en matériau inoxydable et de structure rigide, de diamètre moyen 6cm ou plus et de hauteur 4 à 6 mètres, pour servir de mat du point d'accès WiFi outdoor.

aa) tourelle de 500m de câble ethernet cat.6A blindé outdoor de qualité supérieure

Applications :

- Infrastructures Cat.6A (testé jusqu'à 525 MHz)
- RNIS - VoIPTOKEN
- RING 4/16 Mbits - 100 VG-AnyLAN
- TP-PMD/TP-DDI - ATM 155, 622, 1200 Mbits
- ETHERNET 10 Base T, 100 Base TX, 100 Base T4, 1000 Base T
- Compatible et parfaitement adapté aux applications VoIP, PoE et PoE+
- IEEE 802.3af - PoE (Power Over Ethernet) et IEC 802.3at - PoEP (Power Over Ethernet Plus)



- Idéal pour déployer des caméras IP, bornes WiFi, panneaux à affichages variables, etc...

Normes :

- IEC 61156-5 Ed2 Cat.6A
- EN 50288-10-1 Cat.6A
- AD1.0 & AD2.0 ISO 11801 Classe Ea
- EIA/TIA 568-C.2 Cat.6A
- EN 50173-1 Classe Ea

Caractéristiques :

- Résistance linéique : 145 Ohms / km (max)
- Impédance (de 1 à 100 MHz) : 100 +/-15 Ohms
- Impédance (de 100 à 250 MHz) : 100 +/-20 Ohms
- Impédance (de 250 à 500 MHz) : 100 +/-25 Ohms
- Atténuation du couplage : 65 dB (nom.)
- Capacité mutuelle : 45 pF / m (nom.)
- Vitesse de propagation : 79%

Construction :

- 4 paires blindées individuellement (U/FTP)
- Ames Ø 0,56mm (AWG23) monobrins rigides en cuivre
- Isolant PE Skin-Foam Skim
- Ruban Al/Pet (revêtement 110%)
- Excellente protection contre les perturbations électro-magnétiques
- Drain de masse monobrin en cuivre étamé
- 1ère gaine Ø 7,3 mm sans halogène (LSZH) violet RAL4001
- Armure par ruban en acier ondulé anti-rongeurs
- 2nde gaine Ø 10,3 mm en polyéthylène (PE) noir pour usage extérieur
- Gaine en polyéthylène résistant à l'humidité, à la pluie, à l'ozone et aux UV
- Température de service : -20°C / +70°
- Rayon de courbure : 150 mm
- Tourelle de 500m.

bb) Cassettes à ruban pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP

Références :

- TZe-S221
- TZe-S621
- TZe-S721
- TZe-S325
- TZe-S251
- TZe-S651
- TZe-S451
- TZe-S751
- TZe-FX251
- TZe-FX651
- TZe-FX751

cc) Kit OTDR complet

Essai optique précis de fibre: Il offre des capacités précises d'essai, assurant des résultats précis pour des utilisateurs qui exigent les évaluations optiques fiables de fibre. Sa plage dynamique de 30/32dB garantit des mesures précises dans les plages de test spécifiées.



Conception multifonctionnelle: Cet appareil est conçu pour répondre à divers besoins, y compris les applications d'équipement de test, et prend en charge plusieurs types de réseau tels que LAN sans fil, LAN câblé, WiFi, 4G, et 3G.

Portabilité et facilité d'utilisation: Pesant 3.0kg, cet OTDR est un dispositif compact et léger qui peut être facilement porté et actionné par des personnes qui préfèrent une expérience d'essai sans dispute.

Capacités à longue portée: L'appareil prend en charge une large gamme de distances d'essai, de 100m à 260km, ce qui le rend adapté aux utilisateurs qui doivent tester différentes longueurs de fibres optiques.

Garantie et support: Soutenu par une garantie de 2 ans, le NK5520 OTDR offre aux utilisateurs une tranquillité d'esprit et un support dédié pour leurs besoins de test.

Spécifications techniques :

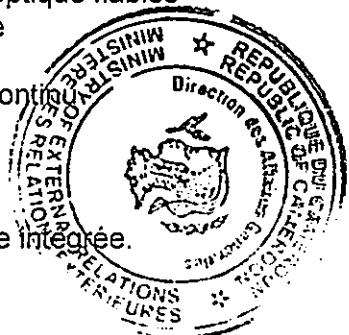
- **Plage dynamique :** 32 dB (1310 nm) / 30 dB (1550 nm)
- **Longueur d'onde :** 1310 nm / 1550 nm
- **Zone morte événementielle :** ≤ 1 m
- **Zone morte d'atténuation :** ≤ 6 m
- **Écran :** Écran tactile TFT-LCD de 5,6 pouces, résolution 640×480
- **Connecteurs optiques :** FC/UPC (interchangeables avec SC, ST)
- **Source lumineuse stable :** 1310 nm / 1550 nm
- **Source lumineuse visible (VFL) :** 650 nm ± 20 nm, puissance ≥ 2 mW
- **Plage de mesure de la puissance optique :** 800 nm – 1700 nm, de -50 dBm à +26 dBm
- **Précision de mesure de la distance :** ±(1 m + échantillon + 0,005 % × distance)
- **Précision de mesure de l'atténuation :** ±0,05 dB
- **Précision de mesure de la réflexion :** ±4 dB
- **Échantillons maximum :** 128 000 points
- **Résolution de distance :** 0,01 m
- **Température de fonctionnement :** -5 °C à +50 °C
- **Température de stockage :** -20 °C à +70 °C
- **Humidité relative :** 0 % à 95 % (sans condensation)
- **Dimensions :** 215 × 150 × 70 mm
- **Poids :** 1,5 kg
- **Système d'exploitation :** Windows CE

Fonctionnalités clés

- **Test de fibre optique :** Analyse de la longueur, de l'atténuation et de la réflexion des fibres optiques
- **VFL intégré :** Localisation des défauts visibles dans la fibre
- **Source lumineuse stable intégrée :** Pour des tests de puissance optique fiables
- **Écran tactile :** Interface utilisateur intuitive pour une utilisation facile
- **Connectivité :** Ports USB pour le transfert de données
- **Autonomie de la batterie :** Jusqu'à 12 heures de fonctionnement continu

Accessoires typiques inclus

12. OTDR (appareil principal) – Unité de mesure portable avec batterie intégrée.
13. Adaptateur secteur AC/DC – Pour la charge de l'appareil.
14. Clé USB – Contenant le logiciel d'analyse et le manuel d'utilisation.
15. Stylet – Pour une utilisation précise de l'écran tactile.
16. Câble de données – Pour la connexion à un ordinateur ou à d'autres appareils.
17. Adaptateur SC pour OTDR et OPM – Pour la connexion aux fibres optiques.
18. Manuel d'utilisation – Pour guider l'utilisateur dans l'utilisation de l'appareil.



19. Certificat d'étalonnage et carte de garantie – Pour assurer la qualité et la validité de l'appareil.
20. Coton-tiges de nettoyage – Pour maintenir la propreté des connecteurs.
21. Poignée en cuir – Pour faciliter le transport de l'appareil.
22. Sacoche de transport – Pour protéger et transporter l'appareil et ses accessoires.

dd) Bloc d'alimentation redondante 300W

- Puissance : 300 W
- Type d'alimentation : Interne, redondante, module enfichable
- Tension d'entrée : AC 100–240 V
- Fréquence d'entrée : 47–63 Hz
- Dimensions :
 - Largeur : 175 mm
 - Profondeur : 218 mm
 - Hauteur : 54 mm
- Poids : 900 g
- Conformité environnementale : RoHS, WEEE
- Compatibilité : VIOSTOR VS-8148U-RP Pro+

ee) Bloc d'alimentation enfichable à chaud 750W

Type : boitier enfichable à chaud pour serveurs

Économies de Co2 31.19

Puissance totale 750 W

Tension d'entrée AC 200 - 240 V

Fréquence d'entrée AC 50 - 60 Hz

Efficacité 96%

(Compatible ProLiant DL360p Gen8)

ff) Block d'alimentation enfichable à chaud 460W

Type d'appareil : Alimentation - Enfichable à chaud - Module enfichable

Tension	d'entrée :	CA	100-240	V
Fréquence	requise		: 50/60	Hz
Capacité	électrique		: 460	watts
Efficacité		: 90		%+
Certification 80 PLUS : 80 PLUS Gold				

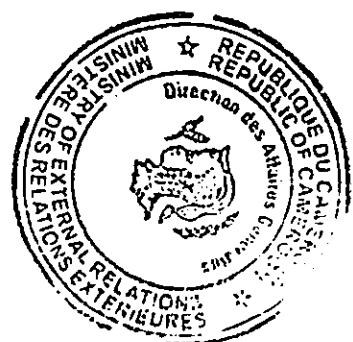
Hauteur : 7,38 pouces

Largeur : 10,38 pouces

Profondeur : 16,31 pouces

Poids : 8,00 lb

Compatibilité : Proliant DL380 G6



gg) Bloc d'alimentation enfichable à chaud 800W

- Puissance maximale : 800 W

- Tension d'entrée : 100–240 V AC
- Fréquence d'entrée : 50–60 Hz
- Efficacité énergétique : 94 %
- Certification 80 PLUS : Platinum
- Sortie DC : +12V, jusqu'à 66,7 A
- Connecteur : Flex Slot (module enfichable)
- Installation : Hot-plug sans outil
- Conformité environnementale : RoHS, WEEE, faible teneur en halogène
- Dimensions : 68 mm (L) x 39 mm (H) x 182 mm (P)
- Poids : Environ 900 g
- Compatibilité : ProLiant ML350 Gen10

hh) Module d'alimentation enfichable 60W

- Dimensions (H x L x P) : 39,8 mm x 90 mm x 214,3 mm (1,57 po x 3,54 po x 8,44 po)
- Plage de tension d'entrée nominale : 100 V CA à 240 V CA (50 Hz/60 Hz)
- Plage de tension d'entrée maximale : 90 V CA à 264 V CA (47 Hz à 63 Hz)
- Courant d'entrée maximal : 2 A
- Tension de sortie nominale : 12 V CC
- Plage de tension de sortie maximale : 11,8 V CC à 12,6 V CC
- Courant de sortie maximal : 5 A
- Puissance de sortie maximale : 60 W
- Compatibilité : parefeu HiSecEngine USG6000E

ii) Panneau avant serveur + clé

- Compatibilité : Conçu spécifiquement pour les serveurs HPE ProLiant ML350 Gen10 au format tour 4U.
- Fonction principale : Protection des composants internes du serveur tout en permettant une ventilation adéquate.
- Design : Porte avant avec des grilles pour assurer un flux d'air optimal.
- Installation : Installation facile grâce à un mécanisme de fixation conçu pour s'adapter parfaitement au châssis du serveur.
- Matériau : Conçu pour être durable et résistant aux conditions de fonctionnement des centres de données.
- Poids net: 0,415 kg.
- Dimensions: L : 44,5 cm | L : 17,1 cm | H : 4,7 cm.

jj) Carte réseau 2x10G PCIE

Type de connecteur : SFP+

Interface : Ethernet 10 Go



Technologie de connectivité : filaire
Taux de transfert de données : 10 Gbit/s
Caractéristiques : prise en charge IPv4, prise en charge IPv6, prise en charge des trames géantes, prise en charge PXE, déchargement de segmentation TCP (TSO), prise en charge VLAN
Facteur de forme : carte enfichable
Type d'interface : PCI Express 2.0 x8
Protocole de transport réseau : TCP/IP, UDP/IP
Révision des spécifications PCI : PCI 2.0
Quantité de ports : 2
Indicateurs d'état : activité de liaison, état du port
Consommation d'énergie en fonctionnement : 10 watts
Taille de la RAM : 256 Mo
Plage d'humidité en fonctionnement : 5 à 95 % (sans condensation)
Température de fonctionnement maximale : 131 °F
Température de fonctionnement minimale : 32 °F
Dimensions (L x P x H) : 5,72 x 24,13 x 19,05 cm (2,25 x 9,5 x 7,5 pouces)
Poids : 0,45 kg (1 livre)
(Compatible ProLiant DL360p Gen8)

kk) Carte réseau 2x40G PCIE

- Contrôleur : NVIDIA Mellanox ConnectX-3 Pro EN
- Nombre de ports : 2 x QSFP+
- Connecteur : QSFP+
- Interface PCIe : PCIe Gen3 x8
- Débit maximal : 40 Gbit/s par port
- Support SR-IOV : Oui
- Systèmes d'exploitation compatibles :
 - QTS / QuTS hero (mise à niveau vers la dernière version recommandée)
 - Windows (pilote requis)
 - Linux (pilote requis)
- Ports et câbles compatibles : Câble DAC QSFP+ ou émetteur-récepteur optique QSFP+
- Dimensions : 260 x 150 x 58 mm
- Poids : 420 g
- Contenu de l'emballage :
 - 1 x Carte réseau
 - 1 x Guide d'installation rapide (QIG)
 - 3 x Équerres (low-profile, pleine hauteur et spécifiques pour certains NAS QNAP)
- Conçu pour : QNAP TES1885U

II) Barrette mémoire 16GB DDR4 ECC RDIMM 2666

- 16 Go DDR4 PC4-21300 2666 MHz
- CL19
- ECC Registered
- Tension : 1.2V



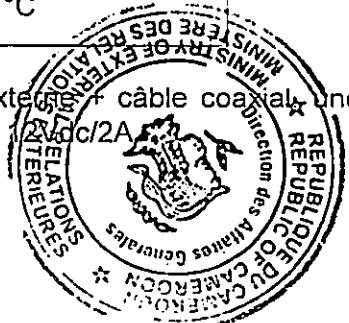
- Dual Rank : 2Rx8
- Compatibilité : QNAP TES1885U

mm) Kit Amplificateur de signal

Données de paramètre	Liaison montante	Liaison descendante
Fréquence Gamme	GSM: 890mhz- 915mhz	935mhz- 960mhz
	DCS: 1710mhz- 1785mhz	1805mhz- 1880mhz
	LTE-26: 2500mhz- 2570mhz	2620mhz- 2690mhz
Sortie Puissance	15 ± 2dBm	20 ± 2dBm
Gain	60 ± 2dB	65 ± 2dB
Bandé Largeur	Large Bande	
Ondulation dans la Bande	≤ 5dB	
Faux Émissions	9KHz ~ 1GHz	≤ -36dBm
	1GHz ~ 12.75GHz	≤ -30dBm
Bruit @ max. gain	≤ 6 dB	
VSWR	≤ 3	
MTBF	> 50000 heures	
Alimentation	AC:90 ~ 265V, 50/ 60Hz DC:12V 2A	
Consommation d'énergie	<10W	
Impédance	50 ohms	
Spécification mécanique		
Connecteur RF	N-femelle N	
Refroidissement	Radiateur de refroidissement Par Convection	
Poids	1.2Kg	
Température de fonctionnement	-10 °C ~ 55 °C	

Le kit comprend : un amplificateur , une antenne extérieure + câble coaxial, une antenne intérieur + câble coaxial, un adaptateur électrique (2Vdc/2A)

nn) Cooler serveur 1U



- Type : Ventilateur à double rotor, remplaçable à chaud (hot-pluggable)
- Dimensions : 65 mm (L) x 46 mm (H) x 40 mm (P)
- Connecteur : 6 broches
- Modèle du ventilateur : GFM0412SS
- Tension : 12 V
- Courant : 1,82 A
- Puissance : Environ 21,84 W
- Numéros de pièce compatibles : 654752-001, 654752-002, 667882-001, 732136-001, 696154-001, 822531-001
- Conformité : Certifié RoHS
- Compatibilité : Proliant DL360p.

oo) Console KVM LCD-19" 8-ports à deux rails

- Écran : LCD 19" TFT, résolution native de 1280 x 1024 à 75 Hz
- Interface KVM : 8 ports SPHD-18 (jaunes) pour connexion aux serveurs
- Interfaces console :
 - 1 port console externe (SPHD-18)
 - 1 port USB pour souris externe
- Connectivité :
 - Ports USB et PS/2 pour clavier et souris
 - Port DB-25 pour chaînage (daisy-chain)
 - Port RJ-11 pour mise à jour du firmware
- Alimentation : Entrée AC 100–240 V, 50/60 Hz, consommation typique de 25,2 W (AC 110 V)
- Dimensions : 48,0 x 68,1 x 4,4 cm
- Poids : Environ 15 kg
- Température de fonctionnement : 0–50 °C
- Humidité : 0–80 % (non condensée)
- Conformité : RoHS, WEEE
- Double rail : L'écran LCD et le clavier/touchpad se déplacent indépendamment pour un gain de place en rack.
- Sélection des serveurs : Via boutons, raccourcis clavier ou menu OSD multilingue.
- Sécurité : Gestion des accès avec 1 administrateur et 4 utilisateurs, mot de passe à deux niveaux.
- Extensibilité : Chaînage jusqu'à 31 unités pour contrôler jusqu'à 256 serveurs.
- Économie d'énergie : Bouton d'alimentation LCD pour prolonger la durée de vie de l'écran.
- Compatibilité multiplateforme : Prend en charge Windows, Linux, Mac et Sun.
- Éclairage LED : Éclairage du clavier pour une utilisation dans des conditions de faible luminosité
- Contenu de l'emballage
 - 1 x Console KVM
 - Kit de montage en rack standard
 - 2 x Câbles KVM PS/2-USB de 1,2 m
 - 4 x Câbles KVM PS/2-USB de 1,8 m
 - 2 x Câbles KVM PS/2-USB de 3 m
 - 1 x Câble console 5-en-1
 - 1 x Câble de mise à jour du firmware
 - 1 x Cordon d'alimentation de 1,8 m
 - 1 x Câble de mise à la terre de 1,2 m
 - 1 x Manuel d'utilisation



pp) Câble KVM 2xVGA+USB

- Type : Câble KVM (Clavier, Vidéo, Souris)
- Longueur : 1,8 mètre
- Connecteurs :
 - 2 x VGA 15 broches (HD-15) mâle
 - 2 x USB Type-A 4 broches mâle
 - 1 x DB-25 mâle (pour connexion au switch KVM)
- Blindage : Double blindage (feuilles et tresses) pour réduire les interférences électromagnétiques et radiofréquences (EMI/RFI)
- Construction : Serre-câbles moulés en Tactilite™ pour une robustesse accrue et une flexibilité à 360°
- Compatibilité : Conçu pour les consoles LCD rackables Belkin OmniView, les consoles Titan LCD Rack avec PRO3, les consoles écran large pour baie avec switch KVM PRO3 intégré, ainsi que les switchs KVM PRO3 USB & PS/2 4, 8 et 16 ports double utilisateur Belkin OmniView
- Garantie : Garantie limitée à vie

qq) Disque HDD NAS 16To LFF SATA

- Capacité : 16 To
- Format : 3,5 pouces
- Interface : SATA III 6 Gb/s
- Vitesse de rotation : 7200 tr/min
- Cache : 256 Mo
- Méthode d'enregistrement : CMR (Conventional Magnetic Recording)
- Technologie AgileArray : Optimisation pour les configurations RAID et les environnements multi-baies
- Capteurs RV intégrés : Pour une performance stable dans les environnements vibrants
- Consommation d'énergie :
 - Active : 7,6 W
 - Au repos : 5 W
 - Veille : 1 W
- Température de fonctionnement : 0 à 65 °C
- MTBF (Mean Time Between Failures) : 2,5 millions d'heures
- Charge de travail annuelle : 550 To
- Niveau sonore : 20 dBA
- Dimensions : 146,99 x 101,85 x 26,11 mm
- Poids : 670 g
- Garantie : 5 ans avec services de récupération de données



rr) Clavier professionnel détachable

- Connectivité : Bluetooth® Low Energy (jusqu'à 10 m en extérieur, jusqu'à 5 m en intérieur)
- Autonomie : jusqu'à 41 heures d'utilisation continue en mode détachable
- Batterie : 495 mAh (min.) à 513 mAh (standard)
- Finition : Alcantara® (noir) pour l'un et Saphir pour le second
- Touches mécaniques mobiles : offrent une frappe silencieuse et confortable.

- **Disposition AZERTY** : comprend une rangée complète de touches de fonction (F1-F12) et des raccourcis dédiés pour Copilot, capture d'écran, commandes multimédias, etc.
- **Pavé tactile haptique** : zone de 112,75 x 57,3 mm avec retour haptique et sensibilité au clic réglable.
- **Rétroéclairage** : pour une utilisation dans des environnements peu éclairés.
- **Bouton de clic droit** : intégré pour une navigation fluide.
- **Intégration du stylet** : emplacement de stockage et de recharge pour le Surface Slim Pen (2e génération).
- **Inclus** : stylet Surface Slim Pen (2e génération).
- **Dimensions** : 289 x 221 x 5,25 mm
- **Poids** : 340 g

ss) Souris MS arc

- **Interface de connexion** : Bluetooth® 4.1 LE
- **Fréquence sans fil** : 2,4 GHz
- **Portée sans fil** : jusqu'à 10 mètres en espace ouvert
- **Dimensions** : 131 x 55 x 14 mm
- **Poids** : 82,5 g (avec piles)
- **Batterie** : 2 piles AAA alcalines incluses
- **Autonomie de la batterie** : jusqu'à 6 mois
- **Technologie de suivi** : Microsoft BlueTrack Technology
- **Résolution X-Y** : 1000 points par pouce (ppp)
- **Vitesse de suivi** : jusqu'à 30 pouces (762 mm) par seconde
- **Boutons** : 2 boutons (clic gauche et droit)
- **Défilement** : plan de défilement complet, horizontal et vertical
- **Design** : queue pliable
- **Couleur** : noir
- **Compatibilité** : Windows 11/10/8.1/8 (nécessite Bluetooth® 4.0 ou supérieur).

tt) Adaptateur Ps2 Femelle Vers Usb A Mâle

Cet adaptateur PS / 2 vers USB est la meilleure solution pour ceux qui possèdent un périphérique PS / 2 pour utilisation sur les nouveaux systèmes USB. Il aide à connecter une souris ou un clavier PS / 2 par l'intermédiaire du port USB de n'importe quel ordinateur. Dans le cas d'espèce, il sera utilisé pour connecter un kit KVM ne disposant pas de câble d'entrée USB, sur un serveur en lame ne disposant pas de ports d'entrée PS/2. Le modèle choisi devra donc être compatible avec le matériel existant.

uu) Relais statique 280Vac/60A

- **Configuration des contacts** : SPST-NO (contact à fermeture)
- **Courant de charge** : 15 A
- **Tension de fonctionnement maximale** : 305 V AC
- **Plage de tension de commande** : 19 à 305 V AC
- **Mode de commutation** : Passage à zéro (Zero-crossing)
- **Montage** : Rail DIN ou montage sur surface
- **Bornes de connexion** : Vis
- **Indice de protection** : IP20



- Dimensions : Largeur 22,5 mm
- Conformité : Conforme aux normes RoHS

Ce relais statique est idéal pour des applications telles que :

- Commutation de charges résistives
- Contrôle de moteurs monophasés
- Systèmes de chauffage électrique
- Automatisation industrielle

vv) Dissipateur thermique pour relais statique

Type d'emballage : Tray
 Couleur : noir
 Résistance thermique $R(th)$: 0.9 K/W
 Matériau : aluminium
 Propriété du matériau : anodisé
 Longueur : 100 mm
 Largeur : 111.5 mm
 Hauteur : 67.5 mm
 Conforme à la norme RoHS : oui
 Type de produit : Dissipateur thermique

ww) Relais statique temporisé 240Vac/1A

- Type de relais : Statique, sans pièces mobiles
- Configuration des contacts : 1 contact à fermeture (NO)
- Courant nominal : 1 A
- Tension d'alimentation : 12 à 240 V AC/DC
- Plage de temporisation : de 0,1 seconde à 24 heures
- Fonctions temporisation :
 - Retard à l'enclenchement
 - Retard à la coupure
 - Générateur d'impulsions
- Montage : Rail DIN (17,5 mm de large)
- Raccordement : Borne à vis
- Dimensions : Hauteur 84 mm, Profondeur 56,5 mm
- Indice de protection : IP20
- Conformité : Conforme aux normes RoHS

2. Le déploiement de la nouvelle infrastructure

Cette phase de la prestation consiste d'une part à la finalisation du déploiement du réseau Wifi pour la couverture totale du Département, et d'autre part à l'implémentation de la redondance électrique des équipements actifs du réseau. Elle consiste également à l'installation des équipements livrés aux emplacements définis par l'ingénieur du marché, ainsi qu'à leur paramétrage. Chaque appareil sera rigoureusement testé puis étiqueté avant sa mise en service. Les configurations sauvegardées lors des phases précédentes seront chargées dans les équipements actifs similaires (commutateurs, points d'accès WiFi, etc.) et adaptées au besoin.

L'intégration se fera de la manière suivante :



a) Les Commutateurs

Équipés des modules QSFP+, SFP+ ou SFP RJ45, les commutateurs seront installés dans les racks. Les commutateurs d'accès seront installés dans les bâtiments indiqués et connectés au Core à travers le réseau de distribution par fibre optique. Les VLAN, le routage inter VLAN, la QoS, l'agrégation de ports à 20G, les listes de contrôle d'accès ainsi que la séparation des trafics données, voix et vidéos seront configurés sur tous les commutateurs. Tous les commutateurs PoE d'accès au sein d'un même bâtiment seront soit connectés dans une topologie M-LAG en anneau, soit connectés directement au commutateur Core. Seules les liaisons validées par un test de conformité préalable seront connectées sur les commutateurs PoE.

b) Le déploiement du réseau Wifi

Il concerne un ensemble de 7 points d'accès outdoor très résistants de grande portée, déployés de manière à supprimer les zones d'ombre sur l'ensemble du Département. Les points d'accès indoor seront quant à eux installés dans des pièces prioritaires, suivant les indications de l'ingénieur du marché. Chaque point d'accès externe sera fixé fermement au sommet d'un mat rigide de 4 à 6m de hauteur, puis stabilisé si nécessaire par des fils d'amarrage appropriées. Le dispositif devra se fondre aisément dans l'environnement du Ministère.

Chaque liaison Ethernet orientée vers l'extérieur sera sécurisée grâce à un parasurtenseur RJ45. Les points d'accès, y compris ceux installés à la Phase 3, seront selon le besoin équipés de modules SFP pour booster le trafic entre 2,5 et 5Gbps.

La sécurité maximale devra être implémentée sur ce réseau. Les clients WiFi seront isolés les uns des autres et n'auront pas accès au réseau local du Département. Tous les points d'accès seront gérés de manière centralisée à travers une plateforme gratuite qui sera installée et configurée par les soins du prestataire. Le WiFi Roaming sera configuré sur cette constellation en vue de permettre une mobilité sans perturbation.

c) Le déploiement des équipements d'énergie

Les ATS intelligents, les PDU intelligents, l'inverseur semi-automatique et autres relais statiques seront déployés dans les deux salles serveurs, selon la configuration physique et électrique qui sera communiquée par l'ingénieur du marché.

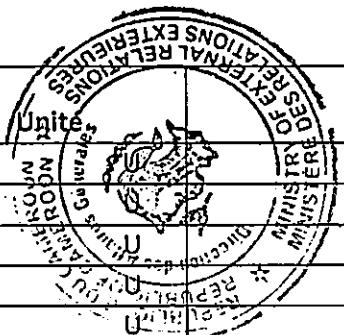
Un étiquetage rigoureux sera effectué sur tous les équipements installés, ainsi que sur les lieux de l'installation. Des tests rigoureux de charge, de basculement et de sensibilité seront effectués avant toute validation du dispositif.

L'installation sera propre, aérée et intuitive, afin de faciliter les interventions des équipes techniques.

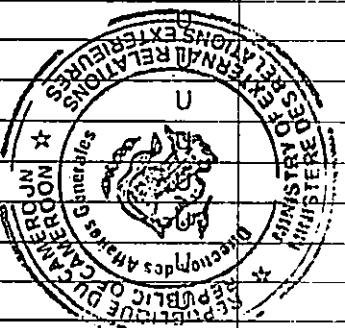
D. Les livrables

Les éléments suivants font partie des livrables pour le compte de la phase 3 du présent marché et sont à la charge du prestataire.

N°	Désignation	Qté
1	Commutateur d'accès PoE 48-GE	19
2	Commutateur d'accès PoE 24-GE	9
3	Module SFP+ RJ45 10g 5g 2.5g 1g	30
4	Module SFP+ 10G Monomode	84
5	Module QSFP+ 40G	2
6	Convertisseur autonome RJ45 10Base-T vers SFP+	2
7	Injecteur PoE+ 30W	20



8	Jarretière monomode LC/LC 1m	U	60
9	Jarretière monomode LC/LC 2m	U	40
10	Câble DAC 40G QSFP+ vers QSFP+ de 5m	U	1
11	Câble DAC SFP+ passif de 3m	U	4
12	Gaine verticale 20U de Gestion des Câbles pour Datacenter	U	4
13	Goulotte horizontale 1U de Gestion de Câbles pour Rack Serveur	U	5
14	Passe-fil à balais 1U 19"	U	10
15	Étagère coulissante 1U pour rack 19"	U	2
16	Étagère fixe 1U pour rack 19"	U	2
17	Cordon de brassage RJ45 droit cat.6A S/FTP souple de 50cm (variété de couleurs)	U	10 00
18	Bagues d'identification pour câbles de 2,5mm ²	lot de 400	10
19	Bagues d'identification pour câbles de 6mm ²	lot de 400	10
20	Inverseur automatique/manuel triphasé 100A	U	1
21	Unité de distribution électrique commutée 32A	U	2
22	Inverseur intelligent à double circuit (ATS) 32A	U	2
23	Point d'accès wifi outdoor	U	7
24	Point d'accès wifi indoor	U	10
25	Parasurtenseur RJ45 cat6	U	7
26	Mat rigide de 4m de haut et diamètre moyen 6cm tourelle de 500m de câble ethernet cat.6A blindé outdoor de qualité supérieure	U	7 2
27			
28	Cassette TZe-S221 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	15
29	Cassette TZe-S621 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	4
30	Cassette TZe-S721 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	4
31	Cassette TZe-S325 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	4
32	Cassette TZe-S251 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	6
33	Cassette TZe-S651 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	6
34	Cassette TZe-S451 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	2
35	Cassette TZe-S751 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	4
36	Cassette TZe-FX251 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	2
37	Cassette TZe-FX651 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	2
38	Cassette TZe-FX751 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	2
39	Kit OTDR complet	U	1
40	Bloc d'alimentation redondante 300W	U	2
41	Bloc d'alimentation enfichable à chaud 750W	U	2
42	Block d'alimentation enfichable à chaud 460W	U	2
43	Bloc d'alimentation enfichable à chaud 800W	U	1
44	Module d'alimentation enfichable 60W	U	1
45	Panneau avant serveur + clé	U	1
46	Carte réseau 2x10G PCIE	U	3
47	Carte réseau 2x40G PCIE	U	1
48	Barrette mémoire 16GB DDR4 ECC RDIMM 2666	U	4
49	Kit Amplificateur de signal	U	2



50	Cooler serveur 1U	U	6
51	Console KVM LCD-19" 8-ports à deux rails	U	1
52	Câble KVM 2xVGA+USB	U	3
53	Disque HDD NAS 16To LFF SATA	U	5
54	Clavier professionnel détachable	U	2
55	Souris MS arc	U	2
56	Adaptateur Ps2 Femelle Vers Usb A Mâle	U	16
57	Relais statique 280Vac/60A	U	2
58	Dissipateur thermique pour relais statique	U	2
59	Relais statique temporisé 240Vac/1A	U	2
60	Épissage par fusion des pigtaills sur les brins de fibres optiques	brin	15 0

E. Le service après-vente

Le prestataire devra assurer un service après-vente sur l'ensemble du matériel concerné par la présente prestation. Le service après-vente couvrira l'ensemble du matériel ainsi que les logiciels embarqués, et ce durant toute la période de garantie.

F. GARANTIE

Tout fichier, logiciel ou matériel livré dans le cadre du présent Marché devra être couvert par une garantie dont la période s'étend sur un (1) an. Pendant cette période, tout dysfonctionnement survenu sur un fichier, logiciel ou matériel est résolu par le Fournisseur, en remplaçant éventuellement le fichier, logiciel ou matériel défectueux. Toutefois, sa responsabilité n'est engagée que si ledit dysfonctionnement survient sur un fichier, logiciel ou matériel soumis aux conditions normales d'exploitation telles que définies par le fabricant.

G. DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison n'excède pas trois (03) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la livraison de la Fourniture.

H. MEMOIRE DESCRIPTIF D'EXECUTION DE LA FOURNITURE

Le soumissionnaire doit fournir :

- une description détaillée des caractéristiques techniques de la Fourniture proposée (natures, marques, modèles, spécifications techniques, etc.) y compris ses commentaires ;
- le catalogue des fiches techniques de la Fourniture proposée ;
- le projet de protocole de tests, d'installations et de paramétrages des différents équipements ainsi que le calendrier de mise en œuvre ;
- un mémoire détaillé et précis des modalités et du planning de livraison de la Fourniture au MINREX.

I. PROFIL DU FOURNISSEUR

Il est souhaité que le Fournisseur exerce autant que possible dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.



MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX

IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

EXERCICE : 2025

Pièce N° 6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (CBPU)



CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (CBPU)

Les prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires comprennent toutes les dépenses du Fournisseur, sans exception, en vue de réaliser la livraison de la totalité de la fourniture prévue dans le présent Marché, les bénéfices ainsi que tous les droits, brevets, impôts, taxes, redevances, assurances, frais généraux, faux frais, aléas, et, d'une manière générale, toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de l'acquisition et de la livraison de la fourniture y compris toutes sujétions d'installation.

Le Soumissionnaire complétera le présent Cadre du Bordereau des Prix Unitaires en précisant pour chaque poste de prix :

- La description détaillée de la Fourniture proposée comprenant la nature, la marque, le modèle et les spécifications techniques correspondantes,
- Le prix unitaire Hors Taxes en lettres, et
- Le prix unitaire Hors Taxes en chiffres.

N° Prix	Désignation Prix unitaires Hors Taxes en lettres (Francs CFA)	Unité	Prix unitaires Hors Taxes en chiffres (F CFA)
1	Commutateur d'accès PoE GE 48 ports y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le commutateur d'accès PoE GE 48 ports y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
2	Commutateur d'accès PoE GE 24 ports y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le commutateur d'accès PoE GE 24 ports y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
3	Module SFP+ RJ45 10g 5g 2.5g 1g y toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Module SFP+ RJ45 10g 5g 2.5g 1g y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
4	Module SFP+ 10G Monomode y toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Module SFP+ 10G Monomode y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
5	Module QSFP+40G y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Module QSFP+40G y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
N° Prix	Désignation Prix unitaires Hors Taxes en lettres (Francs CFA)	Unité	Prix unitaires Hors Taxes en chiffres (F CFA)

6	Convertisseur autonome RJ45 10Base-T vers SFP+ y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Convertisseur autonome RJ45 10Base-T vers SFP+ y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
7	Injecteur PoE+ 30W y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité l'Injecteur PoE+ 30W y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
8	Jarretière monomode LC/LC 1m, y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité la jarretière monomode LC/LC 1m, y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
9	Jarretière monomode LC/LC 2m, y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité la jarretière monomode LC/LC 2m, y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
10	Câble DAC 40G QSFP+ vers QSFP+ de 5m y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Câble DAC 40G QSFP+ vers QSFP+ de 5m y compris toutes sujétions.	U	
	L'unité : _____	U	
11	Câble DAC SFP+ passif de 3m y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Câble DAC SFP+ passif de 3m y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
12	Gaine verticale 20 U de Gestion des Câbles pour Datacenter y compris toutes sujétions Ce prix rémunère à l'unité Gaine verticale 20U de Gestion des Câbles pour Datacenter y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	

N° Prix	Désignation Prix unitaires Hors Taxes en lettres (Francs CFA)	Unité	Prix unitaires Hors Taxes en chiffres (F CFA)
------------	---	-------	--

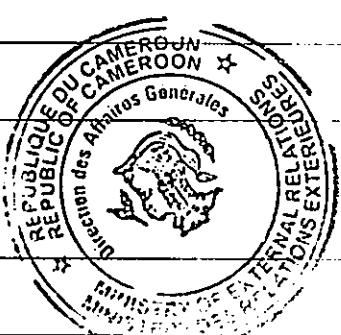
13	Goulotte horizontale 1U de Gestion de Câbles pour Rack Serveur y compris toutes sujétions Ce prix rémunère à l'unité la Goulotte horizontale 1U de Gestion de Câbles pour Rack Serveur y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
14	Passe-fil à balais 1U 19" y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Passe-fil à balais 1U 19" y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
15	Etagère coulissante 1U pour rack 19" y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité l'étagère coulissante 1U pour rack 19" y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
16	Étagère fixe 1U pour rack 19" y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité l'étagère fixe 1U pour rack 19" y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
17	Cordon de brassage RJ45 droit cat.6A S/FTP souple de 50cm (variété de couleurs) y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Cordon de brassage RJ45 droit cat.6A S/FTP souple de 50cm (variété de couleurs) y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
18	Bagues d'identification pour câbles de 2,5mm ² y compris toutes sujétions Ce prix rémunère le lot de 400, les Bagues d'identification pour câbles de 2,5mm ² y compris toutes sujétions.		
	Le lot de 400: _____	Lot de 400	
19	Bagues d'identification pour câbles de 6mm ² y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère le lot de 400, les Bagues d'identification pour câbles de 6mm ² y compris toutes sujétions.		
	Le lot de 400: _____	Lot de 400	

N° Prix	Désignation Prix unitaires Hors Taxes en lettres (Francs CFA)	Unité	Prix unitaires Hors Taxes en chiffres (F CFA)
------------	---	-------	--

20	Inverseur automatique/manuel triphasé 100A y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité l'Inverseur automatique/manuel triphasé 100A y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
21	Unité de distribution électrique commutée 32A y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité l'Unité de distribution électrique commutée 32A y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
22	Inverseur intelligent à double circuit (ATS) 32A y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité l'Inverseur intelligent à double circuit (ATS) 32A y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
23	Point d'accès wifi outdoor y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Point d'accès wifi outdoor y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
24	Point d'accès wifi indoor y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Point d'accès wifi indoor y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
25	Parasurtenseur RJ45 cat6 y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Parasurtenseur RJ45 cat6 y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
26	Mat rigide de 4m de haut et diamètre moyen 6cm y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère au rouleau le Mat rigide de 4m de haut et diamètre moyen 6cm y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	

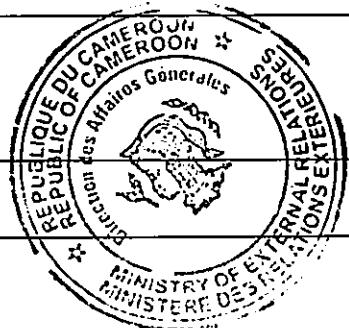
N° Prix	Désignation Prix unitaires Hors Taxes en lettres (Francs CFA)	Unité	Prix unitaires Hors Taxes en chiffres (F CFA)
------------	---	-------	--

27	tourelle de 500m de câble ethernet cat.6A blindé outdoor de qualité supérieure y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère le lot de la tourelle de 500m de câble ethernet cat.6A blindé outdoor de qualité supérieure y compris toutes sujétions.		
	Le Lot de 500m : _____	Lot de 500	
28	Cassette TZe-S221 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité Cassette TZe-S221 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions.		
	L'unité :: _____	u	
29	Cassette TZe-S621 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité Cassette TZe-S621 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____		
30	Cassette TZe-S721 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité Cassette TZe-S721 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____		
31	Cassette TZe-S325 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité Cassette TZe-S325 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____		
32	Cassette TZe-S251 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité Cassette TZe-S251 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____		
33	Cassette TZe-S651 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité Cassette TZe-S651 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____		

34	Cassette TZe-S451 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité Cassette TZe-S451 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____		
35	Cassette TZe-S751 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité Cassette TZe-S751 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____		
36	Cassette TZe-FX251 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité Cassette TZe-FX251 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP P y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____		
37	Cassette TZe-FX651 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité Cassette TZe-FX651 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____		
38	Cassette TZe-FX751 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité Cassette TZe-FX751 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____		
39	Kit OTDR complet y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Kit OTDR complet y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
40	Bloc d'alimentation redondante 300W y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Bloc d'alimentation redondante 300W y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
41	Bloc d'alimentation enfichable à chaud 750W y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Bloc d'alimentation enfichable à chaud 750W y compris toutes sujétions.		

	L'unité : _____	U	
42	Block d'alimentation enfichable à chaud 460W y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Block d'alimentation enfichable à chaud 460W y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
43	Bloc d'alimentation enfichable à chaud 800W y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Bloc d'alimentation enfichable à chaud 800W y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	

N° Prix	Désignation Prix unitaires Hors Taxes en lettres (Francs CFA)	Unité	Prix unitaires Hors Taxes en chiffres (F CFA)
44	Module d'alimentation enfichable 60W y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Module d'alimentation enfichable 60W y compris toutes sujétions		
	L'unité : _____	U	
45	Panneau avant serveur + clé y compris toutes sujétions Ce prix rémunère à l'unité le Panneau avant serveur + clé y compris toutes sujétions		
	L'unité : _____	U	
46	Carte réseau 2x10G PCIE y compris toutes sujétions Ce prix rémunère à l'unité la Carte réseau 2x10G PCIE y compris toutes sujétions		
	L'unité : _____	U	
47	Carte réseau 2x40G PCIE y compris toutes sujétions Ce prix rémunère à l'unité la Carte réseau 2x40G PCIE y compris toutes sujétions		
	L'unité : _____	U	
48	Barrette mémoire 16GB DDR4 ECC RDIMM 2666 y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité la Barrette mémoire 16GB DDR4 ECC RDIMM 2666 y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
49	Kit Amplificateur de signal y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité Kit Amplificateur de signal y compris toutes sujétions.		



	L'unité : _____	U	
50	Cooler serveur 1U y compris toutes sujétions Ce prix rémunère à l'unité Cooler serveur 1U y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
51	Console KVM LCD-19" 8-ports à deux rails y compris toutes sujétions Ce prix rémunère à l'unité la Console KVM LCD-19" 8-ports à deux rails y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	

N° Prix	Désignation Prix unitaires Hors Taxes en lettres (Francs CFA)	Unité	Prix unitaires Hors Taxes en chiffres (F CFA)
52	Câble KVM 2xVGA+USB y compris toutes sujétions Ce prix rémunère à l'unité le Câble KVM 2xVGA+USB y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
53	Disque HDD NAS 16To LFF SATA y compris toutes sujétions Ce prix rémunère à l'unité le Disque HDD NAS 16To LFF SATA y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
54	Clavier professionnel détachable y compris toutes sujétions Ce prix rémunère à l'unité le Clavier professionnel détachable y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
55	Souris MS arc y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité la Souris MS arc tous les brins de fibres optiques restants de la phase 1. y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
56	Adaptateur Ps2 Femelle Vers Usb A Mâle y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité l' Adaptateur Ps2 Femelle Vers Usb A Mâle y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	

	Relais statique 280Vac/60A y compris toutes sujétions.		
57	Ce prix rémunèr Relais statique 280Vac/60A Adaptateur Ps2 Femelle Vers Usb A Mâle y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
58	Dissipateur thermique pour relais statique y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Dissipateur thermique pour relais statique y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
59	Relais statique temporisé 240Vac/1A y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le Relais statique temporisé 240Vac/ y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
60	Épissage par fusion des pigtaills sur les brins de fibres optiques y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité l' Épissage par fusion des pigtaills sur les brins de fibres optiques y compris toutes sujétions.		
	L'unité : _____	U	
61	Déploiement, configuration et test de fonctionnement de tous les équipements actifs suivant les spécifications du cahier des charges y compris toutes sujétions. Ce prix rémunère à l'unité le déploiement, configuration et test de fonctionnement de tous les équipements actifs suivant les spécifications du cahier des charges. y compris toutes sujétions.		
	Le forfait : _____	fft	
62	Documentation technique y compris toutes sujétions Ce prix rémunère à l'ensemble la documentation technique y compris toutes sujétions.		
	L'ensemble : _____	Ens	



MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX

IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

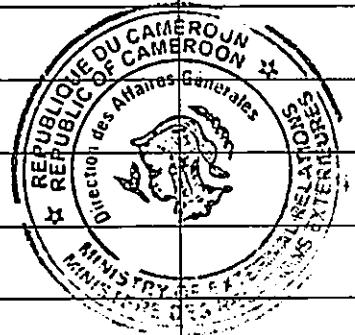
EXERCICE : 2025

Pièce N° 7 : CADRE DU CADRE DÉTAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF



CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTMATIF (CDQE)

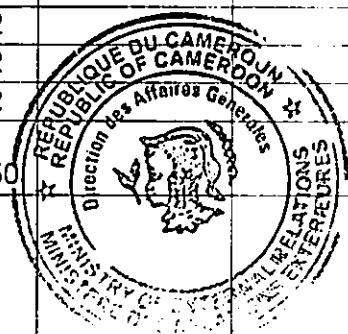
N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT EN FCFA	PRIX TOTAL EN FCFA
1	Commutateur d'accès PoE 48-GE	U	19		
2	Commutateur d'accès PoE 24-GE	U	9		
3	Module SFP+ RJ45 10g 5g 2.5g 1g	U	30		
4	Module SFP+ 10G Monomode	U	84		
5	Module QSFP+ 40G	U	2		
6	Convertisseur autonome RJ45 10Base-T vers SFP+	U	2		
7	Injecteur PoE+ 30W	U	20		
8	Jarretière monomode LC/LC 1m	U	60		
9	Jarretière monomode LC/LC 2m	U	40		
10	Câble DAC 40G QSFP+ vers QSFP+ de 5m	U	1		
11	Câble DAC SFP+ passif de 3m	U	4		
12	Gaine verticale 20U de Gestion des Câbles pour Datacenter	U	4		
13	Goulotte horizontale 1U de Gestion de Câbles pour Rack Serveur	U	5		
14	Passe-fil à balais 1U 19"	U	10		
15	Étagère coulissante 1U pour rack 19"	U	2		
16	Étagère fixe 1U pour rack 19"	U	2		
17	Cordon de brassage RJ45 droit cat.6A S/FTP souple de 50cm (variété de couleurs)	U	1000		
18	Bagues d'identification pour câbles de 2,5mm ²	lot de 400	10		
19	Bagues d'identification pour câbles de 6mm ²	lot de 400	10		
20	Inverseur automatique/manuel triphasé 100A	U	1		
21	Unité de distribution électrique commutée 32A	U	2		
22	Inverseur intelligent à double circuit (ATS) 32A	U	2		
23	Point d'accès wifi outdoor	U	7		
24	Point d'accès wifi indoor	U	10		
25	Parasurtenseur RJ45 cat6	U	7		
26	Mat rigide de 4m de haut et diamètre moyen 6cm	U	7		
27	tourelle de 500m de câble ethernet cat.6A blindé outdoor de qualité supérieure	U	2		
28	Cassette TZe-S221 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	15		
29	Cassette TZe-S621 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	4		
30	Cassette TZe-S721 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	4		
31	Cassette TZe-S325 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	4		



32	Cassette TZe-S251 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	6		
33	Cassette TZe-S651 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	6		
34	Cassette TZe-S451 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	2		
35	Cassette TZe-S751 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	4		
36	Cassette TZe-FX251 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	2		
37	Cassette TZe-FX651 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	2		
38	Cassette TZe-FX751 pour étiqueteuse Brother PT-E550WVP	U	2		
39	Kit OTDR complet	U	1		
40	Bloc d'alimentation redondante 300W	U	2		
41	Bloc d'alimentation enfichable à chaud 750W	U	2		
42	Block d'alimentation enfichable à chaud 460W	U	2		
43	Bloc d'alimentation enfichable à chaud 800W	U	1		
44	Module d'alimentation enfichable 60W	U	1		
45	Panneau avant serveur + clé	U	1		
46	Carte réseau 2x10G PCIE	U	3		
47	Carte réseau 2x40G PCIE	U	1		
48	Barrette mémoire 16GB DDR4 ECC RDIMM 666	U	4		
49	Kit Amplificateur de signal	U	2		
50	Cooler serveur 1U	U	6		
51	Console KVM LCD-19" 8-ports à deux rails	U	1		
52	Câble KVM 2xVGA+USB	U	3		
53	Disque HDD NAS 16To LFF SATA	U	5		
54	Clavier professionnel détachable	U	2		
55	Souris MS arc	U	2		
56	adaptateur Ps2 Femelle Vers Usb A Mâle	U	16		
57	Relais statique 280Vac/60A	U	2		
58	Dissipateur thermique pour relais statique	U	2		
59	Relais statique temporisé 240Vac/1A	U	2		
60	épissage par fusion des pigtails sur les brins de fibres optiques	brin	150		
61	Déploiement, configuration et test de fonctionnement de tous les équipements actifs suivant les spécifications du cahier des charges y compris toutes sujétions.	fft	1		
62	Documentation technique y compris toutes sujétions	fft	1		

Arrêté le présent Cadre détail quantitatif et estimatif à la somme de Francs CFA

(_____) Toutes Taxes Comprises.



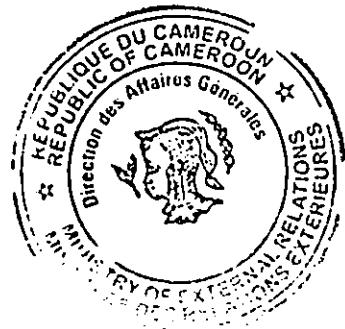
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°...../AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX
IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

EXERCICE : 2025

PIECE N° 8 : CADRE DU SOUS-DETAIL DE PRIX



8.1 CAS DE FOURNITURES

8.1.1 Option 1

N°	Désignation	Coût d'achat (1)	Transport (2)	Coût commande (3) (3) = (1) + (2)	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA

Signé et authentifié par le Soumissionnaire à

....., le

(signature du Soumissionnaire)

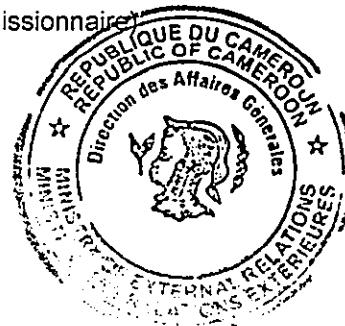
8.1.2 Option 2

Intitulé	Montant
Départ usine	
Fret	
Assurance	
CAF rendu Douala	
Droits de douane	
Droits informatiques	
Taxes de débarquement	
Contrôle SGS	
Transit + aconage	
Transport + intervention	
Autres	
Frais bancaires	
Service après-vente	
Enregistrement, montage	
Divers	
Marge	
Total HTVA	

Signé et authentifié par le Soumissionnaire à

....., le

(signature du Soumissionnaire)



8.2 CAS DE PRESTATIONS

SINWAQO Réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures – Phase 3 103/128

MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

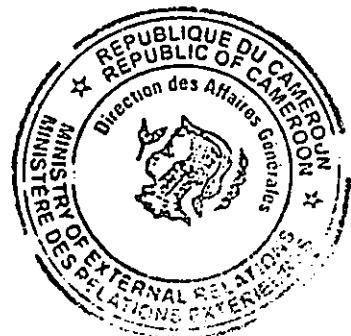
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX

IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

EXERCICE : 2025

Pièce N° 9: MODELE DE MARCHE



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES

MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS

MARCHE N° _____ /M/MINREX/CIPM/2025 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°02AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

MAÎTRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES

TITULAIRE DU MARCHE : _____

B.P. : _____

TEL. : _____

N° RC : _____

N° CONTRIBUABLE : _____

N° COMPTE BANCAIRE : _____

A (BANQUE) AGENCE DE _____

OBJET DU MARCHE : REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTRE DES RELATIONS
EXTERIEURES - PHASE 3

LIEU DE LIVRAISON: MINREX/YAOUNDE

DELAI DE LIVRAISON : _____

MONTANT : _____ FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRIS

TOTAL HT(THT)	
TVA (19,25%THT)	
TOTAL TTC (TOTAL TTC = THT + TVA)	
AIR (2,2%THT OU 5,5%THT)	
NET A MANDATER (NAM = THT - AIR)	

FINANCEMENT :
BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX
EXERCICE : 2025
IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

SOUSCRIT, LE

SIGNE, LE

NOTIFIE, LE

ENREGISTRE, LE



Entre :

L'ETAT DU CAMEROUN, représenté par le Ministre des Relations Extérieures, ci-après dénommé,

« Le Maître d'Ouvrage »,

d'une part,

Et

La Société, l'Entreprise, le Groupe, les Etablissements _____

B.P. : _____

TEL. : _____

N° RC : _____

N° CONTRIBUABLE : _____

N° COMPTE BANCAIRE : _____

A (BANQUE)

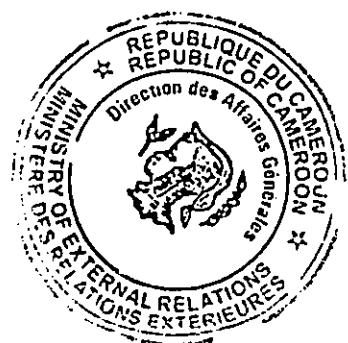
AGENCE DE _____,

représentée (é/és) par son/leur (sa/leur) Directeur Général (Directrice Générale),
Monsieur/Madame _____, ci-après dénommé (é),

« Le Fournisseur »,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



SOMMAIRE

Titre I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

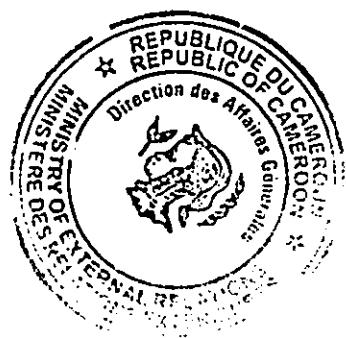
Titre II : CAHIER DES CLAUSES DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Titre III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Titre IV : CADRE DU DÉTAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF



Insérer
CCAP
DT
BPU
DQE



PAGE ET DERNIERE DU MARCHE N° _____ /M/MINREX/CIPM/2025 PASSE APRES
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU
_____, EN PROCEDURE D'URGENCE, AVEC, POUR LA
REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU MINISTERE
DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

DELAI DE LIVRAISON :

MONTANT DU MARCHE : _____ FRANCS CFA TOUTES TAXES
COMPRISES

TOTAL HT (THT)	
TVA (19,25%THT)	
TOTAL TTC (TOTAL TTC = THT + TVA)	
AIR (2,2%THT OU 5,5%THT)	
NET A MANDATER (NAM = THT - AIR)	

VISA ET SIGNATURES

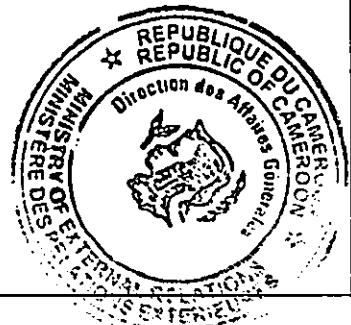
Lu et accepté par
Le Cocontractant

Yaoundé, le _____

Autorité contractante
le Ministre des Relations Extérieures

Yaoundé, le _____

Enregistrement



MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

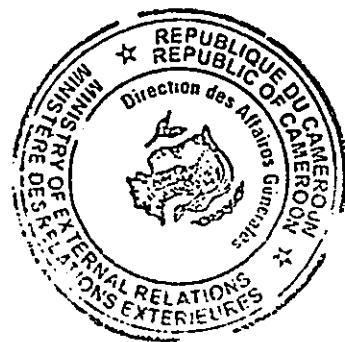
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU
INFORMATIQUE AU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX

IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

EXERCICE : 2025

Pièce N° 10: MODELES ET FORMULAIRES A REMPLIR PAR LES SOUMISSIONNAIRES



**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU
EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION
DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS
EXTERIEURES - PHASE 3**

10.1: MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

A l'attention de Monsieur le Ministre des Relations Extérieures

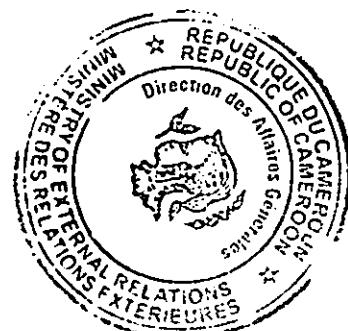
1) Je (nous) soussigné (soussignés), _____,
Agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise _____, dont le siège social
est à _____,
Inscrite au Registre de Commerce de _____,
Sous le numéro _____, Après
avoir pris connaissance de toutes les pièces constituant le Dossier d'Appel d'Offres pour la
réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures - Phase
3 susvisé, m'être rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié sous mon (notre) entière
responsabilité la nature et la difficulté de la Fourniture, Me soumets et m'engage à exécuter
conformément aux clauses et aux conditions du
Dossier d'Appel d'Offres moyennant le montant total Hors Taxes de Francs CFA
_____ (en chiffres et en toutes lettres)
calculé sur la base des prix unitaires Hors Taxes et des quantités figurant dans le Cadre du
Bordereau des Prix Unitaires et le Cadre du Cadre détail quantitatif et estimatif .
Le montant de la TVA est de Francs CFA
_____ (en chiffres et en toutes lettres).
Le montant total Toutes Taxes Comprises est de Francs CFA
_____ (en chiffres et en toutes lettres).

- 2) Je(nous) m'(nous) engage(ons) à respecter le délai contractuel conformément à toutes les
conditions du Marché, fixé à _____ (en chiffres et en toutes lettres) mois après la date de
notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la livraison de la Fourniture.
- 3) Si mon(notre) offre est acceptée par écrit, je (nous) m'(nous) engage(ons) à fournir
conformément aux conditions du Marché un cautionnement définitif, sous forme de caution solidaire
ou de garantie d'un montant s'élevant à trois pour cent (3%) du montant Toutes Taxes Comprises
du Marché.
- 4) Je(nous) m'(nous) engage(ons) à maintenir la validité de mon (notre) offre pendant une durée
de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres.
- 5) Sont annexés à la présente soumission, paraphés, datés et signés les documents prévus au
Dossier d'Appel d'Offres.

NB : Dans le cadre du présent Appel d'Offres les rabais ne sont pas autorisés.

Fait à _____, le _____

Le Soumissionnaire
(Signature)



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

10.2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION (TIMBRÉ, ACQUITTÉ À LA MAIN, DATÉ ET SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ DU RÉCÉPISSÉ DE CONSIGNATION DÉLIVRÉ PAR LA CDEC)

Adressée à _____, « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur _____, ci-dessous désigné « le Soumissionnaire », a soumis son offre en date du _____ pour la réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures - Phase 3, objet de l'Appel d'Offres N° 02AONO/MINREX/CIPM/2025 du _____, en procédure d'urgence, ci-dessous désignée « offre », et pour laquelle il doit joindre une caution de soumission (timbré, acquitté à la main, daté et signé, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC)équivalente à _____ Francs CFA,

Nous _____, représenté(e)s par _____, ci-dessous désigné(e) « la Banque(Compagnie d'assurances) », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de _____ Francs CFA, que la Banque(Compagnie d'assurances) s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

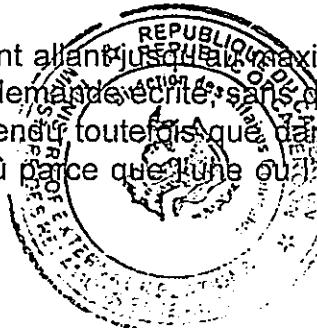
Si le Soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Ou

Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du Marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le Marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du Marché, comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le Maître d'Ouvrage notera le montant qui lui est dû parce que l'une ou l'autre

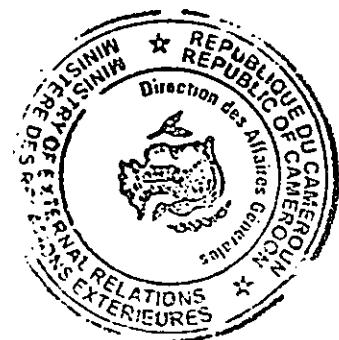


des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise de l'offre. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité de l'offre. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque(Compagnie d'assurances), par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la
Banque(Compagnie d'assurances)
à , le
(signature de la Banque(Compagnie
d'assurances))



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

10.3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque(Compagnie d'assurances) : _____

Référence de la caution : N° _____

Adressée à (indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse) Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que _____ (nom et adresse du Fournisseur), ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du Marché N° _____/M/MINREX/CIPM/2025 désigné « la Marché », à réaliser la réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures - Phase 3,

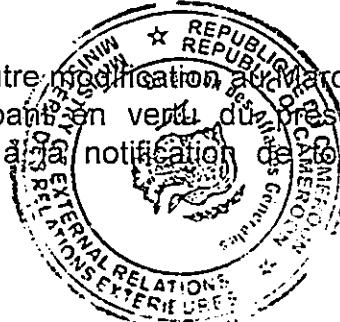
Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à trois pour cent (3%) du montant du Marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du Marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, _____ (nom et adresse de la Banque(Compagnie d'assurances)),

Représentée par _____ (noms des signataires), ci-dessous désignée « la Banque(Compagnie d'assurances) », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de _____ Francs CFA.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au Marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.



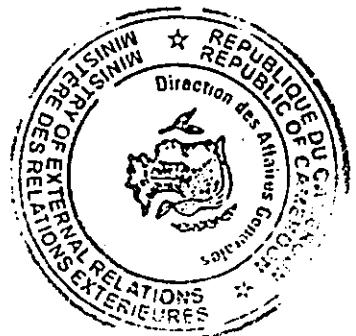
Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du Marché. Il sera libéré dans un délai d'un (01) mois, à compter de la date de réception provisoire de la Fourniture.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la Banque(Compagnie d'assurances) pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la
Banque(Compagnie d'assurances)
à , le
(signature de la Banque(Compagnie
d'assurances))



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

10.4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

Banque(Compagnie d'assurances) : _____

Référence de la caution : N° _____

Adressée à (indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse),

Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que _____ (nom et adresse du Fournisseur), Ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du Marché N° _____ /M/MINREX/CIPM/2025, à réaliser la réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures - Phase 3,

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que la retenue de garantie fixée à dix pour cent (10%) du montant du Marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous, _____ (nom et adresse de la Banque(Compagnie d'assurances)),

Représentée par _____ (noms des signataires), et ci-dessous désignée « Banque(Compagnie d'assurances) »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de _____ (en chiffres et en lettres), correspondant à dix pour cent (10%) du montant du Marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du Marché modifié, le cas échéant, par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme(s) dans les limites du montant égal à dix pour cent (10%) du montant cumulé de la fourniture fourrant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à démontrer les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au Marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente

garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de Trente (30) jours, à compter de la date de réception définitive de la Fourniture, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à la Banque(Compagnie d'assurances) pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la
Banque(Compagnie d'assurances)
à le
(signature de la Banque(Compagnie
d'assurances))



MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LA
REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3**

**10.5 : POUVOIRS AU SIGNATAIRE/MANDATAIRE (EN CAS DE
SIGNATURE DE L'OFFRE PAR UNE TIERCE PERSONNE/EN CAS
DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES)**

Je soussigné, Mme/M. _____,

Titulaire de la CNI N° _____, délivrée le _____ à _____,

Directeur Général de (Entreprise mandante) _____,

Demeurant à _____, BP _____, tél. _____,

Donne par la présente, pouvoirs à Mme/M. _____,

Titulaire de la CNI N° _____, délivrée le _____
à _____,

Profession/fonction _____ /Directeur Général de _____ (Entreprise
mandataire)

Demeurant à _____, BP _____, Tél. : _____,

Pour être mandataire de _____ (Entreprise mandante)/du Groupement
solidaire/conjoint constitué par les entreprises (préciser les raisons sociales des deux sociétés)
_____, dans le cadre de l'Appel d'Offres N°

02/AONO/MINREX/CIPM/2025 du _____, en procédure d'urgence, pour
la réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations
Extérieures - Phase 3, et

En conséquence, assister à toutes réunions, prendre part à toutes délibérations, procéder à tous
votes, signer tous procès-verbaux, tous contrats et toutes pièces, se substituer et généralement,
faire le nécessaire dans le cadre du présent Appel d'Offres et du Marché éventuel subséquent.

En foi de quoi le présent acte de pouvoir est établi pour servir et valoir ce de droit.

Fait à _____

Le Mandant,

(Nom, Prénom, signature et cachet précédé de la mention manuscrite « Bon pour pouvoirs »)



Légalisation
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

10.6 : MODELE D'ACCORD DE GROUPEMENT

1- Noms et adresses des partenaires du Groupement solidaire/conjoint:

2- Noms et adresses des institutions bancaires du Groupement :

3- Rôle de chaque associé :

PRECISER LA NATURE DES TACHES DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

4- Nature du Groupement :

Groupement solidaire/conjoint pour la réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures - Phase 3, objet de l'Appel d'Offres N° 02/AONO/MINREX/CIPM/2024 du _____, en procédure d'urgence.

5- Mandataire :

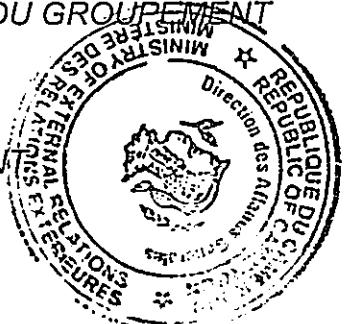
NOM ET ADRESSE DU MANDATAIRE

6- Clé de répartition des paiements (le cas échéant)

POURCENTAGE DE PAIEMENT DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

7- Signature

SIGNATURE DE TOUS LES MEMBRES DU GROUPEMENT



MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU
_____, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA
REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3**

10.7 : CADRE DES FOURNITURES SIMILAIRES LIVREES AU COURS DES CINQ (5) DERNIERES ANNÉES



MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°02/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE
RESEAU INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS
EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX

IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

EXERCICE : 2025

Pièce N° 10 : JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES



**MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES (CIPM)**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/MINREX/CIPM/2025
DU _____, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA
REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU
MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3**

JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES

Le Ministère des Relations Extérieures, composé d'une Administration Centrale et des Missions Diplomatiques, envisage à moyen terme de se moderniser véritablement en s'arrimant de manière concrète et définitive aux technologies de l'information et de la communication.

A cet égard, il s'est engagé dans la modernisation des outils de la diplomatie camerounaise par les nouvelles technologies de l'information et de la communication dont la mise en œuvre se fait progressivement en fonction des priorités et des disponibilités budgétaires.

Au titre de l'Exercice 2025, il bénéficie de la dotation de Quatre Vingt –quinze Millions (95 000 000) de Francs CFA pour la réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures – Phase 3.

Ainsi le présent Dossier d'Appel d'Offres, élaboré est destiné au recrutement du Fournisseur pour la réhabilitation de l'infrastructure réseau informatique au Ministère des Relations Extérieures - Phase 3, dans les conditions les meilleures.



MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN
PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE
L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU MINISTERE DES
RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU
MINREX

IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

EXERCICE : 2025

Pièce N° 11 : LA CHARTE D'INTEGRITE

CHARTE D'INTEGRITE



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°02/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE
RESEAU INFORMATIQUE AU MINISTERE DES RELATIONS
EXTERIEURES - PHASE 3
LE « SOUMISSIONNAIRE »
A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultat d'une procédure de même nature ;
 - 1.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée pour délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre ;
 - 1.3) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre ;
 - 1.4) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales ;
 - 1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre ;
 - 1.6) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation de la lettre commande ou de l'accord-cadre.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté

- 2.2) à la connaissance de l'Autorité chargée des marchés et résolu sa satisfaction ;



- 2.3) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre de services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle de la lettre commande en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
- 2.4) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 2.5) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

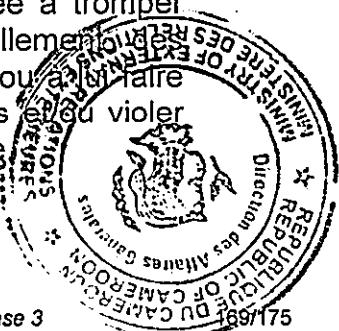
2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de

fournitures ou d'un accord-cadre :

i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ; ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des prestations dans le cadre de la lettre commande ou de l'accord-cadre.

- 3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
- 4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précédent.
- 5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution de la lettre commande ou de l'accord-cadre :

- 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.



- 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i)toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.
- 5.5) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation de la lettre commande ou de l'accord-cadre au détriment du Maître d'Ouvrage et notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution de la lettre commande de l'accord-cadre et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.



Signature :

Nom : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du _____

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland



MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°...../AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN
PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE
L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES
RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX

IMPUTATION : 59 06 090 02 340010 524116

EXERCICE : 2025

**Pièce N° 12 : LA DECLARATION D'ENGAGEMENT SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL**

ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°02/AONO/MINREX/CIPM/2025 DU _____, EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE
RESEAU INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DES RELATIONS
EXTERIEURES - PHASE 3

LE « SOUMISSIONNAIRE »
A MONSIEUR LE « Maître d’Ouvrage »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution de la lettre commande :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement en cohérence avec les lois et règlement applicables au Cameroun.
- 2) En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, dans la notice d'impact aa
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution de la lettre commande et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.

Signature :

Nom : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du _____



MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM)

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/MINREX/CIPM/2025
DU _____, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA
REHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU INFORMATIQUE AU
MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES - PHASE 3

FINANCEMENT :

BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINREX
EXERCICE : 2025
IMPUTATION : 59 06 090 02 320017 523613

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Pièce N° 12 : LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES
AGREEES ET HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE
CADRE DES MARCHES PUBLICS



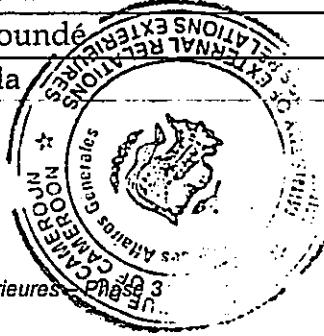
**LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREES ET
HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

1.) LISTE DES BANQUES

SOCIETES	SIEGE SOCIAL/ADRESSE
AFRILAND FIRST BANK	B.P : 11834 Yaoundé Tel : 2 22 23 30 68
Société Générale Cameroun (SGC)	B.P : 4042 Douala +237 233 43 27 67
Atlantic Bank Cameroon	B.P : 2933 Douala Tél: (+237) 233 50 99 00
BGFIBANK	BP 660 Douala, quartier Bonanjo +237 33 42 64 64
Société Commerciale de Banque (SCB)	B.P : 300 Douala Téléphone : 233 43 53 00
United Bank For Africa (UBA)	B.P : 2088 Douala +237 233 506 782
CCA BANK	B.P: 2324 Joss Street, Douala-Bonanjo (+237) 222228477 / 22223 8908
UBC	B.P : 110 Bamenda (+237) 690 050 001 / (+237) 681 050 050
BICEC	B.P : 1925 Douala (+237) 233 43 60 00
CBC	B.P : 4004 Douala (+237) 691 74 11 07
ECOBANK	B.P : 582 Douala (237) 33 43 84 88 / 89
CITIBANK	B.P : 4571 Douala +237 233 42 42 72
STANDARD CHARTERED BANK	B.P : 1784 Douala +237 233 43 52 00/ 233 43 52 76
NFC-BANK	B.P : 6578 Yaoundé 2 42 20 33 12/ (+237) 222 202 823
ACCESS BANK	Boulevard De La Liberté 1178, Akwa Littoral, Douala,
BANGE BANK	BP : 34692 Yaoundé Tel : (+237) 6 93 37 77 00
THE REGIONAL BANK	BP:30145 YAOUNDE Rond-point-Nlongkak.
BC-SME	P.O. Box : 12 962 Yaoundé- Tél : (+237) 222 510 303
AFRICA GOLDEN BANK	BP. 2616 Douala-Bonanjo (+237) 650 033 566 /694 222 847

2.) LISTE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

SOCIETES	SIEGE SOCIAL
GMC ASSURANCES	BP. 1965 Douala
ACTIVA ASSURANCES	BP. : 12970 Douala
AGF ASSURANCES	BP : 105 Douala
ALPHA ASSURANCES	BP. 6115 Yaoundé
AREA	BP.: 15584 Douala
ASSURANCES GENERALES DU CAMEROUN (AGC)	BP. : 1290 Douala
AXA ASSURANCES	BP. : 4068 Douala
BENEFICIAL GENERAL	BP. : 1944 Douala
CAMINSUR S.A	BP. : 12 400 Yaoundé
CHANAS ASSURANCES	BP. : 109 Douala



COMPAGNIE PROFESSIONNELLE D'ASSURANCES (CPA)	BP : 54 Douala
NSIA	BP.: 2759 Douala
PRO ASSUR	BP : 5963 Douala
SAAR ASSURANCES	BP. : 11.834 Yaoundé
SAMARITAN INSURANCE INC.	B.P : 6230 Yaoundé
SAMIRIS S.A.	B.P. 1 190 Douala
ZENTHE INSURANCE	B.P.: 1540 Douala

